

Douze Caisses d'entraide pourraient être fermées ou fusionnées Région de Québec épargnée

par Pierre MARTEL

Aucune des six Caisses d'entraide économique de la région immédiate ne sera affectée par le programme de redressement de la Fédération des caisses d'entraide économique, programme suggérant la fermeture ou la fusion d'une douzaine de Caisses d'entraide.

Le président de la Caisse d'entraide économique de Sainte-Foy et également administrateur de la Fédération, Me Pierre Beaudoin, a précisé ce matin que les six caisses de la région immédiate étaient toutes en bonne santé financière. Il s'agit des Caisses d'entraide de Beauport, Sain-

te-Foy, La Capitale, Chauveau, Port-neuf et Lévis.

"Toutes ces Caisses ont un rendement supérieur à 10 pour 100 pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mai 1981. A Sainte-Foy, nous paierons un rendement supérieur à 12 pour 100 à nos membres", a expliqué M. Beaudoin.

Le plan de redressement mis au point par la Fédération et présenté au gouvernement du Québec suggère la fermeture de sept Caisses d'entraide et la fusion de cinq autres.

Dans la plupart des cas, il s'agit de Caisses dont la fondation est récente. De mémoire, le président de la Fédération, M. Eric Forest, a énuméré

le nom de dix des douze Caisses visées. Il s'agit des Caisses d'entraide de Montmagny, Sept-Îles, Gaspé, La Baie, Dorchester, Sainte-Agathe, Broome-Missisquoi, Chandler, Sainte-Anne-des-Monts et La Tuque.

"Au départ, il faut souligner qu'aucune décision de fermer ou de fusionner ces Caisses ne peut être

prise par la Fédération. L'assemblée générale de chaque caisse d'entraide est souveraine. Il reviendra aux membres de prendre la meilleure décision," de dire M. Forest.

Donc, au cours des prochaines semaines, des assemblées générales spéciales des membres de chaque caisse visée par le programme de redressement seront convoquées pour analyser la situation.

Le président de la Fédération des caisses d'entraide économique souligne qu'il pourrait fort bien arriver que des membres d'une caisse d'entraide prennent la décision de maintenir leur institution locale en activité même si le rendement prévu à moyen terme était inférieur à 12 pour 100.

"Par exemple, à la Caisse d'entraide économique de Gaspé, les membres pourraient estimer qu'ils peuvent se contenter d'un rendement de 7 ou 8 pour 100 par année s'ils jugent que la Caisse locale est un instrument essentiel au développement économique de la région," d'expliquer M. Forest.

Il ajoute: "Si certaines de ces Caisses, aucune d'entre elles n'est déficitaire, prenaient la décision de continuer leurs opérations, nous respecterions la décision. Toutefois, il ne sera pas question de les renflouer

(Suite à la page A2, 1re col.)

autres nouvelles
à la page B-2

Ottawa pourrait aider les Caisses d'entraide

OTTAWA (PC) — Le fédéral pourrait prêter main forte au gouvernement du Québec afin d'assurer la stabilité financière des caisses d'entraide économique, durement éprouvées ces jours derniers.

C'est du moins ce qu'a indiqué hier aux Communautés le ministre d'Etat aux Finances, M. Pierre Bussières, après avoir rappelé toute l'importance du mouvement des caisses d'entraide pour la consolidation économique des régions.

"La Société d'assurance-dépôts du Canada maintient une marge de crédit de \$100 millions à la disposition de la Régie d'assurance-dépôts du Québec au cas où cette dernière aurait besoin de liquidités", a précisé le ministre.

La veille, à l'Assemblée nationale, le ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau, s'était engagé à soutenir cette institution financière qui venait de voir s'envoler quelque \$50 millions de ses coffres parce que des membres mettant en doute la solidité financière de l'institution en avaient retiré leurs épargnes.

M. Parizeau avait alors mis en évidence la rentabilité de cette institution financière en prise à des difficultés temporaires et avait garanti que les épargnes des 400,000 membres des caisses à travers le Québec n'étaient pas en danger.

"Les problèmes financiers qu'éprouvent les caisses d'entraide ne sont pas surprenants, compte tenu de la

(Suite à la page A2, 1re col.)

Le festival "Les murs de sons" annulé Le plafond du Colisée "trop fragile" pour Styx

par Jacques SAMSON

Le deuxième festival international de musique "Les murs de sons" qui devait avoir lieu à Québec du 5 au 11 août prochain a été annulé. Les organisateurs de cette manifestation en sont venus à cette décision, devant l'impossibilité de présenter leur principale attraction au Colisée de Québec, en l'occurrence le spectacle d'ouverture donné par le groupe Styx.

Selon les organisateurs, le nouveau plafond du Colisée de Québec ne peut supporter plus de 12,000 livres et le groupe rock américain devait suspendre 24,000 livres d'équipement. Dans l'ancien Colisée, toujours selon les organisateurs du festival, pour un groupe comme Jethro Tull, qui donnait un spectacle il y a environ deux ans, on avait suspendu jusqu'à 30,000 livres d'accessoires. D'ailleurs, à peu près tous les groupes rock dans le monde se promènent avec des équipements de scène qui pèsent 20,000, 30,000 et même 50,000 livres. Cela signifie donc que plusieurs spectacles rock devront éviter la ville de Québec, alors qu'ils peuvent se produire à Montréal, Toronto ou ailleurs dans de petites villes mieux équipées que la capitale.

Les organisateurs du festival n'avaient d'autres solutions que

(Suite à la page A2, 3e col.)



Le nouveau plafond du Colisée ne pourrait supporter plus de 12,000 livres alors que la majorité des groupes rock doivent suspendre des équipements qui pèsent 20,000, 30,000 et même 50,000 livres.

Paquet-Syndicat Seuls les magasins de Place Laurier pourraient survivre

par Denis ANGERS

Faute de trouver dans les quinze jours des acquéreurs intéressés à investir massivement dans le sauvetage et la relance des magasins Paquet-Le Syndicat, l'administrateur actuel du groupe — la maison Raymond, Chabot, Martin, Paré et Associés — se verra forcé de "recommander" que seuls les magasins Paquet et Syndicat de Place Laurier demeurent en opération."

Du coup, les quatre autres suc-

ursales que gère la seule chaîne de grands magasins québécoise devront carrément mettre la clé dans la porte, "liquidant d'abord leur stock avant d'en arriver à une éventuelle suspension des opérations".

Telle est la sombre constatation qu'a fait connaître hier l'administrateur de Paquet-Le Syndicat, M. Michel Doyle, à la suite du dépôt et de la discussion de son rapport-bilan avec les principaux créanciers du groupe, la Banque Nationale du Ca-

nada et la Fédération des caisses d'entraide économique du Québec.

Après avoir rencontré depuis le 15 mai les principaux intervenants au dossier et après avoir procédé à l'étude détaillée de la situation de l'entreprise, M. Doyle n'a en effet pu que conclure, dans son rapport, à une situation financière extrêmement difficile. Notant hier que Paquet-Le Syndicat se trouve dans un état précaire, l'administrateur mandaté par les créanciers majeurs devait ajouter que

le bilan financier des magasins, loin de se stabiliser, se "détériorait actuellement de jour en jour".

Preuves de cette chute libre de l'institution commerciale que constitue Paquet-Le Syndicat, M. Doyle souligne dans son rapport que, depuis trois mois et demi seulement, "les pertes de la compagnie ont augmenté

(Suite à la page A2, 2e col.)

autres informations
à la page A-12

Départ de l'Hôtel-Dieu pour monsieur Bergeron

(fin)

par Roger BELLEFEUILLE

Monsieur Bergeron quitte l'Hôtel-Dieu, aujourd'hui, après 20 jours d'hospitalisation et de traitement. Soulagé. N'eût été de l'assurance-hospitalisation, il aurait dû déboursier pour ce séjour (per diem de \$270) \$5,400. Sans compter les honoraires des quatre spécialistes qui se sont penchés un moment ou l'autre sur son cas.

Le médecin traitant, un physiatre, avait bien posé un diagnostic provisoire faisant état de douleurs dorso-lombaires. Pour s'assurer de la thérapeutique la plus appropriée, il avait jugé utile de faire appel à la compétence de trois confrères, dans trois autres spécialités. M. Bergeron présentait aussi des difficultés respiratoires.

Pour cette affection, le pneumologue conclut à de l'emphysème

pulmonaire; il conseilla un examen de physiologie pulmonaire.

Le neuro-chirurgien fit état, entre autres, de douleurs aux chevilles, aux fesses, aux genoux et aux hanches. Il n'a pas cru opportun de recommander la chirurgie. "Patience, patience, patience, écrit-il au dossier. Le patient n'est pas d'un âge pour effectuer la rupture d'un disque."

Le neurologue conseilla de son côté une "évaluation discal".

Fort de toutes ces observations, le physiatre traitant prescrivit le traitement suivant: de la physiothérapie, de la chaleur au niveau des segments lombo-sacrés, des exercices de bascule du bassin,

(Suite à la page A2, 2e col.)

Autre texte
à la page A-11



L'Hôtel-Dieu



à lire

Le pape au Vatican

Jean-Paul II est rentré hier au Vatican pour y poursuivre tranquillement sa convalescence.

page D-1

L'UN intéresse Béliveau

Me Jean-Marc Béliveau, le président de la Commission des normes minimales de travail, serait de nouveau intéressé à diriger l'Union nationale.

page A-3

Régie du logement

Une ligue de propriétaires de Montréal tentera de contester la légalité de la Régie du logement.

page A-19

sommaire

Annonces classées	D-5 à D-17
Arts et spectacles	D-2 à D-4
Bandes dessinées	A-18
Bridge	D-16
Carrières et professions	B-6
Décès	D-19
Economie-finances	B-2 à B-5
Feuilleton	D-4
Horoscope	D-17
Information régionale	A-4 et A-5
Mot mystère	D-5
Mots croisés	D-15
Où aller à Québec	D-4
Page documentaire	A-7
Patron	D-6
Pierre Champagne	A-15
Sport	C-1 à C-8
Télévision	D-3

météo

Nuageux avec quelques averses. Dégagement en fin de journée. Maximum de 22. Demain: ensoleillé.

détails, page D-5

La grande vente semi-annuelle
Univers Décor bat son plein
Profitez-en
tout de suite!
universdécor

à l'intersection Henri IV
et boulevard Hamel
Tél: 872 2321

James Earl Ray a été poignardé ce matin

PETROS, Tennessee (AP) — James Earl Ray, condamné pour l'assassinat de Martin Luther King, a été frappé de plusieurs coups de couteau dans la poitrine, le bras et le cou, ce matin, dans la bibliothèque de droit de la prison de Petros, a annoncé un porte-parole du gouverneur. Agé de 53 ans, Ray purge une peine de 99 ans pour le meurtre de King commis en 1968.

Brûlés vifs

LAGOS (AFP) — Deux hommes soupçonnés d'être des voleurs ont été capturés et brûlés vifs par la foule, mardi, à Lagos, alors qu'ils tentaient de s'enfuir, rapporte l'agence de presse nigériane NAN.

L'incident s'est déroulé dans le quartier surpeuplé d'Isolo, sur la route menant du port de "Tin Can Island" à l'aéroport international, lorsque les deux hommes, qui avaient tenté de pénétrer par effraction dans une maison particulière, ont été appréhendés par la foule.

Région...

(Suite de la première page)

constamment pour qu'elles paient du 12 pour 100. Leurs membres devront accepter un rendement moindre."

Dans la liste des 12 Caisses, il y en a une dont la situation a évolué favorablement depuis l'élaboration du plan de redressement. Il s'agit de la Caisse d'entraide de La Tuque dont le rendement pour l'année financière 1980-81 est supérieur à 10 pour 100.

Le cas de la Caisse de Sept-Îles est également spécial en ce sens que sa situation est due essentiellement au contexte économique qui a affecté cette ville depuis plus d'un an. Une reprise dans cette région pourrait rétablir la situation.

Ottawa...

(Suite de la première page)

conjoncture actuelle, a précisé hier en Chambre M. Bussières.

"La meilleure protection pour le déposant ou celui qui est membre d'une caisse d'entraide est de continuer à accorder sa confiance à cette institution financière," a-t-il poursuivi.

Au sortir des Communautés, le ministre Bussières a rappelé que tout mouvement de panique de la part des membres ne pourrait que détériorer encore plus une situation déjà critique aux caisses.

"Il faut faire confiance aux mécanismes de régulation justement conçus pour permettre aux institutions financières de passer à travers ces moments difficiles," a-t-il dit, faisant allusion aux organismes mis en place tant au fédéral qu'au provincial pour garantir la sécurité des épargnes.

Marge de crédit

Quant à la marge de crédit de \$100 millions annoncée par le ministre Bussières et dont pourrait bénéficier la Régie d'assurance-dépôts du Québec, elle fait partie d'une entente plus large, laquelle date de quelques années.

"Il y a eu des discussions au niveau des responsables des deux organismes," a indiqué le ministre, ajoutant que l'accord auquel on était parvenu était "tout à fait normal et coutumier" et qu'il était presque que "de la routine" de garantir de telles marges de crédit pour l'organisme fédéral.

LA QUOTIDIENNE

7-3-6

(Tirage de mercredi)

LOTO-SELECT

0-0-8-9

Informations: 643-8990

le mot du jour

Avec minutie

En plus du verbe, l'adjectif "élaboré" est employé dans la forme anglaise. Il ne faut donc pas dire: un travail élaboré, mais un travail soigné, minutieux, fini, compliqué. Il y a aussi les mots détaillé, recherché, étudié, etc.

Pierre BELLEAU

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi 9h30 à 19h30
Samedi 9h30 à 13h00

647-3333 647-3394

RENSEIGNEMENTS REDACTION

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Cœur de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

Départ de...

le renforcement des muscles abdominaux, l'enseignement de principes posturaux, des tractions vertébrales.

Entre-temps, M. Bergeron n'était pas demeuré inactif. Son organisme avait été minutieusement scruté: profil général de biochimie, sédimentation, anticorps anti-nucléaires, électrocardiogramme, radiographie des poumons, de la colonne dorso-lombaire et du bassin.

Chaque jour, il reçoit sa dose de médicaments: analgésiques, relaxants musculaires, sirop contre la toux.

Au cinquième jour de son hospitalisation, l'infirmière note au dossier de M. Bergeron: retour de la physiothérapie; le patient est souffrant... il pleure.

Le septième jour, l'infirmière de nuit consigne: n'a pas dormi; brûlements gastriques; Maalox.

Les traitements du physiothérapeute sont néanmoins efficaces. Si bien, qu'après 15 jours de traitement, le physiatre est en mesure de signer le congé. Au sommaire, il note:

"Disparition des douleurs. Traitement conservateur. Quitte l'hôpital après 15 jours de traitement pour douleurs lomboradiculaires. Admis à la demande du Dr Untel qui recevra copie du dossier. Amélioré considérablement au cours de son hospitalisation: d'environ 50 à 60 pour 100. Douleurs disparues mais persistance de raideurs lombaires. Le neuro-chirurgien a déconseillé, pour le moment, la chirurgie. Traitement conservateur semble avoir apporté résultat espéré. Pas de myélographie lombaire, la cartographie n'ayant pas montré de signes suspects d'invasivité néoplasique au niveau du bassin. Le Dr Untel (omnipraticien) décidera s'il y a lieu qu'il soit revu pour un examen de contrôle. Devra continuer le programme d'exercices chez lui."

Un jargon

Des termes codés. Un jargon. "Lombo-radiculaire", "lombaires", "myélographie", "néo-plastique".

Seuls les...

(Suite de la première page)

de plus de \$2 millions" pour atteindre en 1981 pas moins de \$3.5 millions. Qui pis est, l'avois des actionnaires qui, tout récemment, surnageait à \$4,000 est aujourd'hui "déficientaire pour plus de \$2 millions!"

Cette disparition de l'avois des actionnaires signifie dans les faits que la dette totale de Paquet-Le Syndicat se chiffre actuellement par plus de \$22 millions, l'actif du groupe étant évalué aux alentours de \$20 millions!

Cette énorme dette signifie en outre que, pour simplement sauver l'entreprise, un investissement de \$3 millions est indispensable. Et que, si l'on espère la relancer, la note dépassera les \$5 millions.

Requête en faillite

Par ailleurs, en plus des évidentes difficultés financières qui accablent le groupe, une requête en faillite déposée par sept fournisseurs de l'entreprise est venue compliquer davantage une situation passablement délicate.

Vendredi dernier en effet, ces petits créanciers de Paquet-Syndicat déposaient devant le registraire des faillites de Québec une demande de liquidation pure et simple de la chaîne, par voie de mise en faillite. Cette requête était signée par les fournisseurs suivants: Shemag Inc., l'Agence Masson Ltée, Dominion Blue Line, Importations Nils, Sportwear of Europe, Lippens Inc. et Formenpon Inc.

Advenant une contestation par Paquet-Le Syndicat de cette requête du groupe de petits créanciers, toute l'affaire doit être référée devant la cour supérieure, le lundi 8 juin à 9h30.

Toutefois, selon l'administration Doyle, cette audition pourrait être remise à plus tard puisque des démarches "ont été entreprises pour obtenir un délai de quelques jours, afin de tenter encore une fois d'intéresser des acquéreurs éventuels".

Efforts ministériels

Par ailleurs, hier encore, le ministre québécois de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron, a qualifié de "minime" l'espoir qu'il conservait de sauver la chaîne Paquet-Le Syndicat.

Rappelant que son ministère s'était impliqué en convainquant les créanciers d'accorder une remise de quelques semaines de leur décision finale, M. Biron a également annoncé qu'il avait "trouvé certains groupes d'investisseurs manifestant des intérêts dans l'achat éventuel de ces magasins". Toutefois, a ajouté le ministre, aucune réponse définitive n'a pu être obtenue de ces groupes, d'ailleurs trop petits pour assumer seuls le sauvetage et la relance de l'entreprise de Québec.

Dans cette optique, le ministère a donc convoqué les trois parties intéressées à une rencontre conjointe, hier. Rien n'a cependant transpiré de cette réunion animée par un coordonnateur du ministère et qui s'est tenue à Montréal.

Soulignons enfin que, si elle se concrétise, la fermeture en cascade des succursales de Paquet et du Syndicat affectera particulièrement le Mail Saint-Roch. C'est en effet à cet endroit que la chaîne maintenait ses magasins les plus vastes. Après la perte de Pollack et des Créations Jeanne Hardy, ce serait là un coup très dur pour le commerce jadis florissant du centre ville de la capitale.

(Suite de la première page)

Des termes peu accessibles au commun des mortels.

L'hôpital ne laisse pas un patient emporter chez lui son dossier médical comme lecture de chevet. D'expliquer le Dr André Pothier, ce jargon médical est un obstacle à une bonne auto-compréhension de sa maladie. Le patient qui le désire peut certes demander des explications au directeur des services professionnels, qui vulgarisera. D'autre part, certaines annotations peuvent être mal accueillies par une personne. L'individu qui se croit souvent rendu à ses derniers moments n'aimerait pas savoir qu'il est atteint, selon son médecin, d'hypochondrie... qu'il est un malade soi-disant imaginaire. Cela pourrait empirer son cas.

M. Bergeron est de retour chez lui. Il peut maintenant glisser de son lit, aller de son fauteuil préféré au téléviseur sans grimacer au moindre mouvement. Sa qualité de vie a été améliorée. Pour en arriver à ce résultat, la structure médicale hospitalière se l'aura approprié pendant près de trois semaines. Un peu à son insu.

Le plafond..

(Suite de la première page)

d'annuler l'événement. En installant l'équipement ailleurs qu'au plafond, cela nécessiterait la réduction du nombre de sièges disponibles de 12,000 à 7,000 et l'événement ne devenait plus rentable. M. Gilbert Ghosn, porte-parole du groupe, déclarait hier que, même en vendant les 7,000 places, le festival accuserait un déficit de \$15,000.

En plus, il faut dire qu'à Québec, il n'y a aucune solution de rechange. Seul le Colisée peut recevoir autant de personnes pour une seule représentation.

Il faut aussi préciser que les profits anticipés par la présentation du spectacle de Styx étaient une raison d'être pour la présentation des autres spectacles du festival. Sans les revenus de Styx, les dépenses pour les autres spectacles deviennent insensées.

Le groupe Styx ne peut non plus se permettre de modifier son équipement puisqu'il donne un spectacle le lendemain à Moncton et qu'il était impossible de tout réajuster en fonction de cet aréna.

Pertes considérables

Pour le moment, l'annulation du festival entraîne des pertes d'environ \$15,000 qui ont été investies en publicité. A ceci doit s'ajouter les frais d'annulation de contrats pour une dizaine de spectacles dans d'autres salles de la région.

Le festival "Les murs de sons" opère à l'intérieur d'un budget de \$250,000 et son annulation constitue une perte économique considérable pour la région. En taxe d'amusement, en stationnement, en revenus touristiques, etc., le festival est un apport intéressant pour la ville de Québec et ses banlieues. Il y a aussi une cinquantaine de personnes qui travaillent directement pour le festival durant la semaine d'activités. Pour la tenue des 10 spectacles du festival, il devait y avoir 33,000 billets en vente, et ce dès vendredi matin.

Pour le moment, il n'est pas encore question de rayer définitivement ce festival de la carte, mais sans le Colisée, il perdrait nettement de son envergure.

Réaction de la ville

Joint en fin d'après-midi, le maire Jean Pelletier n'étant visiblement pas au courant de ce dossier n'a pu émettre de commentaires. Quant au président de la Commission de l'exposition, M. Paul-Emile Maheux, il n'était pas disponible, étant en dehors de la ville pour trois jours.



Le Soleil, Clément Thibault

De la dynamite bien cachée

Des centaines de milliers de personnes ont visité l'aquarium à Sainte-Foy sans savoir que la bâtisse était continuellement exposée à un grave danger en abritant dans son sous-sol une boîte de bâtons de dynamite depuis une vingtaine d'années. La découverte de ce "colis" dangereux a été faite hier avant-midi par un préposé à l'entretien, M. Jacques Deschênes, de Québec. L'employé se trouvait dans les "catacombes" de l'aquarium pour prêter assistance à des compagnons de travail quand il aperçut une boîte de carton brisée par l'humidité et le temps. Après avoir inventorié la boîte, il alerta la police de Sainte-Foy.

LA BOURSE

MONTREAL (PC) — Raf-fermissement des cours à l'ouverture de la séance, ce jeudi matin, à la Bourse de Montréal.

Grandma Lee's grimpe de 1/2 à \$12, Alcan progresse de 1/4 à \$38 1/2 et Dome Pete ajoute 1/4 à \$22 1/2, tandis que Silver Stack recule de 1/4 à \$16 et Banque Royale demeure inchangée à \$29.

A Toronto

Les cours ont légèrement fléchi à l'ouverture d'une séance active, ce jeudi matin, à la Bourse de Toronto.

Coupures: débat accordé

Un débat public aura lieu vendredi le 12 juin sur les effets des coupures budgétaires dans les secteurs de l'Education et des Affaires sociales, tel que réclamé par les trois grandes centrales CSN-CEQ-FTQ mais le premier ministre, M. René Lévesque, a prévenu qu'il ne faut pas s'attendre à des modifications des crédits alloués à chaque ministère.

La rencontre aura lieu à l'extérieur des murs de l'Hôtel du Parlement, a précisé le premier ministre.

Les membres de l'Assemblée nationale ont pour leur part l'occasion de discuter des crédits des différents programmes lors de l'étude des crédits en commission parlementaire, ont ajouté le chef du gouvernement et le leader parlementaire, M. Claude Charbon.

Les discussions se poursuivent, a précisé le premier ministre, avec les interlocuteurs principaux, sur les participants à la rencontre et le déroulement du débat.

DESSOUS DE WARNER'S

achat spécial

économies de 20% et plus

soutien-gorge naturel, bordé de dentelle, fermoir devant. 32, 34, 36 blanc ou beige. rég. \$7. spécial \$5.59 soutien-gorge pré-moulé sans couture, dentelle ajourée. 32, 34, 36 A-B-C. rég. \$9. spécial \$6.99

la maison **simons**

place de l'hôtel de ville / place Ste-Foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.

ROBE achat spécial

CHEMISIER 49.95

la robe chemisier, fines rayures

la robe chemisier manches courtes, non coupée à la taille, léger coton à rayures caramel ou bleu pâle sur fond blanc. 8 à 20. achat spécial \$49.95

la maison **simons**

place de l'hôtel de ville / place Ste-Foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.

Forget s'attend à un déficit de \$4 milliards

par J.-Jacques SAMSON

Le déficit du Québec pour 1981-1982 qui approcherait les \$3 milliards, selon les prévisions du ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, sera plutôt de l'ordre de \$4 milliards, est déjà convaincu le député libéral de

Saint-Laurent et ex-ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget.

Selon M. Forget, le ministre des Finances a déjà en main des données beaucoup plus récentes et plus complètes dont il prend bien soin de ne pas faire état publiquement et qui ne lui

permettent plus de prendre au sérieux un budget qui date de quatre mois.

M. Forget a cité deux exemples précis de prévisions erronées du ministre des Finances: un manque de \$100 millions et peut-être même de \$120 millions dans le budget de l'aide

sociale annoncé en mars par M. Parizeau et une surévaluation de \$150 millions des revenus attendus du système fédéral de péréquation.

"L'a-t-on délibérément omis du calcul pour pouvoir, à l'automne, dans le contexte de la renégociation des ententes fédérales-provinciales, nous dire: vous voyez, on nous coupe la péréquation, alors qu'on devrait déjà savoir que ces fonds ne seront pas payés aux montants prévus dans le budget du gouvernement du Québec."

Les ministères chéris

Selon le député de Saint-Laurent, le ministre des Finances veut tromper tout le monde tout le temps en disant que les postes ont été gelés dans la fonction publique.

Il a augmenté de 12.800 employés, le nombre de personnes sur les listes de paie des ministères et organismes publics du gouvernement. "On a engagé 13.000 personnes de plus pour faire partie de cette caste supérieure qui va se moquer et se payer la tête du reste de la population pendant les prochaines années, a soutenu le député de Saint-Laurent.

Selon M. Forget, tous les secteurs qui ont pour vocation de fournir des services aux citoyens ont été négligés. Par contre, ceux qui ont pour vocation de fournir des outils de contrôle additionnels ou de prestige ont accru leurs effectifs.

Les ministères chéris du gouvernement sont les Affaires intergouvernementales, le Conseil du trésor, les Finances, la Fonction publique, a soutenu M. Forget.

Les ministères négligés de façon systématique, ce sont tous les ministères de services, maintient-il: les Affaires sociales, l'Éducation et celui de la Justice.

Chose encore plus étonnante, les effectifs des ministères à vocation économique n'ont pas été augmentés non plus, a ajouté M. Forget: l'Agriculture, Énergie et Ressources, Industrie, Commerce et Tourisme et Transports.

"On a mis l'argent dans les endroits où ça payait sur le plan idéologique pour le parti, mais on n'a pas mis d'argent là où ça payait du point de vue du citoyen qui paie la note."

Des charges fiscales trop lourdes

M. Forget a accusé le gouvernement de charger le contribuable de la classe moyenne de façon outrancière. Une augmentation de 10 pour 100 du coût de la vie n'est pas compensée par une hausse de 10 pour 100 du salaire parce qu'il ne reste que 4 ou 5 pour 100 net dans les goussets du contribuable.

M. Forget a dressé la liste des taxes directes et indirectes qui touchent le contribuable moyen: sur l'essence, le tabac, les repas pris au restaurant, l'impôt successoral et les taxes aux entreprises, principalement l'augmentation de la prime pour financer les services de santé.

"Ce sont des taxes qui essaient de sortir l'eau d'un rocher..."

"Ce sont des taxes qui sont anti-économiques, maintient M. Forget, qui n'ont pour leur défense et comme avantage que celui de donner temporairement l'impression au public que l'argent vient du ciel." Ce sont les travailleurs qui en font les frais parce que l'employeur calculera deux fois le coût de chaque emploi avant d'embaucher, a prévenu le député de Saint-Laurent.



Vers 17h hier, un embouteillage s'est formé à l'entrée du pont Pierre-Laporte en direction de la rive sud, situation qui n'est pas tout à fait étrangère à la fermeture du pont de Québec qui sera vraisemblablement plus longue que prévu.

Au moins cinq jours de retard au pont de Québec

par Pierre ASSELIN

Le pont de Québec ne sera pas prêt pour demain, ni pour après-demain. Il faudra au moins encore trois jours pour couler ce qui reste de béton et autant pour le sécher, ce qui nous mène aux alentours du 10 juin... s'il ne pleut pas entre-temps.

"Il nous reste encore 2.500 pieds à couler, explique M. Serge Bonneau, ingénieur au ministère des Transports et responsable des travaux, et le maximum que l'on peut faire en une belle journée est de 1.000 pieds, quant tout va bien."

Mais tout n'est pas bien allé sur le pont. Le temps, aux dires des ouvriers et des entrepreneurs, leur a joué un sale tour et même leur machinerie s'est mise de la partie cette semaine, pourtant cruciale. Deux bris mineurs ont fait perdre quelques-unes des précieuses heures que les ouvriers voient passer avec impatience.

M. Raymond Desruisseaux, principal entrepreneur, est sur le chantier, fébrile comme le père d'un nouveau-né: "Habituellement, je n'ai pas à venir aussi souvent sur les lieux d'un contrat, mais avec celui-ci, c'est différent. La travée qui reste à faire est beaucoup plus abimée que la première et le temps nous manque."

Même les motels ont hâte

M. Bonneau reconnaît que les échéances étaient serrées. "Nous n'aurions pas pu commencer les travaux plus tôt, à cause du froid, et nous pouvions difficilement les terminer plus tard à cause de la saison touristique qui va commencer bientôt. Le détournement du trafic sur le pont Pierre-Laporte

pourrait nuire aux motels situés à la sortie du pont de Québec.

M. Georges Lepage, directeur du motel Neptune, à Sainte-Foy, est justement dans cette situation. "Où monsieur on a hâte que les travaux soient terminés. Nous avons eu une baisse d'à peu près 20 pour 100 de notre clientèle. Qu'est-ce que vous voulez, depuis que le trafic est détourné, les gens doivent passer devant les hôtels du boulevard Laurier et faire un détour en plus pour passer devant notre motel. Les visiteurs du Bas-du-Fleuve, par exemple, avaient l'habitude de prendre le vieux pont parce qu'il y avait moins de trafic et que les voitures roulaient moins vite."

Même sur la Rive-Sud, les travaux se font sentir. "Au début du mois d'avril, confirme Mme Coulombe, du motel Guy, ça a baissé mais par après, les gens ont trouvé le tour pour se rendre. C'est quand même plus compliqué par le pont Pierre-Laporte. Nous avons eu des appels de personnes qui étaient à Québec et qui voulaient se rendre chez nous pour loger. Elles ne se sont jamais rendues."

De plus, déplore Mme Coulombe, les enseignes qui détournent la circulation sont placées trop loin et ne laissent même pas les automobilistes passer devant leur établissement.

On comprend que dans ces conditions et avec la pénalité de \$1.500 par jour de retard que prévoit le contrat, les entrepreneurs craignent la pluie comme la peste. Non seulement interdit-elle le bétonnage mais si elle fait rouiller le treillis qui doit recevoir le béton, il faut recommencer tout le nettoyage qui a déjà été fait.



Me Jean-Marc Béliveau serait disposé à accepter la direction de l'Union nationale.

Le Soleil, Reynold Lavoie

Béliveau accepterait la direction de l'UN

par J.-Jacques SAMSON

L'Union nationale a sept vies. Le président de la Commission des normes minimales de travail, Me Jean-Marc Béliveau, serait disposé à accepter samedi la direction de ce parti moribond en remplacement de M. Roch LaSalle, quand ce dernier aura officiellement fait part aux militants de cette formation, en assemblée générale, de sa décision de rentrer dans ses terres.

M. Béliveau avait déjà manifesté son intention d'être candidat à la direction de l'UN l'automne dernier, avant l'entrée en scène de M. LaSalle.

Il avait même participé alors à une réunion de l'exécutif du parti à Montréal et posé ses conditions pour accepter la direction. Il serait aujourd'hui plus modeste.

Haut fonctionnaire, Me Béliveau serait forcé d'annoncer sa démission de ses fonctions actuelles et il retournerait à la pratique privée, selon les informations recueillies hier par LE SOLEIL, en même temps qu'il ramasserait le baluchon du messie de Joliette, Roch LaSalle.

Me Béliveau a été l'un des fondateurs de l'Association na-

tionale des camionneurs artisans (ANCA). Très peu d'avocats au Québec sont spécialisés dans le secteur du transport actuellement, glisse-t-on à l'UN.

Le président du conseil exécutif de l'Union nationale, Me Serge Fontaine, a confirmé au SOLEIL, hier, avoir eu des entretiens avec Me Béliveau sur son accession à la direction de l'UN samedi prochain mais il s'est refusé à rendre officielle sa nomination "pour ne pas lui causer des problèmes s'il ne vient pas", a-t-il senti le besoin d'ajouter.

Me Fontaine a aussi admis qu'il avait effectué des démarches auprès du directeur général du financement des partis politiques pour que l'UN puisse retirer des subsides pour des fins de recherche même si le parti n'est plus représenté à l'Assemblée nationale. En 1975, a précisé Me Fontaine, député de Nicolet jusqu'à l'élection du 13 avril, l'Union nationale a obtenu \$50.000 en vertu de la première loi sur le financement des partis politiques, même si elle ne comptait aucun député élu.

L'Union nationale attend une réponse du directeur du fi-

nancement des partis politiques, Me Pierre-Olivier Boucher.

Il a été impossible hier soir de joindre Me Béliveau pour obtenir une confirmation de sa décision de quitter la fonction publique québécoise pour diriger l'Union nationale.

Me Fontaine a par contre reconnu que la décision de M. Roch LaSalle d'abandonner son poste était irrévocable, même si des irréductibles se sont agrippés à lui.

L'ex-député de Bellechasse, M. Bertrand Goulet, a pour sa part exprimé l'espoir que l'UN puisse poursuivre son travail et au moins maintenir un modeste secrétariat à Québec et à Montréal. Il tient surtout à ce que la dette de l'UN soit abaissée (environ \$200.000) et que des sommes de \$75.000 à \$80.000 dues à des fournisseurs soient payées au plus tôt pour ne pas altérer la confiance qu'ils ont manifestée.

Tous les membres en règle du parti ont reçu une invitation pour l'Assemblée générale de samedi à Notre-Dame-du-Bon-Conseil (!) près de Drummondville, mais l'ex-député préfère ne pas s'illusionner sur la participation possible...

Le designer Yves-Paul Tremblay réclame \$220,000 au gouvernement

par J.-Jacques SAMSON

Le "designer" Yves-Paul Tremblay, de Charlesbourg, qui a fait la manchette des médias d'information à l'automne 1979 en soutenant que le projet d'agrandissement du Colisée de Québec comportait des risques pour la sécurité des futurs usagers de l'amphithéâtre, réclame maintenant une compensation financière du gouvernement du Québec pour son travail.

M. Tremblay a indiqué hier au SOLEIL qu'il avait investi avec les membres de son groupe \$220.000 dans la préparation des projets de rénovation qu'il paraitrait personnellement mais qui n'ont pas été acceptés.

Toujours selon ce "designer", il était mandaté en 1979 pour pour-

suivre son travail sur la réfection du Colisée par le bureau du premier ministre.

Pas de mandat

Le secrétaire particulier du premier ministre, M. Bertrand Bélanger, affirme pour sa part que M. Tremblay n'a jamais reçu de mandat de qui que ce soit à l'époque, parmi le personnel du bureau de M. Lévesque. "Demandez-lui qu'il vous fournisse un document écrit", a rétorqué M. Bélanger.

Nous lui avons seulement dit à ce moment de développer son idée, parce que ses propositions tenaient sur quelques feuilles, a ajouté le secrétaire du premier ministre. Comme nous ferions pour n'importe quelle personne qui

nous présenterait un projet incomplet. Nous lui avons aussi dit qu'il frappait à la mauvaise porte parce que la ville de Québec était maître d'oeuvre des travaux de rénovation. Notre rôle se limitait à fournir une subvention.

M. Bélanger a rencontré très brièvement M. Tremblay hier. Ce dernier revient à la charge depuis deux semaines auprès du secrétaire du premier ministre pour présenter ses revendications.

M. Tremblay avait présenté ses projets en 1979 au directeur du ca-

binet du premier ministre, M. Jean-Roch Boivin. M. Bélanger affirme catégoriquement qu'aucune entente n'a pu intervenir à ce moment entre le "designer" et M. Boivin et encore moins avec le premier ministre personnellement qui ne l'a jamais rencontré.

M. Tremblay croit toujours incidemment que l'ajout de piliers et les modifications de la toiture du Colisée peuvent présenter des risques pour la sécurité. Il a répété ses appréhensions hier au secrétaire du premier ministre.

...et un jour le raffinement devint accessible.

Le St-Amable

le charme de l'oasis, les plaisirs de la ville
De luxueux appartements
offerts en copropriété.

Au choix:
Une, deux ou trois chambres

Financement avantageux: 14%
Abri fiscal #31
Bureau ouvert de 10h à 17h,
samedi et dimanche de 13h à 17h
et le soir sur rendez-vous.



1155, av. Turnbull
Québec 325-4961



CONDOMINIUM

Les Mas de Boischatel

- Occupation: automne 1981
- Site enchanteur et tranquille
- Voisin du golf (Royal - Québec)
- Spacieux 3 1/2, 5 1/2 et 8 pièces
- Vue splendide sur le fleuve
- Abri fiscal no 31

PROMOTIONS/VENTES
Jacques Lachance
& Associés-courtiers
653-0556

SOIE NOUVELLE

Furtive comme un courant d'air, elle a choisi de vivre le plus simplement du monde... avec un charme discret et pourtant si évident. Son brin de fantaisie, nervures et point de feston, 116 \$.

brissot

Pièce Ste-Foy, Les Galeries Charlesbourg, Galeries Chagnon et 1000 rue St-Jean.

Le Mouvement laïque québécois dénonce des cas de discrimination

par Jean MARTEL

Le Mouvement laïque québécois de la région de Québec a dévoilé, hier, des situations qui, à ses yeux, constituent des cas de discrimination à l'endroit d'enfants exemptés de l'enseignement religieux. En effet, au cours d'une conférence de presse, des parents de la Commission des écoles catholiques de Québec et des commissions scolaires de Beauport, Jeune-Lorette, Les Chutes-Montmorency et Chauveau sont venus raconter à la presse la situation que vivent leurs enfants.

Ainsi M. Jean-Claude Dentinger, dont les enfants fréquentent l'école Sainte-Chrétienne de la commission scolaire de Beauport, a affirmé que les cours de formation que suivent ses enfants sont escamotés par le professeur. "Le professeur, a-t-il dit, donne un cours sur trois. Il est constamment absent, et toutes sortes de raisons plus farfelues les unes que les

autres sont invoquées pour justifier ses absences. Les cours de formation morale sont nuls."

M. Dentinger a ajouté: "Je tiens à dénoncer le fait qu'on méprise le droit qu'ont mes enfants à recevoir un enseignement moral de qualité. Quand le professeur est absent, les enfants exemptés sont laissés à eux-mêmes, sans professeur et sans encadrement."

D'autre part, Mme Suzanne Ferland, dont l'enfant fréquente l'école Marie-Renouard de la même commission scolaire, a dénoncé la situation qui est faite aux élèves exemptés dans cette école.

D'abord, elle s'est demandé pourquoi on accorde 90 minutes pour l'enseignement moral, alors que la catéchèse reçoit 120 minutes. Et encore ces 90 minutes sont en fait 75 minutes, puisque 15 minutes sont grugées de la récréation pour donner le cours; on les a laissés tomber, ce qui réduit

vraiment le cours à 75 minutes.

Mme Andrée C. Freund, dont l'enfant va à la commission scolaire de la Jeune-Lorette, s'est demandé pourquoi l'enseignement moral a été réduit cette année de trois à deux cours; pendant ce troisième cours l'enfant reste dans la classe et assiste au cours de catéchèse.

Voici ce qu'elle a ajouté: "Dans l'école fréquentée mon enfant, on refusait de laisser sortir ma fille pendant cette période de catéchèse, malgré un mot écrit de ma main au professeur et un appel au principal; celui-ci disait qu'il n'y avait personne pour la surveiller. Il m'a fallu faire appel au directeur de la commission scolaire pour faire respecter mon droit."

M. Henri Lafrance envoie sa fille à l'école Saint-Malo de la Commission des écoles catholiques de Québec. Il a dénoncé le fait que la formation morale est amputée de 45 minutes par semaine.

En outre, il a reproché au curé de la paroisse de visiter les classes durant les autres périodes que celles de la catéchèse. Il a ajouté: "Le curé visite, entre autres, durant le temps du français et il a l'intention de continuer, alléguant que son horaire ne lui permet pas de visites à des moments plus appropriés. L'école reçoit aussi des paroissiennes qui s'occupent de solliciter les jeunes à la fréquentation de la messe. Elles vont indifféremment dans les classes sans tenir compte du fait qu'il y ait ou non des enfants exemptés de l'enseignement religieux."

Une autre école de la CECQ — l'école Saint-Roch — a été la cible hier des protestations d'un parent. En effet, M. Comeau, dont l'enfant est exempté de l'enseignement religieux, a raconté qu'on lui a offert d'envoyer son enfant à l'école Saint-Jean-Baptiste; or l'enfant a refusé de s'éloigner de ses camarades de classes. Que ferait-il l'an prochain, puisqu'il n'y aura pas à l'école Saint-Roch d'enseignement moral? M. Comeau a dit que, s'il le fallait, il inscrirait son enfant en catéchèse, mais qu'il lui enseignerait aussi les autres religions pour contrebalancer les effets.

De son côté, M. Alain Ridet, qui envoie sa fille dans une école de la Commission scolaire des Chutes-Montmorency, a dénoncé les visites du curé en tout temps à l'école ainsi que les prières qui étaient faites avant et après les cours. Après des protestations, il a réussi à réduire les visites du curé aux périodes d'enseignement religieux et à éliminer complètement les prières.

Enfin, Mme Céline Laberge, du territoire de la régionale Chauveau, a déclaré que cette régionale était très fermée en regard du droit à l'exemption et de l'information sur la formation morale. Selon elle, les cours de formation morale qui s'y donnent ne sont pas de véritables cours; il s'agit plutôt d'encadrement. Autre fait qu'elle a dénoncé: la situation de parent pauvre dans laquelle s'est trouvée la formation morale à la toute dernière remise des prix. Rien pour les élèves inscrits dans ce cours, alors que la pastorale et la catéchèse étaient en vedette.

La fête du Sacré-Coeur au nouveau Colisée de Québec

par Jean MARTEL

Le vendredi 12 juin une grande fête religieuse populaire aura lieu au nouveau Colisée de Québec: la fête du Sacré-Coeur. Cette année, les organisateurs veulent que cette manifestation de piété soit plus grandiose. Leur ambition est d'amener dans cette vaste enceinte entre 15.000 et 20.000 chrétiens.

Pourquoi fêter le Sacré-Coeur? Pourquoi se déplacer pour aller au Colisée le soir du 12 juin? Telle est la question que LE SOLEIL a posée aux organisateurs de ce rassemblement.

Pour Ginette Bacon, de la Maison Jésus-Ouvrier, on assiste ces années-ci à une remontée de la ferveur spirituelle. Cette fête permet un retour aux sources de la foi chrétienne. Elle donne l'occasion aussi à bien des sceptiques d'aller vérifier si le Seigneur est véritablement dans l'Eglise. Pour d'autres, ajoute-t-elle, ce sera un

moyen de trouver quelqu'un à qui s'accrocher dans notre monde.

Quant à Martial Lamoureux de Québec, une fête comme celle du Sacré-Coeur permet à bien des gens de trouver la guérison: guérison à la fois intérieure et physique. C'est un remède contre le stress et c'est aussi l'occasion de demander le grand pardon qui libère toute une vie.

M. Lamoureux, qui s'occupe habituellement de publicité, a décidé de consacrer toute cette année à la Maison Jésus-Ouvrier. "Je crois, dit-il, que la fête du Sacré-Coeur nous aide à retrouver la paix intérieure, celle que seul Dieu peut donner".

De son côté, Jean-Paul Delisle, de Beauport, dont l'ardeur pour la fête du Sacré-Coeur n'a pas de limites, affirme que la participation à cet événement religieux est un témoignage de foi. "Cela donne la possibilité d'élever notre foi au grand public".

"C'est aussi, précise-t-il, un jour de réconciliation, c'est un jour où s'exercera la miséricorde de Dieu. En venant puiser à la source de l'amour, nous serons capables de nous guérir de nos divisions et de nos luttes".

Le programme de la fête commencera à 20h par un enseignement sur la miséricorde donné par quatre personnes: les pères Guy Jalbert, Jean-Claude Gilbert et Yvon Poirier de la Maison Jésus-Ouvrier, et Madame Marielle Roy. Ensuite, on entendra le témoignage de M. André Paquet.

Toute cette partie de l'enseignement sera entrecoupée de chants. On nous assure aussi qu'il y aura une animation par des jeunes. Puis avant la messe, il y aura procession du Saint-Sacrement.

C'est Mgr Louis-Albert Vachon, archevêque de Québec, qui célébrera la messe et qui prononcera l'homélie.



affaires urbaines

Elections scolaires

Dans le compte rendu des assemblées de mises en candidatures en vue des élections scolaires de lundi publié dans l'édition du SOLEIL de mardi, deux erreurs se sont glissées. Dans le quartier Saint-Denis de la Commission scolaire de Sainte-Foy, ce n'est pas M. Luc Hallé mais Mme Lise Hallé-Lussier qui fait la lutte à M. Laurent Traham. Dans le quartier 13, de la Commission scolaire des Ilets, il y a trois candidats: Mme Thérèse Dubreuil, M. Gilles Deschênes et Mme Micheline Légaré.

Quatre "policiers spéciaux" engagés à Charlesbourg

CHARLESBOURG — La ville de Charlesbourg vient de donner son appui à la Chambre de commerce locale qui projette d'engager quatre étudiants des techniques policières du cégep François-Xavier-Garneau, au cours des vacances estivales, afin de faire un travail de prévention du crime. Les salaires des étudiants seront financés par un programme subventionné du gouvernement fédéral. Le travail s'effectuera auprès des contribuables et sur les terrains de jeux. La campagne auprès des jeunes s'intitule "le crime ne paie pas".

Assemblée des usagers du CLSC les Montagnais

CHARLESBOURG — La première assemblée générale de l'Association des usagers du CLSC les Montagnais aura lieu le 9 juin, à la polyvalente de Notre-Dame-des-Laurentides, à compter de 19h30. Cette association regroupe les futurs bénéficiaires de ce CLSC nouvellement créé, afin de desservir le secteur s'étendant de la 80e Rue à Charlesbourg jusqu'aux Cantons unis de Stoneham-Tewkesbury-Saint-Adolphe. Le territoire englobe évidemment les municipalités de Lac Saint-Charles, Lac-Beauport et le Lac-Delage. On profitera de l'occasion pour faire le bilan de la première année d'opération et préciser la mission de l'association qui s'est donné pour tâche de veiller à ce que le nouveau CLSC réponde vraiment aux besoins et aspirations du milieu.

Le parc de la rivière Beauport

BEAUPORT — Dans son programme triennal des dépenses d'immobilisations pour l'année 1981, la ville de Beauport envisage d'effectuer des travaux d'aménagement sur une partie du terrain situé en bordure de la rivière Beauport, selon le plan préliminaire

préparé par les consultants Beaulieu, Poulin, Robitaille et Associés, ingénieurs conseils. Les travaux en question sont estimés à \$120.000 dont une subvention de \$60.000 des Affaires municipales dans le cadre du programme d'amélioration des équipements communautaires. Le secrétaire de la Ligue des citoyens des Chutes, M. Gaston Laberge, a profité de la lecture de ce règlement pour demander au maire Michel Rivard d'accroître la surveillance policière dans le parc de la rivière Beauport à la hauteur des terrains de la communauté des Soeurs Servantes du Saint-Coeur-de-Marie, pour éliminer les actes de vandalisme. Le président de cette même Ligue de citoyens, M. Réginald Grégoire, a également souligné l'importance de réparer les installations existantes (sentiers, clôtures, etc.).

L'enfouissement sanitaire

BEAUPORT — Il semble que le maire Michel Rivard n'a pas encore donné satisfaction concernant l'enfouissement sanitaire des ordures en provenance de l'incinérateur de la CUQ. En effet, les citoyens de la rue Bertrand sud, par l'entremise de M. J.-G. Drapeau, se plaignent toujours que l'on déverse des ordures ménagères sur les terrains occupés par M. Raymond Blouin, près du boulevard Rochette et de la rue Bertrand sud. On sait que ce dossier est entre les mains du conseiller Raymond Vézina, qui y met toutes ses énergies.

Nouvelle convention de travail

BEAUPORT — Les 60 policiers-pompiers de Beauport obtiennent la parité de salaire avec leurs confrères des villes de Québec et Charlesbourg. Comme le soulignait lundi soir le maire Michel Rivard, la nouvelle convention collective de travail des policiers-pompiers de Beauport sera signée demain à 14h à la salle du conseil de l'hôtel de ville. Il s'agit d'une convention collective qui est en vigueur du 1er janvier 1981 jusqu'au 31 décembre 1982. Selon la nouvelle entente, les policiers-pompiers obtiennent la préséance sur les pompiers volontaires.

12 pour 100 aux cadres

BEAUPORT — Le conseil municipal de Beauport accorde pour 1981 12 pour 100 d'augmentation à ses 43 employés cadres (supérieurs et intermédiaires). Il s'agit d'un 9/4 pour 100 statutaire et 2/5 pour 100 selon l'échelon. Comme l'indiquait lundi le maire Michel Rivard, cette augmentation a été accordée en tenant compte des recommandations du service du personnel de la ville. Selon lui, il n'est pas question d'indexation pour le moment, et les cadres de la ville de Beauport reçoivent moins que leurs confrères des autres municipalités de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) pour un travail similaire.

norman

Les dessous-mode à collectionner

WonderBra

A notre rayon de la lingerie

A. Soutien-gorge, style 1800, tout extensible, enjolivé de dentelle et bretelles transformables en licou. Blanc, chair, noir, A, B, 70-80/32-36, C 70-75/32-34. **11.50**

Culotte bikini assortie, style 9100, avec insertion de dentelle extensible et entrejambe doublé de coton. Blanc, chair ou noir, P, M, G. **5.50**

Soutien-gorge sans bretelles, style P4500, à armatures flexibles et bonnets sans coutures, enjolivés de dentelle. Blanc, chair, B, C, 70-80/32-36. **13.00**

Soutien-gorge sans bretelles, Dici Nova 25, en voile Lycra "fleur de peau" offrant un soutien naturel. Chair, 70-80/32-36. **9.00**

Combinaison soutien-gorge Dici Nova 966, sans bretelles, avec insertion de dentelle extensible au décolleté. Blanc, chair, 70-80/32-36. **20.00**

• mail st-roch • place laurier • place fleur de lys • galeries chagnon • carrefour laval •

VENTE DE MATELAS à de bons prix

Ensemble matelas et sommier-caisse SUPREME 252 ressorts Largeur 54"	SPECIAL \$129
Ensemble de matelas et sommier-caisse ferme 312 ressorts Largeur 39"	SPECIAL \$169
Ensemble de matelas et sommier-caisse à ressorts orthopédic "Chiro-Ferme" pour un sommeil de rêve 20 ans de garantie. Ensemble 36" ou 39"	SPECIAL \$189
Matelas seul 36" ou 39"	SPECIAL \$115
Ensemble 48" ou 54"	SPECIAL \$230
Matelas seul 48" ou 54"	SPECIAL \$139

MATELAS POUR SOFA-LIT	
Modèle en mousse (foam) 54"	SPECIAL \$ 89
Modèle à ressorts, 54"	SPECIAL \$109

MATELAS POUR LIT SUPERPOSE	
Largeurs 36" ou 39"	SPECIAL \$ 79

Prix spéciaux sur tous les matelas et sommiers-caisse Simmons, Zodiac Supreme et Dr. Fuller, lits superposés, lits d'enfant et lits pliants.

Commandes par téléphone acceptées. Livraison incluse. Possibilité de paiement soit comptant, par chèque ou votre carte Charges Vise ou MasterCard.

Téléphonez-nous! Nous avons le personnel fiable et expérimenté pour répondre à toutes vos demandes.

LE SPECIALISTE DU MEUBLE POUR LE REPOS ET LA DÉTENTE

Boutique du repos

HENRI TURCOTTE, prop.

GALERIES DU VALLON

2323, boul. du Versant Nord, Sainte-Foy, 681-6028

Voisin de Sainte-Foy Electronique et du Centre Pédagogique, à l'intérieur du mail.

Ouvert jeudi et vendredi soirs jusqu'à 21h, samedi jusqu'à 17h.



Le Soleil, Clément Thibault

Pour une raison difficile à expliquer, cette auto a quitté la chaussée du boulevard Charest ouest, hier après-midi, et s'est immobilisée contre un pilier supportant le viaduc du chemin de fer, entre le boulevard Jean-Gauvin et la rue Matte, à Sainte-Foy. Line Tailleux, âgée de 25 ans, du 205 rue des Meuniers, à Québec, était évanouie et elle se plaignait de douleur au thorax lorsque des policiers de Sainte-Foy l'ont recueillie pour la diriger vers le CHUL. La police de Sainte-Foy a ouvert une enquête.

Un bon inventaire de compteurs à eau en stock, à Val-Bélair

par Marc LESTAGE

La municipalité de Val-Bélair est actuellement propriétaire d'environ 400 compteurs d'eau qui ont une valeur comptable d'à peu près \$30,000 et le conseiller Denis Vidal voit là l'image de la "mauvaise gestion dans laquelle le maire Yvan Dubé a plongé la ville".

Ce n'est pas la première fois que les deux hommes discutent publiquement de la question des compteurs d'eau. Dès l'élection de 1978, alors que MM. Dubé et Vidal se faisaient la lutte à la mairie, le maire Dubé avait promis aux contribuables de les débarrasser des compteurs d'eau.

Le conseiller Vidal s'est emporté cette semaine quand le maire Yvan Dubé a demandé que l'on adopte un nouveau règlement qui prévoit le remboursement de tous les contribuables qui ont déjà payé leur compteur d'eau à la ville.

Selon le maire, cette modification au règlement est nécessaire en raison d'une ordonnance du ministère des Affaires municipales interdisant aux villes de se livrer au commerce des compteurs d'eau. Autrement dit, les villes peuvent exiger l'installation de compteurs à certains endroits mais ils ne peuvent plus forcer les contribuables à en acheter un modèle particulier seulement auprès de la ville.

Le conseiller Vidal a insisté au-

par Vianney DUCHESNE

Le troisième concours annuel de "Maisons fleuries" de la ville de Québec a été lancé officiellement hier. Tous les citoyens sont donc invités à fleurir un coin de leur ville et à participer à cette compétition florale qui fait partie du programme québécois de "Villes et villages fleuris".

Le concours est basé sur des expériences de ce genre vécues en Europe depuis de nombreuses années. Il vise essentiellement à sensibiliser les Québécois à l'amélioration de la qualité de leur environnement par la participation active de tous. On veut, par les fleurs, créer une ambiance agréable et harmonieuse. Des endroits publics aux aménagements floraux vivants, des bouts de galerie bien fleuris, des boîtes à fleurs bien garnies, tout peut être prétexte à participer aux concours.

Comme d'habitude, la participation des concurrents sera partagée en trois classes: les maisons et parterres, les balcons et terrasses et les établissements commerciaux. Dans le premier cas, il s'agit des aménagements des parterres, dans le second des balcons, des terrasses ou des fenêtres pour les maisons ne possédant pas de parterre. La troisième catégorie s'adresse aux commerces et aux industries. Une chose importante: dans tous les cas l'arrangement floral doit être visible de la rue.

Le rôle de la ville de Québec a consisté à former un comité d'embellissement. Il s'est assuré, à cet effet, de la collaboration de la Société d'horticulture de la ville de Québec. Ce comité verra à inciter les citoyens à participer. L'an dernier, on avait reçu une cinquantaine d'inscriptions.

Cependant, cette année, on s'attend à plus, d'expliquer M. Marcel Gaudet, président de la société d'horticulture. D'une part parce qu'on entend faire savoir à tous qu'il n'est pas nécessaire d'être un professionnel en horticulture pour gagner. On tient compte des possibilités individuelles au niveau des critères de jugement. D'autre part, parce que le concours commence à être plus connu, après deux ans.

Cette année, les gagnants ne recevront pas une certaine somme d'argent, mais une assiette murale en cuivre (magnifique d'ailleurs) façonnée à la main et agrémentée de motifs en laiton au centre; une oeuvre de l'artiste-décorateur québécois Raymond Landry. On a opté pour cette formule afin de laisser un souvenir permanent aux neuf gagnants qui se partageront les trois prix pour chacune des catégories.

L'inscription se terminera le 15 juillet prochain et les récipiendaires devraient être connus environ un

mois plus tard. On s'inscrit à l'aide des formules publiées dans les journaux ou en appelant à 694-6223. En retour, la ville remet au citoyen un certificat de participation qu'on lui demande de

mettre bien en vue dans l'une des fenêtres de sa maison pour justement faire connaître le concours et attirer le regard des passants sur l'arrangement floral créé.

Mme Pauline Marois à l'écoute des citoyens de la rue Chauveau

par Pierre-Paul NOREAU

Les citoyens de la rue Chauveau dans le quartier Neufchâtel de Québec ont à nouveau trouvé une oreille sympathique pour entendre leurs doléances. Toutefois leur problème de tranquillité et de circulation n'est pas réglé et il est hors de question pour eux d'abandonner la lutte avant que ce ne soit fait.

Mme Gisèle Morneau, porte-parole du groupe de contribuables, faisait ainsi état du bilan d'une rencontre hier avec Mme Pauline Marois, députée de leur circonscription.

"Mme Marois a passé une heure avec nous et s'est montrée très sympathique à notre cause, dont elle avait d'ailleurs déjà entendu parler auparavant. Évidemment c'est au ministère des Transports que seront transmises nos demandes, et nous n'attendons rien de moins de Mme Marois qu'un support inconditionnel pour mettre un terme à toute l'affaire."

Pour les citoyens de la rue Chauveau, le gouvernement provincial est responsable de leur situation. C'est lui qui a permis la construction du boulevard Henri IV et du même coup permis que la rue Chauveau devienne une sortie d'autoroute, transformant leur secteur jusque-là très calme, en une avenue passante et bruyante. Mais cette situation devait être temporaire. Elle se poursuit trop longtemps au goût des citoyens, même si une artère de déviation est actuellement en voie de construction.

La ville de Québec envisage pour cette année de ne construire qu'une partie de cette nouvelle rue, soit jusqu'à Du Ruisseau, alors que les citoyens exigent qu'on fasse immédiatement tout le travail, en prolongeant jusqu'à l'Ormière. La ville a déjà fait savoir que les fonds ne pourraient être disponibles avant 1982, et c'est pourquoi les membres du groupe de citoyens se sont adressés au palier provincial.

Rencontre aujourd'hui?

Du côté du cabinet de Mme Marois, il a été possible d'apprendre que des démarches en vue de rencontrer les nouveaux responsables du ministère des Transports seraient entreprises dès aujourd'hui et qu'il était hors de question de laisser traîner les choses.

"Dans la mesure du possible" nous spécifiait Mme Jacqueline Dallaire "nous allons tout faire pour trouver une solution. Il faut comprendre cependant que les gens du ministère des Transports viennent seulement d'arriver, tout comme nous, et qu'il faudra débayer avant d'espérer des mesures concrètes. Mais étant très sensibles à la qualité de la vie, nous n'allons certainement pas laisser dormir le dossier", de conclure l'attachée de presse de Mme Marois, qui espérait une rencontre avec les gens du cabinet des transports aujourd'hui même.

Fête de famille à l'école Mgr de Laval



Le Soleil, Yvan Mongrain

En plus de fournir le lunch à la fin de la soirée, les profs de l'école Mgr de Laval ont décoré le gymnase de leur école, hier, pour bien recevoir leurs 540 élèves.

Les professeurs de l'école secondaire Mgr-de-Laval sont arrivés à l'école, hier soir, avec de grosses boîtes à lunch, puisqu'ils avaient invités leurs 540 élèves à dîner à la croûte avec eux au terme d'une fête soulignant la fin de l'année scolaire.

Le directeur adjoint responsable de la vie étudiante à Mgr-de-Laval, M. Pierre Lortie, a expliqué au SOLEIL que cette initiative appartenait aux 24 professeurs de cette école secondaire du premier cycle, située près de l'église Saint-Rodrigue, sur la 47e Rue.

La "soirée des mérites", comme on l'appelle devait souligner l'excellence de 200 élèves à qui on a distribué hier soir 183 mentions (certificats) et 17 mérites (trophées).

Pour la grande famille de l'école Mgr-de-Laval, l'expérience a duré toute l'année puisque chaque professeur devait désigner un certain nombre d'élèves parmi lesquels un comité de sélection formé de quatre enseignants, d'un psycho-éducateur et d'un membre de la direction de l'école ont choisi les 17 gagnants des mérites.

C'est dans le gymnase décoré d'affiches et de banderoles que l'on a proclamé les gagnants, hier soir, avant de faire la fête. Pour l'occasion, les élèves ont eu droit à quelques heures de congé. En effet, on les a libérés dès 15 heures, afin de dégager les profs qui ont fait la décoration du gymnase et pour permettre à tout le monde de se "pomponner" pour la soirée.

PRÉVISION D'ARROSEMENT DES PELOUSES

Pour tous les usagers, il n'est pas nécessaire d'arroser vos pelouses avant quatre jours pour toutes les municipalités de la région de Québec.

SEUL(E)?

Rencontrez une personne à aimer. Faites confiance à nos conseillers d'expérience.

élan
Centre de rencontres et de gym-yoga, 95, Grande-Allée est (de 10h à 20h)
522-7155

Pensée du jour

"Je ne reconnais pas d'autre marque de supériorité que la bonté." (Beethoven)

RESTAURANT **LA SAUVAGÈRE**
St-Jean-Chrysostome
839-7914

ROULOTTES MOTORISÉES
nouvelles ou usagées
Blais & Trahan inc.
140, boul. Taché ouest
Montmagny G5Y 3A5
Tél.: bur.: 248-2323
Ligne directe de Québec: 884-2310

RESTAURANT CAFE d'EUROPE
les 5, 6 et le dimanche 7 juin
• l'avocado en amphytrite
• le homard café d'Europe
• le riz au safran
• la tomate provençale
• le St-Honoré
• café
Le Tout \$13.95
27, St-Angèle, Québec
692-3835

VENTE PRE-ESTIVALE
du 2 au 6 juin

MAILLOTS DE BAIN 33 1/3%

VETEMENTS SPORT 20%
ratine de velours

CHANDAILS 20%
coton et acrylique

Yvette Tremblay inc.
vêtements de base

place XXXX des quatre bourgeois
658-8081

BÉTON MOBILE MORIN



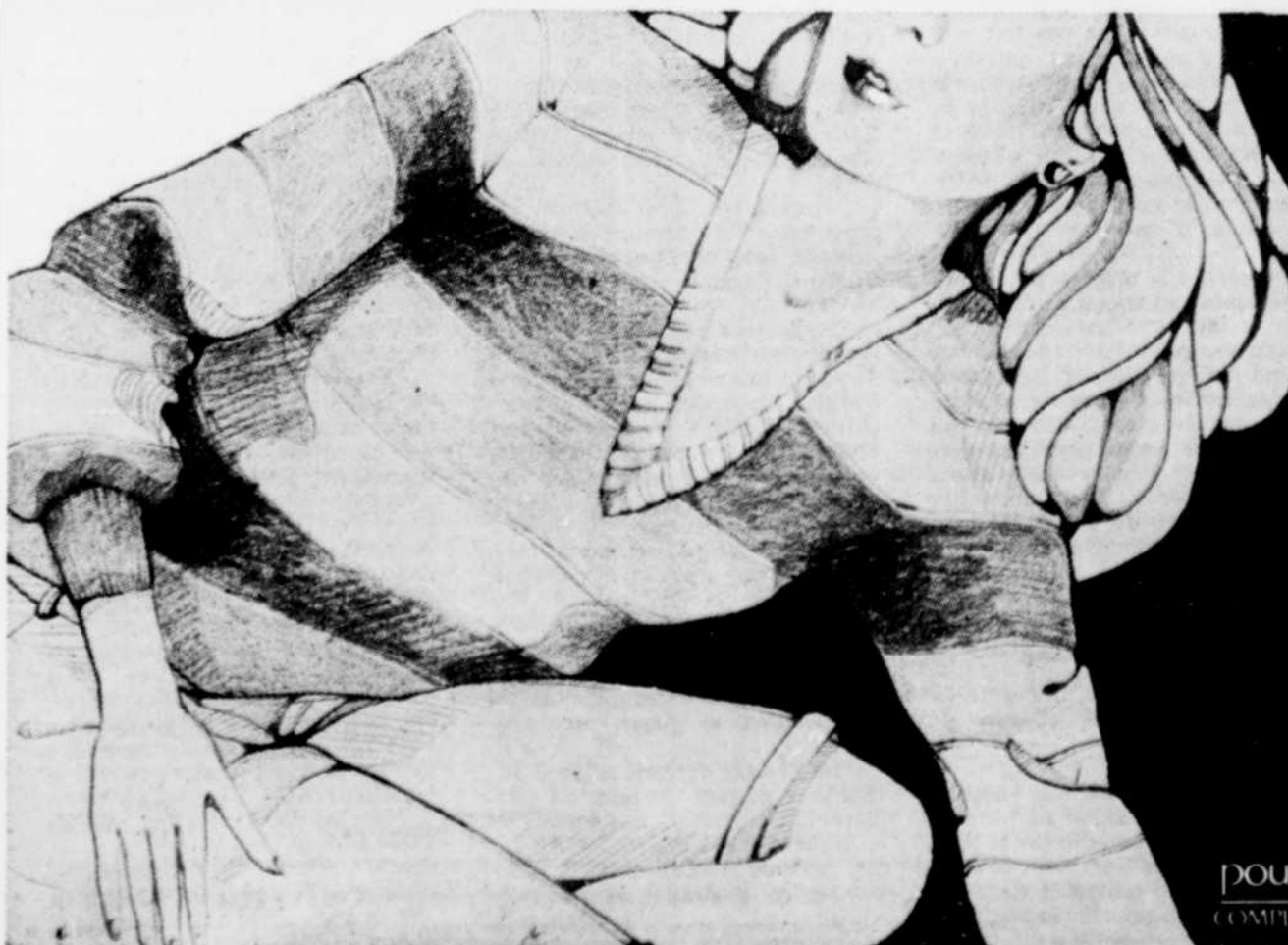
Le béton utilisé pour la réfection du pont de Québec

Préparé sur place, grâce à une méthode rapide et efficace permettant d'éliminer le gaspillage, notre béton jouit d'une grande popularité. Il est, de plus, d'une excellence qualité, car il ne subit aucune variation en cas d'attente.

Un compteur donne la quantité exacte utilisée. Livraison du lundi au samedi, le jour et le soir, même pendant les vacances de la construction, dans tout le Québec métropolitain.

Renseignez-vous... nous pouvons combler tous vos besoins avec efficacité, qu'il s'agisse de petites ou grandes quantités.

Tél.: (418) 839-5488



Vente escapade
10 à 60% de réduction

du 4 juin au 13 juin

Aux portes de l'été, les prix font une escapade! Et à vous les couleurs du beau temps à venir, avec toute une ribambelle d'accessoires côtoyant bermudas, robes, chemisettes, pantalons et le reste!

MARIE GIROUX

pour que respire votre nature!
COMPLEXE CENTRE-VILLE DE SÈTE-FOY (501-4054)

L'urgence du cas Paquet



marcel
pélipin

Bien que ralenti, le mouvement de retraits de fonds aux caisses d'entraide économique s'est poursuivi hier, malgré les assurances fournies par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, et la contre-offensive publicitaire amorcée par certaines caisses.

A brève échéance, le mouvement des caisses d'entraide est assuré de surmonter cet obstacle imprévu. L'appui du gouvernement du Québec, la coopération des banques et un système de soutien mutuel mis en place entre les caisses permet de répondre à la demande des opposants et réduit ainsi les craintes qu'ont amplifiées des reportages accusateurs au réseau TVA.

Maintenant que le gouvernement a fait son effort, les caisses devront faire le leur. Il leur appartient de faire la preuve que des méthodes plus strictes de gestion sont appliquées et que la prudence dans les placements est scrupuleusement respectée. Le gouvernement, qu'on vient d'appeler au secours, devra lui-même faire rapport au public, si les caisses négligent de le faire.

Dès que ce problème sera résolu, il faudra par contre examiner en priorité le cas "Paquet-Syndicat" où les caisses sont un important créancier, de même que le projet de construction au centre ville de Québec d'un édifice devant abriter la bibliothèque municipale et des bureaux, projet dont l'avenir est subitement incertain, tant qu'un locataire ne se sera commis.

Or ces deux dossiers sont intimement liés. L'une des solutions envisagées pour épargner la faillite à Paquet-Syndicat, c'est de transformer l'un des immeubles du Mail Saint-Roch en édifice à bureaux, ce qui réduit d'autant les chances du futur immeuble de la bibliothèque de trouver des locataires, les deux édifices étant situés l'un en face de l'autre.

La ville de Québec, qui s'est fait l'ardent promoteur du projet de bibliothèque, fait des pressions auprès du gouvernement fédéral pour louer quelques étages du futur immeuble à un ministère fédéral. Les caisses d'entraide, qui ont aussi le souci de sauver Paquet-Syndicat, pourraient être davantage intéressées, dans l'immédiat, à louer un immeuble déjà construit, ce qui serait logique.

Il est à prévoir que des pressions s'exerceront aussi sur le gouvernement du Québec pour louer une partie des surfaces disponibles, afin de maintenir à flot et la chaîne de magasins de détail et l'édifice de la bibliothèque. Il urge donc de mettre en place un mécanisme qui permettrait et à la ville, et aux caisses et aux deux gouvernements de se concerter étroitement, afin d'apporter la meilleure solution, en tenant compte des deux projets.

Du côté de l'entreprise commerciale, on frappe à toutes les portes: ministère de l'Industrie, Institutions financières, Travaux publics. Le maire de Québec pour sa part est directement impliqué dans le projet de bibliothèque. Il se peut que pour sauver l'un, il faille retarder l'autre. Il se peut aussi qu'une solution globale, impliquant les deux gouvernements et la ville puisse tirer d'affaires les deux projets où les caisses sont impliquées.

Le moins qu'on puisse exiger des responsables de ces deux dossiers, c'est qu'ils mettent de côté toutes leurs rivalités pour épargner au centre ville un trou béant, qui ne ferait qu'ajouter à la catastrophe économique et sociale que constituerait la fermeture de Paquet-Syndicat.

"LES QUÉBÉCOIS CONSOMMENT 80% DE TOUTE L'EAU EMBOUTEILLÉE AU CANADA."

LE PORTEUR D'EAU EST MORT, VIVE LE BUVEUR D'EAU!



au fil des idées

Halifax ou la poudrière



paul
lachance

La ville de Halifax vient de vivre des heures troublantes. En fin de semaine dernière, elle a été la scène de pillage et de vandalisme qui ont causé des dommages de plus d'un demi-million de dollars. Sur certaines artères commerciales, on a formé des équipes de fiers-à-bras pour se protéger des voyous.

Et, même si le calme semblait rétabli au début de la semaine, Halifax continue de vivre sur une poudrière parce qu'elle est subitement devenue une ville sans police par suite de l'arrêt de travail des 190 membres de sa sûreté municipale qui ne sont pas d'accord avec les autorités sur la question salariale.

Ce qui s'avère le plus désolant dans cette situation est le fait que les parties ne se soient pas rencontrées depuis au-delà de 60 jours. Une remarquable démonstration du sens des responsabilités.

L'arrêt de travail des policiers de Halifax est légal. Mais il prouve que tout ce qui est légal n'est pas nécessairement raisonnable, voire moral.

Un cas célèbre l'avait abondamment démontré, en octobre 1969, alors que les policiers de Montréal avaient décidé de tenir illégalement "une journée d'études". Personne n'ignore la tragique incidence de ces déplorables événements.

Dans le feu des circonstances, un agent de la Sûreté du Québec avait trouvé la mort dans une échauffourée déclenchée à la faveur de la confusion générale, alors qu'un peu partout, à travers la ville presque abandonnée à elle-même, des déprédateurs causaient des millions de dollars de dommages et que des criminels en

profitaient pour exercer leurs forfaits en toute liberté.

Au surplus, des policiers qui avaient oublié ce qu'ils avaient le devoir de faire encore la veille de leur débrayage, avaient entravé le travail de ceux qu'on avait dû leur substituer pour maintenir et assurer la sécurité publique.

Le cas de Halifax pose donc avec acuité un grand nombre de questions sur le concept même du policier gréviste, ne serait-ce que pour se demander préalablement s'il est susceptible de se conduire autrement que tout autre gréviste peut être amené à le faire.

On peut difficilement admettre que, dans l'optique de la sécurité publique, des policiers, à la suite de n'importe laquelle impasse dans leurs négociations de travail, aient le droit de poser, même en toute légalité, un geste qui, quoique pouvant être soumis à des conditions très sévères, risquerait de compromettre la raison même de leur existence.

Même si ce droit peut prévoir des accords préalables sur les services essentiels à maintenir, comment peut-on prévoir que l'anarchie populaire ne risquerait pas de déborder rapidement les effectifs qui s'avèreraient insuffisants dans une situation normale?

On objectera que les employés d'hôpitaux, malgré le caractère spécial de leurs fonctions, ont le droit de grève et que des mécanismes de maintien des services essentiels garantissent la santé publique. Les événements qui se sont déroulés dans nos institutions hospitalières, ces dernières années, ont abondamment prouvé combien pouvait s'avérer illusoire le système tel qu'il existe.

Comment peut-on alors en arriver à concevoir, même avec tous les moyens possibles de prévention, que les choses se

passeraient autrement avec la police. D'autant plus que le secteur de la santé, tout aussi essentiel qu'il soit, demeure fort limité par rapport à celui de la sécurité publique, surtout à une période où la criminalité et l'agitation populaire sont en constante progression.

Dans une autre optique, l'opinion unanime estime que la police ne peut s'acquitter efficacement de ses fonctions de gardienne de l'ordre et de promotrice de prévention si elle ne jouit pas de l'appui et de la confiance du public. Non seulement la collaboration du citoyen est-elle nécessaire pour maintenir l'ordre mais le manque de respect envers la police crée un climat favorable à l'anarchie et à la criminalité.

Or, un policier gréviste risque fort de s'aliéner la confiance du public qui a bien d'autres motifs valables ou non de lui mettre tous les péchés d'Israël sur le dos. Mais ce sont là les risques du métier qui découlent logiquement des travers de la nature humaine.

Le policier a, bien sûr, le droit d'être traité comme un citoyen à part entière. C'est là une expression qui, dans son cas, signifie beaucoup.

Peut-être même à cause du caractère particulier des fonctions qu'il a à assumer, devrait-il recevoir, en matière de relations de travail, des garanties particulières propres à affermir la permanence et l'efficacité de devoirs qui lui incombent.

Un individu qui consent à exercer un rôle aussi important et à la fois aussi lourd que celui de policier acquiert de ce fait de nombreux privilèges et des pouvoirs étendus qui lui permettent, en un certain sens, de limiter la liberté des citoyens. N'est-il pas logique qu'il accepte, en retour, de renoncer à certains privilèges, comme celui de la grève, qui garantiront l'efficacité de sa tâche?

profil Lady Ward et Québec

En fin de semaine dernière mourait, à 67 ans, Mme Barbara Ward (Lady Jackson), économiste et humaniste internationalement réputée pour son franc-parler. Les citoyens de Québec avaient appris à la connaître, en 1976, par une polémique engagée avec le maire du temps, M. Gilles Lamontagne, à propos de la détérioration du centre ville. Cette année-là, elle était la figure dominante de la célèbre Conférence des Nations-Unies sur les établissements humains qui se déroulait en juin, à Vancouver.

Auteur de nombreux ouvrages sur la trame urbaine des agglomérations du monde, Barbara Ward récupéra, beaucoup plus qu'elle n'inventa, le nouveau courant de pensée de type planétaire pour la qualité de vie dans les mégalo-poles en voie d'éclatement à l'approche de l'an 2000. Elle fut en quelque sorte la caution scientifique de l'écologie moderne et ce, sereinement, évitant de tomber dans le piège des superoptimistes qui voient dans la science et la technologie classiques la réponse à tous les problèmes et des superpessimistes pour qui l'apocalypse résultera bientôt de nos modes de vie actuels.

"Depuis le commencement des temps les gens ont entendu 'la petite voix tranquille' du devoir et de la fraternité. Lorsqu'ils l'ont écoutée, la société a prospéré. Lorsqu'ils ont refusé de l'entendre, la société s'est effondrée!" écrit-elle dans son livre "L'Habitat de l'homme" (La Presse, Montréal, 1976). Pour elle, la participation effective des citoyens au développement de leur ville constituait une condition sine qua non pour leur survie. "La raison d'être de l'établissement humain est de satisfaire les besoins de l'homme. Les édifices publics, les lieux de travail, les locaux commerciaux ne sont d'aucune utilité si l'homme ne vit pas parmi eux et n'en fait pas le cadre d'une communauté..."

Protagoniste de l'élimination des automobiles du centre ville, en faveur de "villages urbains" pour stopper la croissance anarchisante des banlieues, de la co-propriété immobilière, d'une politique de planification urbaine par un organisme central coiffant tous les paliers de gouvernement, Mme Ward anticipait elle aussi le dilemme actuel du cœur de Québec, "la ville qui chante" mais avec ses écoles qui ferment, son centre commercial et son développement ayant fait fuir le monde.

"De l'eau saine pour tous... Toutes les misères de la vie viennent de la carence d'eau potable..." clamait-elle aussi, cinq ans avant que nous soyons devenus des champions dans la consommation d'eaux embouteillées et les hôtes du colloque de l'UNESCO sur la conservation de l'eau..."

Jacques DUMAIS

mot à mot

Offensive fiscale d'Ottawa pour mieux centraliser

NDLR — Dans un discours qu'il prononçait récemment à Moncton, le chef de l'opposition, M. Joe Clark, a expliqué pourquoi il s'oppose à la démarche fédérale pour réduire les paiements aux provinces. Nous reproduisons de larges extraits de son allocution.

par Joe Clark
Chef de l'opposition

La résolution constitutionnelle n'est qu'une des armes que le gouvernement libéral entend utiliser pour accroître l'emprise d'Ottawa sur le Canada. Ce dont je veux vous entretenir, c'est d'une autre arme dont il se sert pour concentrer davantage le pouvoir à Ottawa, l'arme de l'argent.

En termes très simples, les libéraux de M. Trudeau ont lancé une campagne visant à obtenir plus d'argent des provinces riches, à en donner moins aux provinces pauvres et à en garder plus pour Ottawa.

Par leur résolution constitutionnelle, ils cherchent à renforcer le pouvoir juridique d'Ottawa. Par leur approche relative aux accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, ils cherchent à renforcer le pouvoir financier d'Ottawa. En somme, ce qu'ils veulent, c'est plus de pouvoir pour le gouvernement central et moins de pouvoir pour les autres membres de la famille canadienne, qu'il s'agisse des provinces ou des citoyens eux-mêmes.

Les libéraux prétendent qu'ils

prennent parti pour la nation contre les provinces. En réalité, ils prennent parti pour Ottawa contre le Canada.

Le Canada n'est pas fait que d'un seul gouvernement, que d'un seul point de vue. Ce qui a fait le succès de notre pays, c'est la liberté avec laquelle des régions et des individus différents ont pu cultiver leur propre identité au sein d'une famille canadienne unie et aussi large d'esprit que grande de taille.

Quand on néglige la nature canadienne, on encourage la croissance des mouvements séparatistes, qui naissent justement quand la fierté n'a aucune chance de s'épanouir, et on ouvre la porte à l'amertume et à la discorde qui ont marqué notre pays ces dernières années. Nous avons le choix entre favoriser la coopération entre les partenaires du pacte fédératif ou accroître davantage le pouvoir au centre. Or, la tradition canadienne et la clé de notre succès est la coopération entre les partenaires. La centralisation du pouvoir à Ottawa brise cette tradition: elle renie, à mon avis, la nature du Canada et mine nos chances de grandir dans l'unité.

Les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces doivent prendre fin le printemps prochain. Conscient de cette échéance, j'ai proposé en 1979, lorsque j'étais premier ministre, de chercher une nouvelle entente à ce

sujet dans un esprit de coopération entre partenaires, soit par le biais d'une étude fédérale-provinciale, soit, de préférence, par celui d'une commission royale d'enquête nommée conjointement par les deux paliers de gouvernement. Mon parti se proposait d'agir tôt, et de concert avec les provinces. Les libéraux agissent avec retard, et seuls.

A mon avis, il est clair que les provinces riches devront payer davantage sous le nouveau régime d'accords fiscaux entre le fédéral et les provinces. Mais il n'existe aucun argument capable de justifier la tentative libérale visant à réduire de façon draconienne les sommes d'argent destinées aux provinces pauvres. Ce que les libéraux ont l'intention de réduire, rappelez-vous bien, c'est l'ampleur des services de santé offerts dans les provinces de l'Atlantique, au Québec et dans d'autres provinces, c'est l'ampleur des services d'éducation offerts dans les provinces de l'Atlantique, au Québec et dans d'autres provinces, c'est enfin la capacité des gouvernements provinciaux d'adopter les priorités qui conviennent le mieux aux provinces.

Le 23 avril dernier, Allan MacEachen, parlant au nom du gouvernement libéral, a déclaré au Groupe d'étude parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces qu'en ce qui concerne les transferts aux titres de l'assurance-hos-

pitalisation, de l'assurance-maladie, des services complémentaires de santé, de l'éducation post-secondaire et des nombreux services qui relèvent du Régime d'assistance publique du Canada, il a l'intention, pour l'année 1982-1983, de donner aux provinces \$500 millions de moins que le prévoit la formule en vigueur actuellement. En outre, il y aurait en 1983-1984 une autre coupure de \$1 milliard sur les hausses prévues normalement.

Le premier argument des libéraux est que le pouvoir fiscal d'Ottawa s'est constamment affaibli au cours des 25 dernières années, et continue de s'affaiblir encore aujourd'hui.

La vérité, c'est que le gouvernement fédéral s'est servi de son pouvoir fiscal pour doter le pays tout entier de l'assurance-hospitalisation, de l'assurance-maladie, des services complémentaires de santé, du Régime d'assistance publique du Canada, et pour provoquer une énorme expansion de l'éducation post-secondaire. C'est lui qui a mis en marche ce système, en sachant très bien ce qu'il en coûterait, et il voudrait maintenant que les provinces paient ce que le fédéral a créé.

La vérité, c'est aussi que de 1977 à 1980, la contribution fédérale aux recettes provinciales est tombée de 31.1 pour 100 à 28.4 pour 100, une tendance à la baisse, donc, et non à la hausse.

La vérité, c'est encore que la situation fiscale du gouvernement fédéral s'améliore pour d'autres raisons, notamment parce qu'il tire maintenant d'énormes recettes de ses nouvelles taxes sur l'énergie et que le programme d'indemnisation des importations de pétrole lui coûte de moins en moins cher. Au cours du seul mois de mars 1981, par exemple, la taxe à l'exportation et la taxe sur l'essence lui ont rapporté un bénéfice net de \$165 millions, après l'indemnisation des importations de pétrole.

Le deuxième argument des libéraux est que le déficit fédéral est vraiment la faute des provinces, parce qu'Ottawa n'exerce aucune emprise sur les dépenses des provinces. La vérité, c'est que ce ne sont pas les provinces qui ont dépensé \$1.5 milliard pour acheter Pétrofin, ou \$40 millions pour subventionner l'Imperial Oil, ou des millions de dollars pour les programmes de publicité du gouvernement fédéral.

De 1977 à 1980, la part des dépenses fédérales au titre des transferts aux provinces est tombée de 21.9 pour 100 à 20.6 pour 100. Pourtant, la part fédérale des dépenses publiques totales, après les transferts aux provinces, est passée de 39.7 pour 100 à 41.2 pour 100. Ainsi, les paiements fédéraux aux provinces sont en baisse, tandis que les autres dépenses d'Ottawa sont en hausse.

En même temps, la part fé-

dérale des recettes publiques totales, après les transferts aux provinces, est passée de 34.1 à 34.7 pour 100. La vérité, donc, c'est qu'Ottawa reçoit déjà plus d'argent et en donne proportionnellement moins aux provinces.

De 1977 à 1980, les paiements de transfert aux provinces n'ont augmenté que de 30.4 pour 100, tandis que les autres dépenses fédérales ont augmenté de beaucoup plus, soit de 41.8 pour 100. Il ne fait aucun doute que le gouvernement fédéral est lui-même responsable de son déficit.

Le troisième argument des libéraux est que les provinces utilisent l'argent fédéral à d'autres fins que celles convenues. Pourtant, on a demandé au juge Emmett Hall de faire enquête sur l'utilisation des fonds destinés à l'assurance-maladie, et il n'a trouvé aucune preuve qu'ils ont été détournés.

C'est au pays tout entier que cela coûtera cher, parce qu'une question qui devrait être débattue dans un esprit de coopération entre partenaires est utilisée pour dresser Ottawa contre le Canada.

Quand la constitution était en cause, la même approche a provoqué de graves dissensions au sujet d'un document pourtant censé nous unir. Malheureusement pour le Canada, le gouvernement libéral a l'intention de semer la discorde avec la question des accords fiscaux, autant qu'il l'a fait avec la constitution.

Cette semaine se tiennent, à l'université Laval, deux colloques scientifiques sur les stratégies de conservation de l'eau. M. Michel Jurdant, professeur au Département de géographie de l'UL, propose ici une stratégie écologiste en vue de combattre la pollution de cette ressource naturelle renouvelable qu'est l'eau.

La pollution de l'eau

Un problème de société

par Michel Jurdant

Saint-Fidèle, petit village du comté de Charlevoix, surplombant le golfe Saint-Laurent et entouré de montagnes couvertes de forêts; les experts découvrent des colibacilles dans l'eau potable et décident que le village doit s'équiper d'une usine de chloration! A Sainte-Hyacinthe, l'eau est rouge, et elle est brune à Alma! Les Inuit sont menacés dans leurs modes de vie par la construction de barrages et de centrales hydro-électriques par, et pour les centres urbains! La ouananiche du Lac-Saint-Jean est menacée de disparition par le harnachement hydro-électrique de l'Aschuanmuhané.

Cette liste de situations bien québécoises n'illustre qu'une fraction infime des problèmes écologiques résultant du gaspillage honteux de cette merveilleuse ressource naturelle renouvelable qu'est l'eau.

Cette description masque cependant ce qui pourrait être considéré comme le plus grand crime des sociétés industrielles, celles de droite comme celles de gauche. Ce crime c'est celui de la mort par la faim de plus de 50 millions d'êtres humains par année, dans le Tiers-Monde, crime à côté duquel la disparition de la ouananiche dans le lac Saint-Jean devrait nous paraître dérisoire. Nous vivons à une époque de l'histoire de l'humanité caractérisée par une puissance inouïe de la technologie et de la science, et pourtant, toute cette puissance, nous ne parvenons pas à l'utiliser pour que cesse cette mort lente et indigne de millions de femmes, d'hommes et d'enfants.

Au contraire, pour satisfaire nos appétits croissants de produits alimentaires exotiques, d'énergie, de voyages, d'automobiles et de gadgets de plus en plus sophistiqués, éphémères et inutiles, nous fermions les yeux sur le fait que notre société de sur-consommation ne pourrait exister non seulement sans piller les ressources du Tiers-Monde, mais aussi sans imposer notre technologie et nos valeurs aux pays pauvres pour pouvoir contrôler leurs activités économiques et ainsi assurer notre propre progrès économique! Or ce modèle de société que nous exportons est un modèle développé dans des pays très bien pourvus en eau et pour lesquels l'eau n'est pas un facteur limite au développement! En exportant notre mode de vie, nous créons donc dans les pays pauvres une telle pression sur leurs ressources en eau qu'aujourd'hui même plus d'un milliard de personnes manquent d'eau pour boire et pour irriguer leurs terres agricoles... et il est prévu que dès le début du siècle prochain, les ressources en eau des régions habitées du globe seront presque épuisées. Qu'une partie des pénuries en eau soit due à la croissance démographique est indéniable, mais la plus grande cause réside dans un accroissement des besoins liés aux activités économiques tendant à déplacer les activités de subsistance vers des activités économiques beaucoup plus gourmandes en eau.

Un exemple parmi des milliers: nous nous plaignons du prix croissant du beurre d'arachides (que certains considèrent comme une nourriture de base du Québécois) alors que la culture industrielle de l'arachide au Sénégal et en Mauritanie (mais aussi dans beaucoup d'autres pays pauvres) est l'une des principales causes de la désertification et des pénuries alimentaires sévissant dans ces pays; pendant la grande famine du Sahel, cette région exportait chez nous des arachides cultivées sur des terres qui auraient pu produire la nourriture de base des populations locales.

Combien de temps continuerons-nous à fermer les yeux sur ces réalités qui font de notre société une société violente? Ce n'est pas parce que cette exploitation du Tiers-Monde s'effectue par multinationales ou commission trilatérale interposée que nous pouvons nous en laver les mains. La faim n'est pas un fléau naturel, elle est un scandale dont collectivement nous devons nous sentir responsables. Que ce scandale soit la conséquence de notre mode de vie, telle est bien la réflexion qui devrait nous amener à poser la problématique de l'utilisation de l'eau au Québec de manière généreuse et collective.

Problèmes reliés

La réflexion de certains écologistes les a conduits à considérer le problème de la conservation de l'eau comme étant fondamentalement un problème de société plutôt qu'un problème technologique surmontable. C'est une consommation effrénée, délirante et injuste liée à un mode de vie frénétique qui est la cause première du problème. Nos sociétés industrielles sont, par cette porte d'entrée que constitue ce que nous pourrions appeler la CRISE DE L'EAU, confrontées avec la nécessité de réviser leurs choix fondamentaux. Installer une usine d'épuration d'un million de dollars entre quinze porcheries industrielles et les robinets des citoyens contribue à entretenir

l'illusion que les experts viendront à bout de tout et entraîne la société dans un cercle vicieux que l'on pourrait décrire comme le cercle vicieux de l'écologie capitaliste.

La crise de l'eau est liée étroitement à la crise de l'énergie, à la crise de l'alimentation, aux violences, aux inéquités sociales croissantes, aux maladies industrielles, aux guerres etc... Si elle nous apparaît un peu plus clairement, c'est peut-être parce qu'elle est plus proche de nous, parce qu'elle est plus "visible"! Ne faudrait-il pas en profiter pour enfin réfléchir sérieusement sur ses causes profondes? Et nous ici, au Québec, au cœur de l'une des régions de la planète qui détient tant de richesses à ce niveau, ne devrions-nous pas nous sentir encore plus concernés socialement surtout par rapport aux communautés humaines moins privilégiées que nous à cet égard?

C'est, du moins, la manière dont il faudrait comprendre le caractère international du problème alors que l'UNESCO considère la présente décennie comme devant être celle de l'eau potable et de l'assainissement. Peut-être alors aurons-nous la sagesse de nous demander ce qui serait le plus digne pour notre société: dépenser \$7 milliards pour assainir nos eaux, c'est-à-dire corriger une partie des nuisances résultant de notre gaspillage?... ou dépenser \$7 milliards pour tenter d'empêcher la mort par la faim des 400 millions d'êtres humains (60 fois la population du Québec, 2 fois la population des États-Unis) au cours des huit années du programme québécois d'assainissement des eaux?... tout en réduisant notre gaspillage d'un montant équivalent, ce qui contribuerait aussi à réduire la pollution chez nous?

Au cours de la semaine du 2 au 6 juin 1981 se tiennent à l'université Laval deux colloques scientifiques sur la stratégie de conservation de l'eau et sur l'écologie et la gestion des réservoirs. Une brochure impressionnante d'experts et d'hommes de sciences y expose les résultats de leurs études, travaux et recherches. Les citoyens pourront-ils, cette fois, avoir droit à la divulgation non seulement des problèmes et de leurs causes mais aussi des responsables et des coûts sociaux des solutions techniques envisagées? Il est à craindre que ces colloques ne constituent une fois de plus qu'une étape classique de la stratégie technocratique de la société actuelle. Analysons donc cette stratégie et demandons-nous si une alternative globale ne mériterait pas d'être considérée.

Une stratégie technocratique

Cinq étapes caractérisent cette stratégie. La première étape consiste à énoncer de beaux principes. Le ministre de l'Environnement Marcel Léger déclarait récemment au cours d'un colloque sur la récupération et le recyclage: "Une saine politique de protection de l'environnement doit s'étendre bien au-delà de la lutte contre la pollution... elle doit faire prendre conscience des relations qui unissent dans le long terme l'économie et l'écologie". Depuis la création des ministères de l'Environnement, tous les ministres qui se sont succédé ont fait des déclarations de ce genre, sans qu'il soit possible de constater des résultats concrets au niveau des opérations gouvernementales courantes... à moins que la politique d'investissement de \$7 milliards dans l'assainissement des eaux ne soit considérée comme ce fameux lien entre l'écologie et l'économie! "L'environnement, c'est rentable, et on va le prouver" fut d'ailleurs la déclaration du pouvoir technocratique à l'époque du lancement du programme!

La deuxième étape, c'est la culpabilisation du citoyen. On parle de "sensibilisation", d'"éducation mésologique", de "prise de conscience", de "participation". On organise des colloques au cours desquels un ministre se permet de déclarer "Toute intervention gouvernementale... ne pourra être efficace que si les industries et les citoyens modifient leurs habitudes de consommation!" On distribue au cours du "mois de l'environnement" des sacs à déchets en plastique avec le slogan "Pour un Québec encore plus beau!" Mais tandis que certains groupes écologistes ayant pour objectif la recherche de modes de vie alternatifs s'épuisent par manque de ressources financières ne fût-ce que pour assurer un niveau de présence minimal à leur permanence, des écotecnocrates sont payés \$40,000 par année pour étudier les relations entre le climat et la végétation dans la taiga et la toundra! Et tandis que les groupes de citoyens échouent dans leurs tentatives d'améliorer la qualité de la vie de leurs quartiers menacés par les promoteurs immobiliers, notre société dépense des dizaines de millions de dollars pour planter des aulnes sur les digues des réservoirs à la Baie James!

La troisième étape, c'est la promotion du scientifique. La science et les techniques semblent avoir pris le relais de

la religion et nombreux sont les humains qui leur attribuent le pouvoir de résoudre tous leurs problèmes. Le scientisme est ainsi devenu l'opium du peuple. La promotion du scientifique est d'autant plus commode que ceux-ci, surtout les écolgues et écotecnocrates, ressemblent de plus en plus aux médecins: plus l'environnement est malade et mieux ils sont gratifiés par des emplois nombreux et très bien rémunérés!

La quatrième étape consiste à privilégier la croissance économique, même si l'alternative de l'humanité semble devenir: "mourir économiquement ou vivre anti-économiquement"! Alors on ne s'attaque qu'aux symptômes de la crise, ceux qui ne risquent pas d'entraver le sacrosaint développement économique, le seul qui ait cours dans notre mode de vie actuel de pensée, le seul qui perpétue l'existence de privilèges et l'accélération de la course à la consommation.

Tout est alors mis en place pour la cinquième étape qui consiste à rentabiliser la lutte antipollution. L'écologie, l'ingénieur et l'économiste s'associent aux pouvoirs pour programmer le milieu de vie écologiquement optimal. On assiste alors à la promotion de l'ingénierie appliquée aux êtres vivants et au contrôle technocratique d'un nouveau champ d'activité financièrement rentable par les nouveaux détenteurs du savoir écologique: les écotecnocrates.

Une stratégie écologiste

Partant du constat de base que les sociétés humaines sont des sous-systèmes d'un écosystème, et du postulat que la science et la technologie ne pourront pas résoudre tous les problèmes liés à la crise écologique, les écologistes pensent que le respect des équilibres écologiques implique obligatoirement des modifications aux niveaux du choix des productions, de la technologie, de l'organisation sociale et des rapports économiques et politiques. Les quatre étapes de la stratégie écologiste sont les suivantes:

La première étape est la sensibilisation du citoyen-consommateur programmée sur l'extrême gravité des crises, sur leur caractère global, sur la nature irréversible de certaines d'entre elles et sur les liens entre la crise de l'eau et celles de l'énergie, de l'alimentation etc... La sensibilisation permet également la divulgation des véritables causes et des véritables responsables, en évitant le piège de la culpabilisation du citoyen, si chère aux technocrates. Cette étape est réalisée à l'aide d'organismes locaux, décentralisés et autogérés.

La deuxième étape est la démythification du progrès quantitatif. Il s'agit de démythifier l'efficacité des solutions "techniques" génératrices de nouvelles nuisances liées à l'accroissement du pouvoir technocratique, de notre dépendance à l'égard de la technologie, des coûts économiques, et de la consommation d'énergie ainsi qu'à la création de nouvelles inégalités: les inégalités écologiques.

La troisième étape, s'effectue en même temps que la seconde et consiste à proposer des modes de vie alternatifs. En fait ces alternatives sont déjà bien présentes et réelles dans notre société québécoise, mais elles sont peu connues et peu exprimées. Trop souvent elles sont marginalisées alors que ce sont elles qui possèdent le plus grand potentiel pour résoudre les problèmes de la société. Plutôt que de dépenser des sommes inouïes pour des études d'impact par des experts ne vaudrait-il pas mieux financer la formulation de projets alternatifs par les citoyens eux-mêmes?

La quatrième étape consiste en un débat public démocratique au cours duquel les scénarios alternatifs sont divulgués et débattus en public. Les choix seront des choix fondamentaux et non plus des choix "projet par projet" pour lesquels le citoyen se sent toujours coincé, acculé à accepter ce qui lui est présenté comme inéluctable! C'est à cette occasion que de véritables crises d'alarme pourront s'élever qui pourraient éventuellement déboucher sur des questions référendaires aussi fondamentales que celle de mai 1980.

Alors, et alors seulement, les citoyens auront des chances de reprendre le pouvoir sur leur avenir individuel et collectif qu'ils ont laissé filer dans les mains des experts et des technocrates.

Les écologistes pensent que les besoins des hommes sont simples et centrés sur l'existence de relations humaines chaleureuses. Ils pensent aussi que pour diminuer la pression sur les ressources de la terre, il est urgent de se limiter à la production des biens accessibles à tous. Tant qu'un dentiste, un notaire, un ingénieur ou un professeur d'université auront un niveau de vie de 3 à 10 fois supérieur à la vaste majorité des citoyens, on ne pourra pas empêcher ceux-ci de désirer le niveau de vie de ceux-là et ainsi perpétuer la rétroaction positive qui amène notre société industrielle à l'absurde et à la faillite.



Le Soleil, Yvon Monroie

La Ville de Québec a opté pour des tunnels souterrains plutôt que pour un rétrécissement de l'autoroute Dufferin afin de trouver un passage plus sécuritaire aux piétons. Le Comité des citoyens du Vieux-Québec remet en question cette décision et demande la tenue d'un débat public afin que la qualité de vie ne soit pas de nouveau sacrifiée au profit de la facilité.

Opinion

Autoroute Dufferin La priorité aux piétons

par le Comité des citoyens du Vieux-Québec

La construction de l'autoroute Dufferin-Montmorency, qui forme une barrière brutale entre le Vieux-Québec et le quartier Saint-Jean-Baptiste, fut une erreur qui est maintenant reconnue par de plus en plus de gens, y compris les autorités de la ville.

Telle une cicatrice au cœur de la vieille ville, cette autoroute est non seulement hors d'échelle et inhumaine, mais dangereuse pour les automobilistes autant que pour les piétons.

Devant la nécessité de trouver un passage plus sécuritaire pour les piétons, la ville a opté pour des souterrains. Ce projet est-il le meilleur? D'autres solutions possibles ont été rejetées, avant même d'être présentées au public d'une façon claire et précise.

Nous pensons surtout à une proposition du gouvernement datant du 12 avril 1981, pour un rétrécissement de l'autoroute. Certes, la ville a raison de chercher une solution rapide, mais il est essentiel que cette question ne soit pas discutée seulement "en groupe restreint".

A notre avis, la ville, dans son empressement de résoudre la problématique du danger pour les piétons, agit en contradiction avec ses propres projets à long terme. Au lieu de donner la priorité aux voitures, ne devrait-on pas plutôt la donner aux piétons?

Dans un article qui a paru dans la Gazette de Québec en décembre 1980, M. Jean Rousseau, directeur du Service de l'Urbanisme de la ville de Québec, parle de la nécessité de réduire le nombre d'automobiles au centre ville. Éventuellement, la circulation devrait être réglementée pour assurer une priorité absolue aux piétons et au transport public: "Quand ces solutions seront apportées dans cet esprit, on aura répondu du même coup à un ensemble de problèmes qui risquent d'être pris isolément".

Les problèmes de stationnement, de pollution et de circulation ont tous la même source: une surabondance d'automobiles au centre ville. L'espace requis par les voitures a provoqué des démolitions massives causant un déplacement du centre ville. Ceci entraîne naturellement une dégradation de la qualité de vie, non seulement à cause de la largeur des routes et des stationnements, mais encore parce qu'il y a moins de contribuables pour défrayer les coûts des services municipaux. Or on sait qu'en l'absence des résidents qui de tout temps ont été les protecteurs de la propriété publique et les gardiens de leur quartier, on assiste à la montée du vandalisme, de la violence et de la criminalité.

En creusant des tunnels piétonniers à un coût de \$2 millions, fait-on face à cet ensemble de problèmes? Ou est-il possible qu'on prenne cette question trop isolément?

À la soirée d'information sur le sujet, tenue à l'église Saint-Jean-Baptiste le 21 avril, les personnes présentes ont vu un "problème d'autos plutôt que de piétons". (LE SOLEIL, 22 avril 1981). Mais comment diminuer le danger posé par les voitures sans créer un tunnel? Une passerelle aérienne a déjà été envisagée, mais il existe une autre possibilité qui semble avoir été presque oubliée.

Autre solution

Le 12 avril, le gouvernement, par la voix du député de Taschereau, M. Richard Guay, s'est engagé à "humaniser" l'autoroute Dufferin. Dénouant la "politique du béton" des gouvernements précédents, M. Guay a expliqué que le gouvernement Lévesque "préfère un tunnel piétonnier ou encore réduire la largeur de l'autoroute Dufferin". (LE SOLEIL, 7 avril 1981). À peine quelques semaines plus tard, la ville de Québec a choisi le tunnel. Pourquoi? Et pourquoi a-t-on

abandonné l'option du rétrécissement de l'autoroute?

Certes, un rétrécissement comporterait d'autres changements: il serait nécessaire par exemple, de réduire la vitesse de circulation sur cette section de l'autoroute. Ceci rendrait sûrement le site un peu moins dangereux pour tout le monde et nous amènerait à changer nos habitudes. Mais en construisant les tunnels, ne risquerions-nous pas de perpétuer l'erreur qui a créé le problème actuel? Ne faudrait-il pas, pour une fois, donner la priorité aux piétons plutôt qu'aux automobilistes?

À ce sujet, le directeur du Service de l'Urbanisme, M. Jean Rousseau, écrivait, il y a quelques mois seulement: "Tous les scénarios de localisation des derniers années, qu'il s'agisse d'entreprises privées, de services gouvernementaux, parapublics, etc., se sont inspirés, au premier chef, de l'accessibilité par l'automobile. À l'instar des villes de plus grande importance qui ont dû assurer par le transport en commun l'accessibilité de leurs centres, on (la ville de Québec) pourra implanter avec beaucoup plus d'intelligence les activités qui logiquement devraient se retrouver vraiment au centre ville".

Est-ce en demandant aux gens de descendre sous terre qu'on humanise ce qui reste d'une des plus belles et des plus vieilles villes en Amérique du Nord?

En construisant l'autoroute Dufferin-Montmorency, Place Québec, le Complexe Get toutes les autres manifestations de la "politique du béton", les autorités ont nié ce qui est spécifique à la ville de Québec. Il faut maintenant essayer de retrouver la continuité que nous avons détruite.

Même si nous avons démolit de vieux quartiers, on peut au moins chercher à recréer des liens plus appropriés au milieu que des tunnels souterrains. Or il est évident que dans le projet actuel de la ville, les tunnels seraient en quelque sorte "le prolongement des planchers commerciaux des édifices adjacents". (La Gazette de Québec, mai 1981). Ils n'auraient rien à voir avec les deux vieux quartiers coupés par l'autoroute.

Si les tunnels sont créés, l'autoroute Dufferin-Montmorency sera partiellement fermée aux voitures. La circulation sera temporairement ralentie. La ville a annoncé son intention de profiter de cette période pour réaménager l'artère et la rendre "plus urbaine et moins autoroute". (LE SOLEIL, le 21 avril 1981 et La Gazette de Québec, mai 1981). Si un tel rétrécissement est possible temporairement, pourquoi ne pourrions-nous pas penser à un rétrécissement permanent? Si la voie était moins large et la circulation ralentie, le besoin d'un tunnel disparaîtrait. Ne serait-il pas possible également de paysager les bords de l'autoroute devenue "rue urbaine", recréant ainsi le lien entre le Vieux-Québec et le faubourg Saint-Jean-Baptiste?

La politique actuelle de la ville de Québec est d'affranchir au maximum le centre ville de l'automobile. Entre les intentions à long terme et les exigences du présent, il y a toujours une marge. Mais il faut avoir la vision des problèmes globaux. On ne peut pas se permettre de toujours sacrifier la qualité de vie sous prétexte que la vraie solution est la plus difficile.

Le gouvernement a parlé de la possibilité d'un rétrécissement de l'autoroute. Qu'on en discute encore et cette fois-ci, publiquement. Des études en ce sens ont-elles été faites? Si oui, le public doit y avoir accès.

À cause des erreurs du passé, et dans le cas particulièrement douloureux de l'autoroute Dufferin, les citoyens de la ville de Québec doivent être informés du pour et du contre de toutes les options proposées.

Le RAIF choisit un mauvais moment pour ses remontrances au pape

Nous sommes bouleversées par le télégramme que les "féministes québécoises" ont envoyé à Jean-Paul II et à l'archevêque de Québec après l'attentat à la vie du pape. Qui sont-elles ces femmes dont nous connaissons les têtes dirigeantes? Leurs connaissances en biologie sont-elles très primaires; elles auraient besoin de se recycler dans ce domaine.

D'éminents biologistes sont catégoriques en disant qu'il y a vie dès l'instant de la conception et le fœtus ne fait pas partie du corps de la femme enceinte. Ce n'est pas un

cor aux pieds ni un appendice, ni les amygdales que vous pouvez à votre guise faire disparaître.

Ce fœtus est un être vivant qui a droit à sa propre vie. Où seriez-vous aujourd'hui mesdames, si vos mères vous avaient méprisées comme vous le faites à l'endroit de l'enfant à naître.

Nous sommes conscientes que l'avortement est un meurtre et que vous êtes complices par vos écrits et vos insultes à ces hommes dont vous n'attendez jamais la hauteur de leurs semelles.

"Le scandale de la détention de Paul Rose"

Paul Rose est le frère de tous les Québécois. Il est issu d'une décente famille de chez nous, laquelle est admirable d'intégrité, de courage, d'idéalisme et dont la mère est morte récemment à force de chagrin par l'alternance des espoirs et des déceptions suscitées par le système des libérations conditionnelles.

Paul Rose est victime d'un pouvoir et d'une morale bourgeoise hypocrite qui pardonne volontiers les actes criminels de la pègre, faute de "preuves suffisantes" et laisse courir en liberté des membres notoires de la mafia puisque ce ne sont pas ceux-là qui contestent le "système". Cette morale bourgeoise se donne aussi bonne conscience miséricordieuse en "réhabilitant" de temps à autres certains meurtriers même si cette indulgence "conditionnelle" représente quelques risques pour la

sécurité de la société. Mais on peut remarquer que cette clémence devient soudainement constipée lorsqu'il s'agit de prisonniers politiques qui ont osé s'en prendre au pouvoir. Ceux-ci seraient-ils plus dangereux pour la société?

Paul Rose aurait probablement obtenu sa grâce s'il avait accepté de servir de tapis — brosse à ceux qui la dispensent de façon discrétionnaire, mais le personnage n'a pas "marché".

Cette sombre comédie a suffisamment duré. Il est temps de créer un vaste mouvement d'opinion à travers tout le Québec — et j'en suis — pour l'établissement d'une amnistie générale et véritable en regard des personnes impliquées dans les événements d'octobre 1970 et sortir Paul Rose des prisons du fédéral.

Georges Savaria, musicien
St-Léon de Maskinongé

Sands n'était pas un simple criminel

Monsieur Paul Lachance

Dans LE SOLEIL du mercredi 6 mai, votre éditorial intitulé "Sands ou le sacrifice ambigu" laisse à penser que vous considérez le geste de Bobby Sands et la cause qu'il défendait comme de la simple "paranoïa socio-politico-religieuse".

Si le but de votre éditorial était bel et bien de ridiculiser Bobby Sands et de réduire la cause qu'il défendait à de la simple paranoïa et à une "antique lutte tribale européenne", je trouve ceci plutôt cynique et irrespectueux envers un homme comme Bobby Sands qui a donné sa vie pour son pays, l'Irlande. Que l'on soit en accord ou non avec les opinions politiques que Bobby Sands défendait, personne ne peut rester indifférent devant le courage, la ténacité et la détermination dont il a fait preuve pendant sa longue grève de la faim.

En mourant de cette façon, Bobby Sands a démontré au monde entier qu'il n'était pas un simple criminel, mais plutôt un prisonnier politique de la cause irlandaise. Si Margaret Thatcher avait accordé le statut de prisonniers politiques aux détenus de l'IRA, Bobby Sands ne serait pas mort aujourd'hui. Est-ce logique que les militants de l'IRA emprisonnés avant 1976 aient ce statut et que ceux qui ont été emprisonnés depuis 1976 n'aient pas ce statut?

Par ailleurs, contrairement à ce que vous dites, la majorité des catholiques d'Irlande — Eire et Ulster — appuient la cause que défend l'IRA. Si tel n'était pas le cas, il n'y aurait pas eu plus de 50.000 personnes pour assister aux funérailles de Bobby Sands et celui-ci n'aurait pas été élu député à la Chambre des communes le 9 avril dernier.

Par ailleurs, vous appelez — comme les députés et les journaux britanniques — Bobby Sands, "l'honorable député de la violence", mais ceci pourrait aussi s'appliquer dans le cas du chef de file des protestants de l'Ulster, Ian Paisley. De plus, la dernière action politique de Bobby Sands, la grève de la faim, est un acte non violent et c'est l'ultime geste de protestation pacifique qu'une personne puisse accomplir. Qu'y a-t-il de mal à être un nationaliste non violent?

Sans rancune et au prochain "sacrifice ambigu".

Daniel Laflamme
Étudiant en histoire
cégep de Limoilou

Des temps difficiles viendront

Un jour un homme est condamné à mort pour meurtre. Devant le tribunal, la mère du malheureux se présente et déclare ce qui suit: "Cet homme, c'est mon enfant et ce n'est pas lui le vrai coupable. Non! C'est moi qui suis coupable. J'ai mal élevé mon fils. Je l'ai pourri de gâteries. Tout ce qu'il me demandait je le lui donnais. Jamais je ne lui ai parlé de Dieu, de prière et de devoir. Ce n'est pas lui qui devrait monter sur l'échafaud, c'est moi."

Hélas! Paroles amères! Regrets tardifs! Le mal est fait. Il est irréparable.

On parle souvent d'époques difficiles. Toutes les époques sont difficiles. Et nous sommes toujours à un tournant de l'histoire, disant un de mes anciens professeurs.

Notre époque, elle, est marquée par la violence. Et notre société occidentale, passablement capitalisée, se signale singulièrement par l'adoration d'une foule de veaux d'or: Richesses excessives! Irreligion! Frénésie des jouissances!

A ce sujet voici ce que dit le Seigneur par la bouche du prophète Jérémie:

"Ils m'ont abandonné, moi, la

Source des eaux vives, pour se creuser des citernes. Citernes lézardées qui ne retiennent pas l'eau."

La joie de Dieu, elle comble l'âme. "La jouissance terrestre, recherchée pour elle-même, laisse le cœur insatisfait et plus avide que jamais."

Des erreurs! Il y en a toujours eu! Le mal s'est toujours commis depuis la faute d'Adam, en passant par Caïn, le déluge, Sodome et Gomorre, plaies d'Égypte, tremblements de terre, etc... Parfois il y eut des crises très graves! Mais un certain remords, un certain sens de culpabilité subsistait encore ou revenait à la surface chez beaucoup de gens. Ce qui déjà signifiait un espoir de conversion.

Mais "en cette fin du vingtième siècle, avec les nouvelles générations, la frénésie de jouissance devient un raz-de-marée mondial qui bouscule toutes normes, coutumes sociales et, bien entendu, la morale même naturelle. Tel un torrent, il déferle et arrache tout sur son passage, entraînant le mépris, la haine, la destruction des autres, immergeant une multitude dans l'angoisse, le désespoir, l'ignominie. Elle a nom sexualité débridée, éro-

tisme, homosexualité, alcoolisme, drogue et souvent sadisme, meurtre et suicide..."

Ici la parole de l'Écriture surgit à nos oreilles.

"Toute chair a corrompu sa voie." Genèse VI, 12.

C'est pourquoi, lors d'une audience publique en septembre 1973, Paul VI disait ce qui suit: "Vous entendrez affirmer également, qu'aujourd'hui la forteresse de la moralité traditionnelle est en train de s'écrouler à cause des transformations de la vie mondaine et que le critère d'orientation de notre conduite doit être d'ordre anthropologique, c'est-à-dire qu'il doit être conforme aux coutumes dominantes, tandis que celles-ci n'ont nullement à correspondre à des critères supérieurs de bien et de mal..."

Et ce grand Pape, de regrettable mémoire, continue en disant que cette mentalité erronée a contaminé même des milieux chrétiens.

Tel est le fruit pourri de la pseudo-moralité dite de situation que l'Eglise rejette, car elle s'oppose à la morale du Christ.

Noël Lortie, ptre,
Baie Ste-Catherine,
Charlevoix

La St-Jean-Baptiste et la cause irlandaise

Diverses réactions à la prise de position de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal dans la question irlandaise incitent à apporter certaines précisions.

La solidarité entre les Canadiens français et les Irlandais n'est ni récente, ni spontanée. L'intérêt de la SSJB-M à la cause irlandaise est plus séculaire.

Dès le banquet de fondation de la Société, le 24 juin 1834, les premiers dirigeants de la Société accordaient leur appui aux patriotes irlandais. D'ailleurs plusieurs représentants de la communauté irlandaise de Montréal, dont le journaliste Edmund-Burke O'Callaghan, directeur du "Vendicator", ami de Ludger Duvernay, fondateur de la SSJB, étaient présents à ce banquet.

Lors de l'épidémie de choléra chez les Irlandais de la Pointe Saint-Charles, en 1848, E.-Raymond Fabre, président de la SSJB et maire de Montréal, mobilisa des effectifs médicaux canadiens-français pour soigner les malheureux. Il faut également rappeler l'attention particulière de Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, à l'endroit des victimes de cette épidémie.

Non, la solidarité entre Canadiens français et Irlandais n'est pas spontanée, mais elle s'inscrit dans les liens qui unissent les peuples opprimés.

Nous n'appuyons ni le terrorisme, ni la violence. Nous oublions pas que le pape Jean-Paul II envoyait un émissaire personnel auprès de Bobby Sands à peine huit jours avant sa mort. Le Primat de l'Eglise catholique d'Irlande, les Parlements de Norvège et du Portugal, le mouvement Solidarité en Pologne, le sénat du Massachusetts et des centaines d'organismes à travers le monde ont demandé au gouvernement du Royaume-Uni d'assouplir ses positions. La SSJB-M se veut du nombre de ceux et celles qui, à travers le monde, appuient les patriotes irlandais dans leur marche vers l'indépendance.

Certains affirment que ce sont des terroristes et des criminels. Rappelons que Charles de Gaulle a été condamné à mort par contumace pour trahison et que George Washington a levé une armée contre le pouvoir établi pour libérer leur peuple.

Plus près de nous, les Patriotes de 1837-38 ont été reconnus coupables de terrorisme par les Bri-

tanniques. Ils ont été emprisonnés, pendus, exilés!

Qui d'entre nous osera renier ces défenseurs de la patrie? Quelques heures avant sa mort, le chevalier de Lorimer écrivait: "Mon crime est dans l'irrésistibilité." Quand ils réussissent, les terroristes deviennent des héros."

Nous réaffirmons ce que nous disions dans l'affaire Bobby Sands: Vive la liberté et ceux et celles qui donnent leur vie pour elle.

Gilles Rhéaume
Président général
SSJB de Montréal

Les règlements de stationnement, presque de la fraude...

Beaucoup ont constaté, et à quel prix, la folie furieuse que représente la politique de stationnement de la ville de Québec. En regardant les prévisions du dernier budget municipal, on se rend compte que cette situation, qui dure depuis quelques années, semble loin d'être en voie d'amélioration. En effet dans ce budget on prévoit pour l'année 1981, une augmentation de plus de 20% des recettes provenant des contraventions routières composées en très grande partie des billets de stationnement. La ville de Québec parviendra avec ces quelque 3,5 millions de dollars à défrayer pour cette même année environ 75% du coût du service d'aqueduc.

Ces chiffres sont très révélateurs pour nous faire réaliser le sens que prend l'émission des billets de stationnement et leur prévision à la hausse. Pour boucler le budget, l'administration municipale spéculé sur le fait que les citoyens et les citoyennes obtiendront en 1981 pour 600.000 dollars de plus de contraventions qu'en 1980. On comprend dès lors le but de la mise sur pied d'une escouade spéciale chargée d'émettre les contraventions et l'augmentation des restrictions de stationnement. On profite de la première minute où un citoyen, une citoyenne se trouve stationné en dehors des limites de temps et d'espace trop souvent sévères et ridicules (les exemples ne manquent pas) pour lui arracher son argent.

Cette administration mu-

nicipale organise les règles de stationnement non en fonction d'une utilisation rationnelle de territoire, mais en fonction des gros sous qu'elle peut en tirer. Il est scandaleux de voir que la politique de stationnement de cette ville prend la forme d'une exploitation planifiée effectuée sur le dos des citoyens-citoyennes. Pour ma part je n'ai que quelques expressions pour décrire cette "business" des plus lucratives: ce n'est que du "vol organisé légalisé", du "mafiosisme

administratif". Cette pratique, qui à mon avis, frise la fraude, nous prouve que le conseil municipal de Québec est très loin des citoyens-citoyennes.

Espérons que la population réagira vigoureusement contre ce type de leadership et que le résultat des dernières partielles dans Montcalm soit le présage d'un changement nécessaire de la situation actuelle...

Richard Massé
Québec

On donnera des vignettes aux résidents pour le stationnement

Monsieur Jean Potvin
Québec

J'ai bien reçu votre lettre du 15 mai me faisant part de vos doléances quant aux inconvénients causés par les règlements de stationnement et de circulation à certains résidents de la ville qui ont le malheur de demeurer dans des rues étroites où le stationnement est très restreint.

Je tiens à vous dire que je partage votre préoccupation à ce sujet et que la situation que vous me décrivez fait actuellement l'objet d'une étude par nos services pour en corriger les inconvénients.

Nous envisageons l'établissement d'un système de vi-

gnettes pour les résidents de ces quartiers mais pour des raisons techniques, un tel système ne pourra être mis en vigueur avant le printemps de 1982. Ceci devrait permettre aux citoyens de ces quartiers d'utiliser et de stationner normalement leurs voitures.

En attendant, nous demandons à nos agents de la circulation de faire preuve de compréhension pour éviter que vous soyez indûment pénalisés par une application trop stricte des règlements.

Le maire de Québec
Jean Pelletier



La SCHL préfère reprendre les maisons

Depuis un certain temps, nous assistons à la pire crise de folie des financiers qui savent entretenir dans la population des gens ordinaires et ce, avec l'aide de tous les paliers de gouvernement, la psychologie de l'inflation. Quand tous ces fantômes cesseront-ils de nous hanter?

Un jour c'est le prix des produits pétroliers, le lendemain ce sont les aliments et un autre jour c'est le loyer de l'argent. Ne sont-ce pas les mêmes actionnaires qui ont des capitaux placés dans ces industries les plus essentielles de l'économie? Quand les supposés experts arrêteront-ils de mettre sur les dos des Américains l'incapacité du gouvernement canadien à résoudre les problèmes du Canada?

Qu'adviendra-t-il des maisons déjà construites, que les propriétaires de la classe moyenne qui ont des enfants et qui paient le plus de taxes, devront abandonner faute de pouvoir payer? Cela signifie que pour un prêt d'environ \$29.000 à un taux initial de 11,75 pour 100, l'intérêt mensuel à l'échéance de 5 ans qui était de \$266 passerait à \$430 pour un taux d'intérêt de 19 pour 100; donc majoration mensuelle de \$164 ou 61,7 pour 100. Et pourtant,

le "shylocking" est défendu par une loi fédérale!

La SCHL du gouvernement fédéral, qui garantit les prêts de ceux qui autrement ne pourraient en obtenir un et qui constituent la majeure partie des petits propriétaires, préfère reprendre les maisons, les payer et les entretenir dans l'espoir de les vendre à perte un jour ou l'autre aux seules personnes qui peuvent payer, soit les couples sans enfant. Ceci plutôt que d'aider le propriétaire actuel dont l'incapacité d'assumer des frais si élevés réside dans le fait

qu'il a une famille à faire vivre. Si cette approche constitue le moyen privilégié par les gouvernements pour relancer la revanche des borceaux, édition 1981. J'ai hâte d'en voir les fruits...

Ce sentiment d'inquiétude que je crois très largement partagé saurait-il aider les politiciens à prendre au plus vite les décisions que tôt ou tard ils devront prendre et si possible avant que la situation ne craque...

Noël Dallaire
Charlesbourg.

Une revendication du Groupe du Faubourg

M. Jean Pelletier
Maire de Québec
Hôtel de ville
Québec

Lors de notre rencontre le 14 mai dernier à l'hôtel de ville, vous nous avez fait part du désir de la ville d'aller en soumission pour l'aménagement du stationnement prévu au coin nord-ouest des rues Sutherland et St-Olivier dans le quartier St-Jean-Baptiste.

En effet sur ce terrain vacant, sont prévus la construction d'un HLM de 6 logements pour familles et un stationnement.

Cependant, nous avons été surpris, pour ne pas dire choqués, de voir la ville prête à investir quelques milliers de dollars dans l'aménagement de ce stationnement alors que la ville et la SHQ ne peuvent arriver à des en-

tentes pour la construction du HLM.

Vous savez bien, M. le Maire, que ce terrain est actuellement utilisé à plein comme stationnement par les résidents de la rue St-Olivier. Alors imaginez le ridicule de la situation: une partie du terrain deviendra un stationnement pavé et l'autre partie restera un stationnement non pavé. Ça ne donnera pas plus de places de stationnement et ça n'accélérera pas la construction du HLM.

Nous vous demandons donc d'utiliser ces sommes disponibles pour des projets plus utiles actuellement à la population (poubelles) et de laisser le terrain tel qu'il est tant que le HLM ne sera pas construit.

Le Groupe du Faubourg
St-Jean-Baptiste
par: Jos Villeneuve, prés.

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6

Les conseillers d'orientation sont importants

Suite aux coupures budgétaires du MEQ (ministère de l'Éducation du Québec), des commissions scolaires ont commencé à abolir les services des conseillers d'orientation professionnels dans les écoles publiques. Sans les services de ces conseillers, qu'adviendra-t-il de nos travailleurs de demain?

Si on enlève le service des "orientateurs" dans les écoles des derniers devront ouvrir des bureaux privés et ce sera encore les moins fortunés qui en souffriront. Pourtant, ils en ont autant besoin

que les autres.

Si certains se demandent encore ce que font les conseillers d'orientation dans les écoles, voici la réponse à leur question: ils guident les jeunes dans leur choix de cours, de métiers ou de professions correspondant à leurs aptitudes, à leurs intérêts et à leur personnalité; ils renseignent les étudiants sur les écoles, les programmes d'études et le marché du travail. De plus, ils agissent comme conseillers in-

dispensables auprès des parents et intermédiaires attentifs entre les élèves et leurs professeurs.

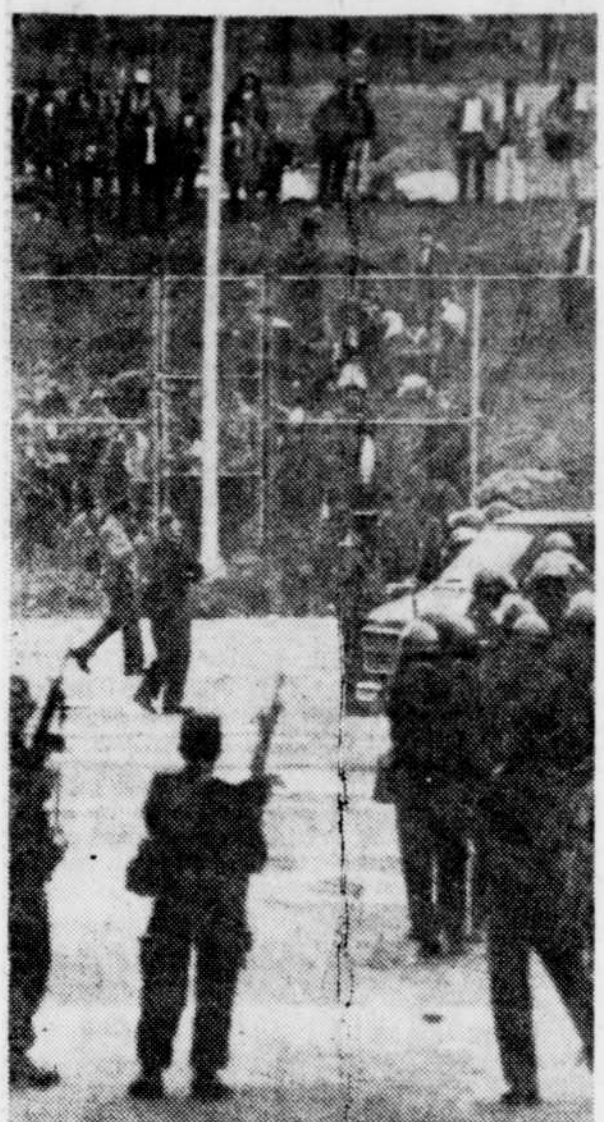
Il est concevable que l'on doive faire des coupures budgétaires, mais de grâce, ne privez pas les jeunes d'un service aussi indispensable que celui donné par les conseillers d'orientation.

Marie-Claude Joly
Nathalie Beaulieu
École Perrault
Québec

Matsqui: le salaire des détenus cause l'émeute

MATSQUI, C.-B. (d'après PC) — Le mécontentement suscité par l'application d'une nouvelle méthode de rémunération des détenus serait probablement à l'origine de l'émeute de 15 heures qui a dévasté le pénitencier à sécurité moyenne de Matsqui, en Colombie-Britannique.

C'est du moins l'opinion qu'a émise le directeur intérimaire de la prison, M. Norm Blamire, au cours d'une conférence de presse tenue hier après-midi.



C'est par un déploiement de force impressionnant que les policiers de la GRC ont sommé les prisonniers de Matsqui de se rendre.

En vertu du nouveau système, les prisonniers voient leur salaire haussé à \$2 par jour, mais ils leur faut payer plus cher à la cantine et ils ne reçoivent rien dans les cas où ils sont empêchés de travailler par l'absence d'un surveillant.

M. Blamire a signalé qu'aucun détenu ne s'était échappé lors des incidents.

C'est dans les cuisines de la prison de Matsqui que la mutinerie a commencé, pour se répandre en peu de temps à travers toute l'institution. Des incendies ont éclaté un peu partout. Au total, sept édifices du complexe pénitentiaire ont été incendiés, dont les cuisines, les salles à dîner, les cellules, les magasins, le gymnase, la chapelle et les bureaux de l'administration.

Appelés sur les lieux, les pompiers n'ont pu effectuer leur travail à cause des prisonniers qui leur lançaient des pierres et des cocktails molotov. Impuissants, pompiers et administrateurs ont regardé brûler les édifices de la prison. Les prisonniers ont passé la nuit à la belle étoile, abrités tant bien que mal de la pluie sous des tentes de fortune fabriquées avec des couvertures. La cour de la prison ressemblait à un champ de bataille après le siège. Au matin, ils se sont rendus en silence et sans résistance.

Les dommages à la prison de Matsqui, construite il y a 15 ans, s'élèveront sans doute à des millions de dollars, selon l'évaluation d'un dirigeant de l'institution.

Aucune prise d'otages, aucun mort lors de la mutinerie; cependant sept prisonniers ont été blessés, souffrant d'une consommation excessive d'hallucinogène ou de blessures par balles.

M. Kaplan

Aux Communes, hier, le solliciteur général Robert Kaplan a fait savoir qu'une enquête sera faite sur l'émeute de Matsqui et que le pénitencier sera rebâti "avec la participation active" des détenus.

C'est que les prisonniers, a précisé M. Kaplan, "seront gardés là" pendant toute la durée des travaux, afin de pouvoir apporter leur aide.

A Matsqui, M. Blamire a souligné que les autorités pénitentiaires avaient reçu l'appui de 200 policiers de la GRC, de 180 militaires de la base de Chilliwack et de 20 policiers municipaux de Matsqui.

Nous n'avons pas fait d'ultimatum aux mutins, a noté M. Blamire. Nous leur avons tout simplement fait part de notre force.

D'ailleurs, a-t-il ajouté, "parce qu'il n'y avait pas d'otage, les détenus n'étaient pas en position de force pour nous obliger à négocier".

Blessé par un évadé, il poursuit le gouvernement

MONTREAL (PC) — Un employé de banque, M. Marc Lapiere, 22 ans, a intenté une poursuite de \$595,888 contre le gouvernement canadien, après avoir été séquestré et blessé, le 12 juillet 1980, par un récidiviste évadé, Conrad Brossard.

M. Lapiere a prétendu dans sa demande, déposée devant la Cour fédérale, que le bureau du solliciteur général est responsable des blessures et sévices qu'il a subis à la suite de la négligence de fonctionnaires qui ont permis à un condamné à la prison à vie pour meurtre, en 1971, de bénéficier d'une journée de sortie aux Floralies, accompagné par un seul gardien non armé.

La veille de l'agression dont a été victime M.

Lapiere, le récidiviste Brossard avait fait faux bond à son gardien qui l'accompagnait aux Floralies internationales.

Brossard avait forcé M. Lapiere à la pointe du revolver à le conduire sur la Rive sud, alors qu'il attendait son amie à la sortie de l'hôpital Notre-Dame. Une fois rendu à Longueuil, le récidiviste avait ordonné à son otage de lui céder le volant de son automobile et le forçait à l'accompagner jusqu'à Tracy où, dans un champ, il lui tira une balle dans l'abdomen avant de le poignarder à plusieurs reprises.

M. Lapiere avait réussi à se traîner jusqu'à une maison voisine d'où il était transporté à l'hôpital.

La nouvelle
VISCOUNT
La plus douce
des douces.



Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette: Viscount 1 Ultra Douce Régulier: Goudron: 0.4 mg, Nicotine: 0.4 mg; King Size: Goudron: 0.7 mg, Nicotine: 0.7 mg; Viscount Extra Douce et Menthol King Size: Goudron: 0.3 mg, Nicotine: 0.3 mg; Régulier: Goudron: 0.5 mg, Nicotine: 0.5 mg.

De la philo dans une théière.

Anciennement, les moines chinois buvaient du thé pour demeurer éveillés pendant les longues heures qu'ils passaient à méditer. Les japonais, eux, ont développé un culte raffiné dans le cadre duquel ils trouvent la beauté et la vérité dans une tasse de thé.

Cette fascination qu'ont les Orientaux pour le thé a influencé la théière, comme l'indiquent les divers styles que nous avons en magasin.

La théière carrée de grès non flambé nous vient de la province de Jiangsu, en Chine, et convient tout particulièrement aux thés sensuels tels le thé au jasmin ou le thé chinois Tit Koon Yum.

La théière cylindrique munie d'une poignée de bambou est fabriquée à Yokkaichi, au Japon. Elle est décorée d'oiseaux kiji et de petites lentes à l'ancienne. Elle se prête aux thés verts

japonais, aux thés japonais épicés et aux tisanes légères.

Les pots de grès plus massifs, également fabriqués à Yokkaichi, sont munis d'appuis-pouces qui vous permettent de verser d'une main. Leur design contemporain se prête à tous les thés, de l'Earl Grey aux thés russes.

Tous les thés que nous avons mentionnés servent à éclaircir et à élever l'esprit et vous les trouverez tous chez nous.

Le voyage: Les théières carrées sont expédiées de Hong Kong à Montréal à bord du Neptune Coral. Les autres naviguent de Nagoya à Montréal sur l'Oriental Researcher.



Notre politique d'échange.

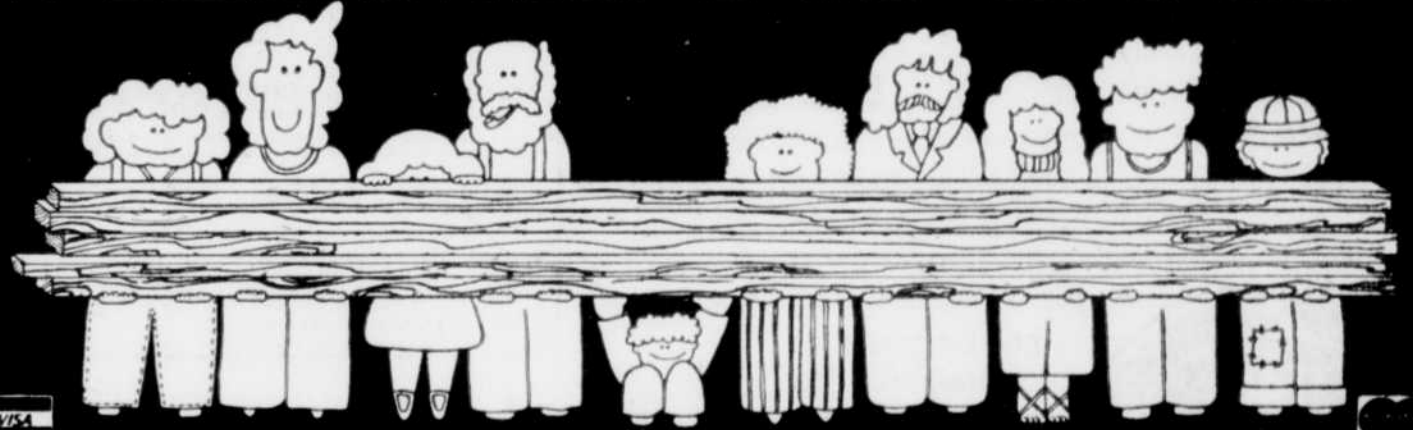
Conservez votre coupon de caisse. Si, pour une raison ou pour une autre vous n'êtes pas satisfait de l'article que vous avez acheté, rappelez-le dans un délai raisonnable et vous obtiendrez un remboursement complet.

Place Fleur de Lys - 524-5591

550 boul. Hamel, Québec

Lun.-Mer. 9:30-5:30; Jeu.-Ven. 9-9; Sam. 9-5.

ALLONS "AU BOIS"



4' x 8'
6,95

BLANC NORDIQUE
BLANC NEIGE

**CANAC
MARQUIS**

Centre Bois/Experts

CARREFOUR
LES SAULES
1935, boul. Masson
672-5310

CARREFOUR
CHARLESBOURG
8500, boul. Henri-Bourassa
628-8581

QUEBEC
CENTRE-VILLE
25, Marie de l'Incarnation
687-3620

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 13 JUIN 81

Fumoir détruit par un incendie à Saint-Antoine

par Lucien LATULIPPE

Le "Fumoir Saint-Antoine Inc." qui était voué à un avenir prometteur, selon un article publié dans LE SOLEIL du 24 février dernier, a été détruit par le feu, hier. Les pertes sont estimées à au moins \$250,000.

L'entreprise de Saint-Antoine-de-Tilly, dans la circonscription de Lotbinière, à environ un demi-mille au sud de la route 132 se spécialisait dans le fumage du saumon et elle avait acquis une certaine renommée.

L'incendie a été aperçu par un passant. Il était environ 6h du matin. Le chef des pompiers de Saint-Antoine, M. Gérard Caron, a déclaré au SOLEIL, hier soir, que le bâtiment semblait déjà tout en feu lorsqu'il est arrivé et qu'une fumée dense s'en échappait.

Des brèches ont dû être pratiquées pour noyer les flammes qui ont aussitôt jailli de partout. L'incendie aurait couvé un certain temps avant que sa présence ne soit décelée.

Un étang qui se trouvait tout près a suffi à alimenter le camion-pompe. Malgré leur bonne volonté, les pompiers n'ont pu empêcher la destruction du bâtiment avec tout son contenu et une certaine quantité de saumon fumé qui était prête pour l'expédition.

Perte totale

C'est une perte totale. Rien n'a été sauvé. Le fumoir et son équipement sont estimés à \$200,000 et le saumon prêt pour l'expédition est évalué à \$50,000.

Restaurateur, M. Ezio Bera, qui demeure à Saint-Nicolas, a décidé de se lancer dans le fumage du saumon afin d'en faire un produit de qualité, ce qu'il aurait réussi avec une technique amérindienne.

Malgré ce malheur qui le frappe, M. Bera a déclaré au SOLEIL, hier soir, qu'il était prêt à reconstruire sur le même emplacement et à repartir à zéro s'il peut obtenir les fonds nécessaires.

Il a dit que deux semaines suffiraient pour remettre en marche son vieux fumoir, situé à 200 pieds de celui incendié, s'il obtient la permission des autorités compétentes.

Personne n'a été blessé au cours de la lutte contre le brasier. Selon M. Caron, le feu a été maîtrisé vers 8h, mais ce n'est que vers 15h que les pompiers ont quitté les lieux pour de bon.

Des agents de la Sûreté du Québec, section incendies, devaient se rendre sur les lieux, ce matin, pour tenter d'établir la cause et l'origine du feu.



Le fumoir de Saint-Antoine-de-Tilly a été incendié, hier, et, comme le laisse voir la photo, rien n'a été épargné. Les pertes sont estimées à \$250,000.

Quatre Québécois détenus au Pérou remis en liberté

(D'après PC) — Quatre Québécois emprisonnés dans des prisons péruviennes ont été libérés, hier, à la suite d'une visite de deux journalistes du Journal de Québec au ministre de la Justice du Pérou.

Les quatre personnes sont Patrick Mailhot d'East Angus, Lyne Durand et Carole Dumez de Québec, et Kathleen Greff de Chicoutimi. Tous sont dans la vingtaine.

La libération des quatre prisonniers fait suite à un reportage au Pérou de Jean-Guy Allard et Jacques Giroux. Ils ont appris la nouvelle de la libération, de leur photographe au Pérou, Carlos Dominguez.

On ne savait pas encore quand les prisonniers reviendraient au Canada.

Vendredi dernier, les journalistes ont rencontré le ministre de la Justice du Pérou, M. Felipe Oserling, qui a promis d'accélérer les procédures pour

la libération de 21 Québécois détenus dans les prisons péruviennes, quelques-uns d'entre eux depuis deux ans.

Allard a déclaré qu'on leur avait permis de rencontrer les prisonniers dont Paul Chrétien, le neveu du ministre fédéral de la Justice, Jean Chrétien, qui est détenu au Pérou depuis deux ans et qui attend son procès sous une accusation de trafic de drogue.

Allard a précisé que son journal avait été prévenu du sort des prisonniers québécois par la Ligue des droits de la personne. Cinq des prisonniers et leurs familles avaient aussi écrit au journal pour demander de l'aide.

Quelque 35 Canadiens se trouvent actuellement dans les prisons péruviennes.

Allard a ajouté que la libération des quatre Québécois "est un signe encourageant pour les autres".

Bécharde condamné à la prison à vie

par Lucien LATULIPPE

Réjean Bécharde, de Sainte-Anne-des-Monts, a été condamné au pénitencier à vie, avant-hier, au palais de justice de Percé. Le juge Claire Barrette-Joncas a spécifié qu'il ne pourrait être admissible à une libération qu'après 10 ans de détention.

Ce Gaspésien de 28 ans était accusé du meurtre de Robert Saint-Louis, âgé de 27 ans, de Sainte-Anne-des-Monts, qui avait été abattu de quatre projectiles de calibre 30-30 vers 22h, le 18 juillet dernier. Le drame s'était déroulé dans la maison de Julien Bécharde, à Sainte-Anne-des-Monts.

Avant le choix du jury, la défense a plaidé coupable à une accusation de meurtre au second degré. Me Gilles Fournier, de Matane, et Me Claude Jourdain, de Cap-Chat, représentaient la Couronne dans cette cause.

Trouvés coupables

La célébration de la Journée internationale de la femme à Matane, le 7 mars dernier, a eu des échos en cour des sessions de cette ville, dernièrement.

Quatre hommes ont été trouvés coupables d'avoir troublé la paix publique et le juge Charles-B. Quimper leur a imposé une probation d'un an pour garder la paix.

Ces mêmes personnes sont aussi accusées de voies de fait sur des policiers de Matane et cette cause sera entendue à une date ultérieure. Me Gilles Fournier est dans le dossier comme procureur de la Couronne.

Vers 22h30, le soir de la journée en question, la responsable du centre où se déroulait la fête a prié les gens de se retirer. Comme certains fêtards ne voulaient pas accepter de mettre

fin à la petite réunion, Mme Jocelyne Côté a fait appel aux policiers.

Les gens ont accepté de sortir, mais la pagaille a éclaté à l'intérieur. Deux personnes ont été blessées au cours de l'agression avec les policiers et c'est ainsi que quatre hommes ont été arrêtés et gardés en prison jusqu'au lundi, jour où ils ont été mis en accusation.

Les cadavres d'un père et de son fils sont repêchés

Le corps de M. Charles Levesque de Charlesbourg, et celui de son fils Gilles ont été repêchés, hier après midi, dans la rivière Trois-Pistoles par le capitaine André Vallée et par l'agent Racine, de l'escouade sous-marine de la SQ à Québec.

Agés de 60 et 18 ans, le père et le fils s'étaient noyés dans ce cours d'eau, avant-hier, au cours d'une excursion de pêche. Ils s'étaient avancés dans l'eau: le fils aurait coulé dans une fosse et son père a péri en tentant de le secourir.

Les deux corps ont été trouvés à peu de distance l'un de l'autre dans quelque 10 pieds d'eau. Ils étaient sortis de la fosse et ils ont été transportés à la morgue de Québec pour fin d'autopsie.

Un agent du poste de la SQ à Trois-Pistoles a ouvert une enquête pour le coroner, M. Levesque demeurant au 240 ouest, 47e Rue, à Charlesbourg.

L'ÉVEIL DE LA NATURE

PAYSAGISTE

pour le service et la qualité

LES GAZONNIÈRES RICHER Ltée
EST-CE QUE la FIEVRE du PRINTEMPS VOUS GAGNE?

- Prévoyez-vous avoir besoin de gazon en plaques?
- Désirez-vous un gazon de qualité?

Alors, consultez les spécialistes du

CENTRE JARDIN PARADIS

représentant des Gazonnières Richer Ltée

Venez nous voir ou téléphonez-nous

1,800 pi et plus
1,800 pi et moins

8¢ livré du pi. car.
8 1/2¢ livré du pi. car.

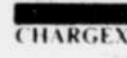
LIVRAISON

La livraison est effectuée dans les 24 heures qui suivent la réception de la commande et à l'heure fixée. Cette année encore, notre "spyder" nous permet d'accroître l'efficacité de notre système de livraison. Ainsi, notre "spyder" nous permet une plus grande mobilité sur le chantier MINIMISANT TEMPS et EFFORT POUR VOUS lors de la livraison.

140

boul. St-Joseph
Charlesbourg
ouest
626-4000

Le plus grand
centre-jardin libre
service à Québec.
Maintenant 3 fois
plus vaste pour
mieux vous servir.



Tout ce qu'il vous
faut pour reverdir
votre jardin!

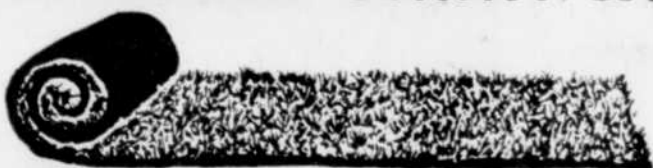


HORTICULTURE

Chaque lundi soir de 19h à 20h30 et ce, gratuitement, présenté par Robert Gagnon, horticulteur. 1er juin: arbres fruitiers. 8 juin: rosiers, plantes vivaces et annuelles. 15 juin: aménagement paysager. 22 juin: les plantes d'intérieur.

Coupons d'escompte de 10% remis à chaque personne qui assiste à la présentation de ces chroniques, valide durant la semaine de la chronique. Ces coupons seront valables du lundi au vendredi et applicables sur tout achat fait au Centre Jardin Paradis.

LES GAZONNIÈRES *Richer Ltée*



DATSUN
OSE...



offrir la nouvelle
voiture abordable:



Pulsar! Son prix vous donne le goût de la liberté. Abordable de plus d'une façon, elle consomme seulement 7,1 l (40 MPG)*, seulement 100 km (40 MPG)*-pi-naire aux 100 km, direction à pignon avant, suspension Trac-A-Bar, traction avant, tout dans rallye indépendante, tout dans la Pulsar est fait pour le plaisir. Même son moteur 1500cc

40 MPG

*21/100 km ou 40 MPG. Estimation Transport Canada 1981. La consommation réelle peut varier.



L'AVENIR ROULE EN DATSUN

AUTOMOBILES B. ROBERGE DATSUN Ltée
5740, boul. Ste-Anne
Boischatel
Tél.: 822-0499

J.-E. DALLAIRE AUTO Inc.
75, rue Kennedy
Lévis
Tél.: 837-8895

ST-RAYMOND AUTO 1980 Inc.
144, St-Jacques
St-Raymond
Tél.: 337-4646

STE-FOY DATSUN
2060, boul. Charest o.
Ste-Foy
Tél.: 681-7371

AUTOMOBILES PELEMO Inc.
1150, 18e Rue
Québec
Tél.: 647-1822

économisez 25% sur
LA VERRERIE
COLONY GLASS
DANS LE
RAVISSANT MODÈLE
"LILY OF THE VALLEY"



Une magnifique verrerie importée de Roumanie. Nouvelles formes élégantes et motifs raffinés, pour parer la table. (Représentés ci-dessus).

Détail conseillé	En réclame
Verrès à pied	\$7.95 \$5.95
Verre droit 12 oz.	\$6.75 \$4.95
Old. Fash.	\$6.75 \$4.95
Carafe	\$41.95 \$31.45

les boutiques

Robitaille

Place d'Youville
694-0262

Place Fleur-de-Lys
522-2847

Place Ste-Foy
653-7260

L'HÔPITAL: UNE USINE À SOINS

Par définition, M. Bergeron, comme tous les "usagers" qui passent par l'hôpital, est un très mauvais consommateur. Il ignore ce qu'il a et ce qu'il veut précisément, sinon d'être soulagé et guéri; il fait appel à un expert qui lui dit des choses et lui offre de devenir son thérapeute; le service et les soins donnés doivent être assumés, en bout de ligne, par toute une structure administrative et financière. L'hôpital est un milieu de pa-

Le défi quotidien de l'administration

Offrir autant avec moins de ressources

par Roger Bellefeuille

radoxes, un bouillon humain, une mécanique monstrueuse et délicate à la fois, un lieu essentiellement dynamique et en constante mutation.

M. Victorin Laurin, directeur général de l'Hôtel-Dieu de Québec depuis 14 ans est bien placé pour faire un tel constat. Ingénieur de profession, formé à McGill, il est de cette génération d'administrateurs qui ont assuré la transition entre le pouvoir des religieux et celui des technocrates. Une transition qui a ébranlé un autre pouvoir traditionnel en ces murs, celui du corps médical.

Depuis quatre ans, M. Laurin, à cette mission quasi impossible de "gérer la rareté". Un exercice tou-

jours susceptible de détraquer l'équilibre précaire entre les forces multiples en présence. Qui fait éclater au grand jour des contradictions latentes. Un exercice potentiellement explosif. Le gouvernement, de préférence M. Laurin, devra étaler davantage dans le temps les compressions budgétaires imposées au réseau hospitalier. Sinon, la machine pourrait "sauter".

De 1961 à 1976, explique le directeur général de l'Hôtel-Dieu, le réseau des établissements de santé, comme d'autres secteurs de l'activité québécoise, a connu une période expansionniste. Tout besoin était pratiquement comblé. Il suffisait de faire la demande.

Un meilleur contrôle

La situation a changé depuis quatre ans: il faut éliminer le superflu. Il devient impérieux de mieux contrôler les entrées et les sorties. Ce qui est une contradiction dans le système actuel, qui veut, en vertu même de la loi, que le centre hospitalier soit un milieu ouvert, accessible à tous, d'une part, et qu'il faille maintenant mieux sélectionner d'autre part. D'où ce dilemme: offrir avec moins de ressources. Des choix draconiens.

Tous les médecins de Québec meurent d'envie d'avoir dans leur hôpital un tomographe axial comme celui de l'Enfant-Jésus. Une percée pourtant déjà désuète dans la panoplie des nouveaux instruments de diagnostic. "Si j'avais l'argent nécessaire, affirme M. Laurin, cet appareil n'entrerait pas ici. L'instrument en est déjà rendu à sa troisième génération".

Un carrefour de pouvoirs

L'hôpital est un lieu exceptionnel en termes de milieu de travail. Un genre de zoo de professionnels et de techniciens se partageant la même mangeoire et la même litère.

Le centre hospitalier ne pratique pas la médecine... il offre cependant aux médecins le lieu pour ce faire. Ceux-ci sont des travailleurs autonomes qui engendrent des besoins. Un milieu de superspécialistes qui s'approprient chacun une partie de l'organisme humain et qui compte sur un environnement de soutien pour me-



Le Soleil, Jacques Deschênes
Soeur Marie-Paule Savard, la directrice du nursing à l'Hôtel-Dieu, gère un budget de plus de \$11 millions et son service compte 680 postes.

ner à bien leur tâche. Ce qui crée, signale M. Laurin, d'inevitables "entrechocs", un contexte de "give and take", de négociations constantes. Un paradoxe, ajoute-t-il en terme de planification, car les gestionnaires ne détiennent pas tous les leviers de la demande.

Compte tenu de son contexte particulier, de son caractère avant tout humain, l'hôpital peut prêter flanc à beaucoup de critiques. La déshumanisation des soins y est souvent dénoncée. La technologie se fait envahissante. De philosophes M. Laurin, lucide: "Un hôpital ne peut être ni meilleur, ni pire que la société d'où il émerge. Il est le produit, autant fragmenté, de cette société".

Autres sources de frictions: l'instance syndicale. Le syndicat, de par ses objectifs, vise avant tout de meilleures conditions de travail pour ses membres. Cet objectif n'est pas d'abord en fonction du mieux-être du patient qui est pourtant la raison d'être d'un hôpital.

Pour M. Laurin, qui ne met pas en cause la finalité de l'action syndicale, cette instance est tout de même un "agent externe", une autre pièce de l'échiquier du pouvoir avec laquelle le gestionnaire doit composer.

Autre particularité du milieu hospitalier. Il s'agit d'un système de distribution de soins et de services qui fonctionne en permanence. Mais qui doit battre au même rythme que celui de ses effectifs. Des travailleurs disponibles que pour une fraction de journée. Avec la conséquence que les plus compétents ne sont pas toujours sur place alors que le malade y demeure et y entre le jour comme la nuit.

L'oeuf et la poule

Dans ce milieu, un peu à l'exemple de l'oeuf et la poule, il est à se demander qui est à la remorque de l'autre: le malade ou le médecin? Qui est le principal générateur de coûts?

Pas un malade n'entre sans le feu vert du thérapeute médical. Plus son volume d'activité est fort, plus la pratique est rémunératrice. Une forme de salariat serait-elle plus indiquée dans ces lieux? Le Dr Yvon Ouellet, chef du service de médecine à l'Hôtel-Dieu est de cet avis. Il croit que la tenue d'un référendum parmi le corps médical des hôpitaux universitaires donnerait un résultat favorable au salariat... à revenu égal, s'entend. Cette forme de rémunération permettrait, assure-t-il, une meilleure planification des soins tout en favorisant une plus grande qualité de vie sociale et familiale.

Le corps médical, soutient-il, dans ce milieu est beaucoup plus "ouvert" à une telle forme de rémunération que les fédérations de médecins omnipraticiens et spécialistes veulent bien le laisser croire. "Ces fédérations sont là pour défendre d'abord le statu quo", tranche-t-il.

Un milieu de cure

Par contre, le médecin d'hôpital ne veut pas porter tout l'odieux de la mauvaise santé de la population et de l'achalandage des cliniques externes et d'urgence. Un hôpital n'est pas un centre d'éducation et d'hygiène de vie. "Le citoyen qui s'alimente mal, fume

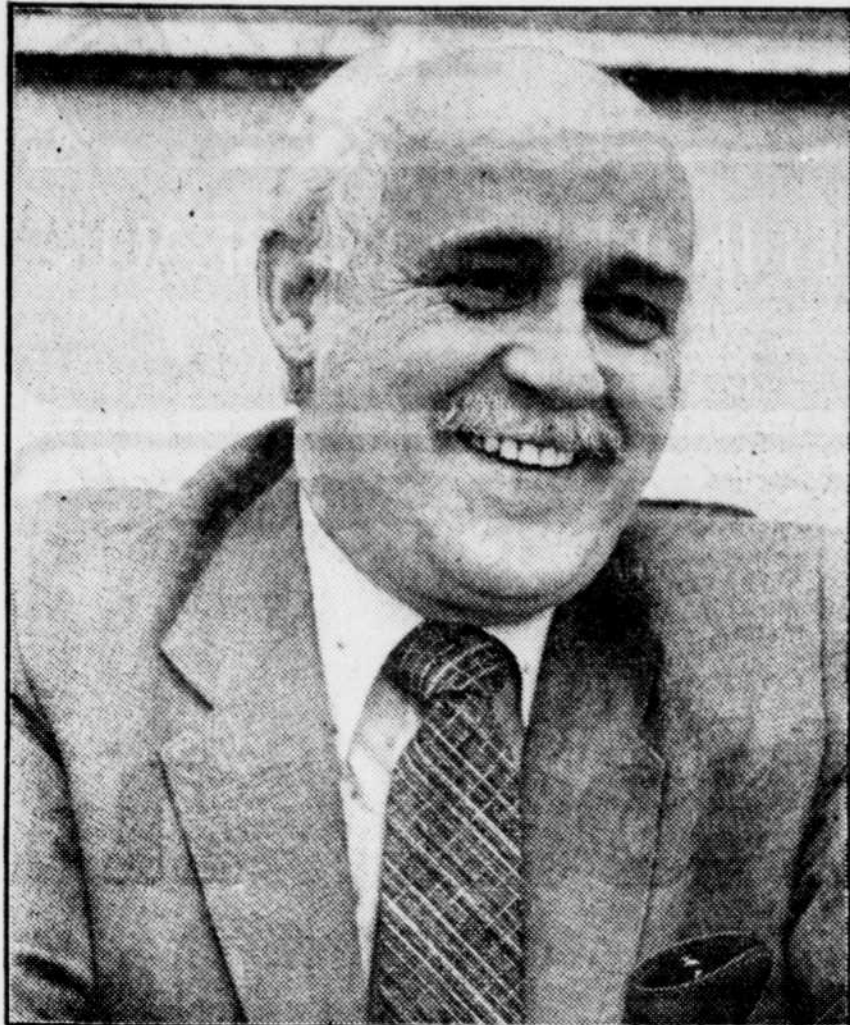


Le Soleil, Jean Vallières
Dr Yvon Ouellet, chef du service de médecine

trop, ne fait pas d'exercice, a de fortes chances de se retrouver ici avec un infarctus", note le Dr Ouellet. Le centre hospitalier est donc un milieu de cure et non de prévention. "C'est un endroit où se réparent les pots cassés". Ça coûte cher.

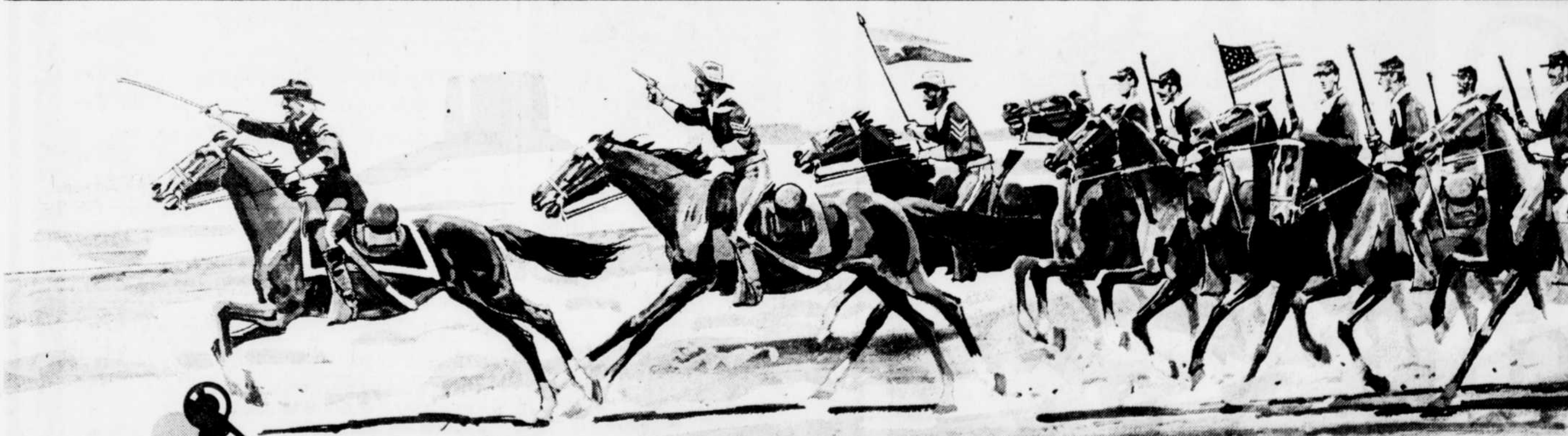
Ce qui pose, par ricochet, tout le problème de la qualité et de la quantité des services de santé. Et de la capacité du contribuable à payer la note. "Une capacité qui a atteint un plateau", estime le Dr Jacques Dumont, président du conseil des médecins et dentistes. Le Québécois doit en venir à réaliser qu'il ne peut se payer, dans tous les hôpitaux, un type de médecine comme il s'en pratique à Harvard, soutient ce neurologue. Qu'il doit apprendre, tout en ayant une bonne qualité de soins, à se passer d'appareils coûtant de un à deux millions de dollars.

Il croit, enfin, que le gouvernement a une responsabilité face aux contribuables: le placer en face de choix clairs, qu'il demande à la population le prix qu'elle est prête à payer?



Le Soleil, Jacques Deschênes
La gérance de la rareté, le nouveau quotidien du directeur général de l'Hôtel-Dieu de Québec, M. Victorin Laurin, comme de tous les administrateurs d'hôpitaux de nos jours.

CET ÉTÉ, ON PREND LE TEXAS D'ASSAUT...



Les Texans préparent la réception!

Pour une poignée de dollars
QUÉBEC
À compter de
346\$
seulement.
Québec - Dallas
aller-retour simple ou.
375\$ Québec - Houston

Et pour quelques dollars de plus, Air Canada et votre agent de voyage vous suggèrent ces plans d'attaque depuis Houston...

1. La vallée du Rio Grande

À compter de

226\$ U.S.
seulement.

7 nuits d'hôtel de luxe, par personne (occupation double), y compris location de voiture pour 7 jours. Transport entre Houston et la vallée du Rio Grande en sus.

2. L'île South Padre

(Golfe du Mexique)

À compter de

224\$ U.S.
seulement.

7 nuits d'hôtel de luxe au choix, par personne (occupation double), y compris location de voiture pour 7 jours. Transport entre Houston et South Padre en sus.

3. Un ranch de San Antonio

À compter de

270\$ U.S.
seulement.

Séjour "western" de 7 nuits, par personne (occupation double), 3 repas par jour, promenades à cheval etc. Transport entre Houston et San Antonio en sus.

Ces forfaits U.T.L. sont en supplément au tarif aérien.

Air Canada et votre agent de voyage vous renseigneront sur d'autres forfaits au Texas, en Californie et en Floride.

AIR CANADA
Toute notre équipe vous souhaite de bonnes vacances!



Détenteur d'un permis du Québec

Ces tarifs s'appliquent aux départs du lundi au jeudi inclusivement. Renseignez-vous auprès d'Air Canada ou votre agent de voyage pour connaître les conditions de ces tarifs.

Menace de fermeture de Paquet-Le Syndicat

L'employeur veut semer la panique (le syndicat)

par Denis ANGERS

La menace de fermeture à court terme de quatre des six magasins de la chaîne Paquet-Le Syndicat constitue "une manoeuvre pour nous faire lâcher les garanties de sécurité d'emploi qu'avaient durement obtenues les syndiqués de la CSN".

Voilà le commentaire lapidaire qu'émettait hier le porte-parole des 600 employés CSN du groupe, M. Marius Ménard, quelques minutes après avoir appris de l'administrateur Michel

Doyle que, faute de fonds, il faudrait fermer les magasins Paquet du centre ville et des Galeries Chagnon, à Lévis, ainsi que les succursales du Syndicat de Saint-Roch et de Place Fleur de Lys.

D'affirmer M. Ménard, "cela a tout l'air d'une tentative faite auprès des employés pour créer un climat de panique qui les incite à renoncer à leurs garanties de conventions collectives". Le représentant syndical a affirmé tout de go qu'il

était hors de question que les employés abandonnent quoi que ce soit dans leurs contrats de travail, surtout pas la clause relative à la sécurité d'emploi. Advenant toute fermeture, "nous allons obliger la compagnie, ou ses liquidateurs, à nous payer les salaires qui nous sont dus en vertu des conventions". Or, selon ces dernières, Paquet-Le Syndicat est tenu de verser le plein salaire de ses employés syndiqués jusqu'à la date d'expiration des ententes

négociées. Et ce, fermeture ou pas.

Voir Biron

Par ailleurs, aussitôt les intentions de l'administrateur connues, les syndicats CSN de Paquet-Le Syndicat se sont empressés de communiquer avec le ministre Rodrigue Biron, titulaire du portefeuille de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

"On veut le rencontrer le plus rapidement possible, a dit

M. Ménard, et ce pour l'interroger sur les intentions financières du gouvernement face à un possible plan de sauvetage des magasins de Québec." Sitôt réclamée, cette rencontre a été acceptée par M. Biron et elle doit se dérouler aujourd'hui même.

Toujours à propos du ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, celui-ci s'est engagé hier matin à "faire un intense effort (en collaboration avec le

ministère du Travail) pour replacer les travailleurs affectés par des fermetures éventuelles dans les autres centres commerciaux de la ré-

gion de Québec". Ces employés licenciés seraient d'ailleurs légion, si la chaîne ne maintient ouvertes que les deux succursales

de Place Laurier, comme en faisait état hier l'administrateur Doyle. En fait, seulement 235 des quelque 1,000 travailleurs du

groupe conserveraient leur gagne-pain, ce qui laisserait sur le carreau pas moins de 765 employés actuels de l'entreprise menacée.

Centre commercial: Pelletier tient à un moratoire de l'Etat

par

Vianney DUCHESNE

Le maire de Québec, M. Jean Pelletier, regrette la déclaration du ministre des Affaires municipales, M. Jacques Léonard, à propos de sa volonté de ne pas décréter de moratoire sur la construction des centres commerciaux. Selon M. Pelletier, la solution ne peut venir des administrations régionales puisqu'il faut une politique d'ensem-

ble. M. Pelletier serait favorable à l'imposition, par Québec, d'un moratoire dans les constructions des centres commerciaux pour aider les centres villes à survivre. Or, mardi, le ministre Léonard s'est montré opposé à un tel

geste de la part du gouvernement québécois.

Selon le ministre des Affaires municipales, la décision d'aménagement urbain relève des élus municipaux. Il a fait référence aux schémas d'aménagement des communautés urbaines et aux futures municipalités régionales de comté qui entreprendront bientôt cette démarche. De l'avis du ministre Léonard, les grandes villes qui jouissent d'une représentation importante au sein de ces organismes peuvent facilement faire valoir les dangers d'une désaffection de leur centre ville par une trop grande prolifération des centres commerciaux dans les banlieues.

Pour sa part, M. Pelletier a rappelé le rôle du

gouvernement provincial dans le zonage agricole qui n'a pas touché que les terres en agriculture ou dans ce milieu. Or, tout le monde a applaudi cette intervention. Ainsi, un moratoire s'inscrirait dans la même ligne d'action. Il a souligné le fait que pour renforcer les centres villes il faut arrêter la prolifération des centres d'affaires en banlieue.

Il a ajouté que même une communauté urbaine ne peut régler ce problème car les promoteurs iront tout simplement s'installer en périphérie. Il faut donc une politique d'ensemble qu'il souhaite voir mise de l'avant par le gouvernement du Québec. "Ça m'amuse de voir qu'on parle d'autonomie municipale dans ce cas alors qu'on

ne l'a pas fait au sujet du zonage agricole", a-t-il dit.

Ce problème, a-t-il expliqué, se vit à la grandeur du Québec et aussi dans les autres provinces. Il n'est pas particulier à la région de la

Publication pour les femmes victimes de discrimination

(PC) — Le Conseil du statut de la femme a lancé une brochure destinée à toutes les femmes victimes de discrimination.

Intitulée "Discriminées", cette publication se veut un outil de sensibilisation sur le phénomène de la discrimination fondée sur le sexe, comme elle se présente dans la vie de tous les jours, souligne-

t-on dans le communiqué du Conseil du statut de la femme.

EN SPECIAL TOUTE LA FIN DE SEMAINE

Quantité limitée

Peuplier 8' 10" Rég. \$11.95 **SPECIAL 8³⁵**
Peuplier 5' de diamètre Rég. \$49.95 **SPECIAL 34⁹⁵**

Aussi disponibles, peupliers de 2", 3" et 4" de diamètre.

Haie Caragna 2' Rég. \$1.75 **SPECIAL 1⁵⁰** 3' Rég. \$1.95 **SPECIAL 1⁷⁵**

Profitez du meilleur temps pour la plantation:
• haies • feuillus et haies de cèdres canadiens
• conifères • arbres fruitiers et d'ornement
• plantes vivaces. Egalement: foyers • tourbe cultivée • matériaux d'aménagement de terrain.

CHARGES
VISA

PÉPINIÈRE BOURBEAU INC.

8335, 1^{re} AVENUE, CHARLESBOURG - TEL.: 626-2930
Libre-service IRVING - 4660, 1^{re} Avenue, St-Rodrigue
Libre-service IRVING - 2796, boul. Laurier

BOTANIX



PLACE
QUÉBEC
524-5263

PLACE
BONAVENTURE
875-2013

6818, RUE
ST-HUBERT
273-2851

PROMENADES
ST-BRUNO
653-9422

vente d'été

rabais jusqu'à

50%

sur
complets
vestons sport
pantalons
etc, etc, etc...

Noël en juin

FILM IMAGE DÉVELOPPEMENT COMPRIS (135-24) A L'ACHAT DE TOUT APPAREIL 35mm!

CANON AE-1 AVEC OBJ. 50 F/1.8	324⁹⁵
MOINS RABAIS DE MANUFACTURE CANON	25⁰⁰
MOINS FILM & DÉVEL. GRATUITS	7⁰⁰
VOTRE COÛT RÉEL	292⁹⁵
MINOLTA XG-9 AVEC OBJ. 45 F/2 (SAC MINOLTA GRATUIT A L'ACHAT D'UN APPAREIL XG-9 OU XG-M)	269⁷⁷
OBJECTIFS IMAGE - 28mm F/2.8	87⁷⁷
80-200 F/4.5 ZOOM MACRO	177⁷⁷
ACHETEZ LES DEUX POUR ÉPARGNEZ	37⁷⁷
MINOLTA WEATHERMATIC "A" AVEC FRISBEE MINOLTA GRATUIT	99⁷⁷
ENSEMBLE 110 DE POCHE VIVITAR 830 AW AVEC FILM COULEUR IMAGE	39⁷⁷
YASHICA FX-3 AVEC OBJ. 50 F/2	169⁷⁷
APPAREIL INSTANTANÉ POLAROID ONE STEP	19⁷⁷
MINOLTA HI-MATIC "S" AVEC ÉTUI	119⁷⁷

AINSI QUE PLUSIEURS AUTRES APPAREILS & ACCESSOIRES EN VENTE EN MAGASIN!

LA VENTE SE TERMINE LE 13 JUIN '81

astral photo

5, PLACE QUEBEC
529-8238

PLACE FLEUR DE LYS
529-2541

"L'autosuffisance pétrolière est accessible aux Canadiens, et Gulf peut les aider à y parvenir."

John Stoik,
président et chef de la direction
Gulf Canada Limitée

Le Canada a le pouvoir de devenir autosuffisant en pétrole d'ici dix ans. En devenant autosuffisants, nous n'aurions plus à débours des milliards de dollars pour acheter du pétrole brut à l'étranger. De plus, les investissements réalisés pour développer de nouvelles sources de pétrole au Canada stimuleraient l'économie canadienne.

L'équipe des scientifiques et ingénieurs de Gulf Canada a un dossier éloquent dans la prospection pétrolière. Elle a joué un rôle crucial dans la découverte des gisements de Hibernia (l'un des plus importants du Canada), des Îles de l'Arctique et de la mer de Beaufort. L'encouragement et l'aide permettraient à l'équipe des spécialistes de Gulf de nous amener rapidement vers l'autosuffisance pétrolière.

Cette année, le Canada devra débours environ \$8 milliards pour s'approvisionner en pétrole étranger.

Ce qui représente presque un million de dollars pour chaque heure. D'ici à 1985, le pétrole importé nous coûtera au moins \$56 milliards.*

Tout cet argent quitte le pays, ce qui produit un effet négatif sur notre balance des paiements. Aucun nouvel emploi n'est créé et le revenu national n'est guère accru.



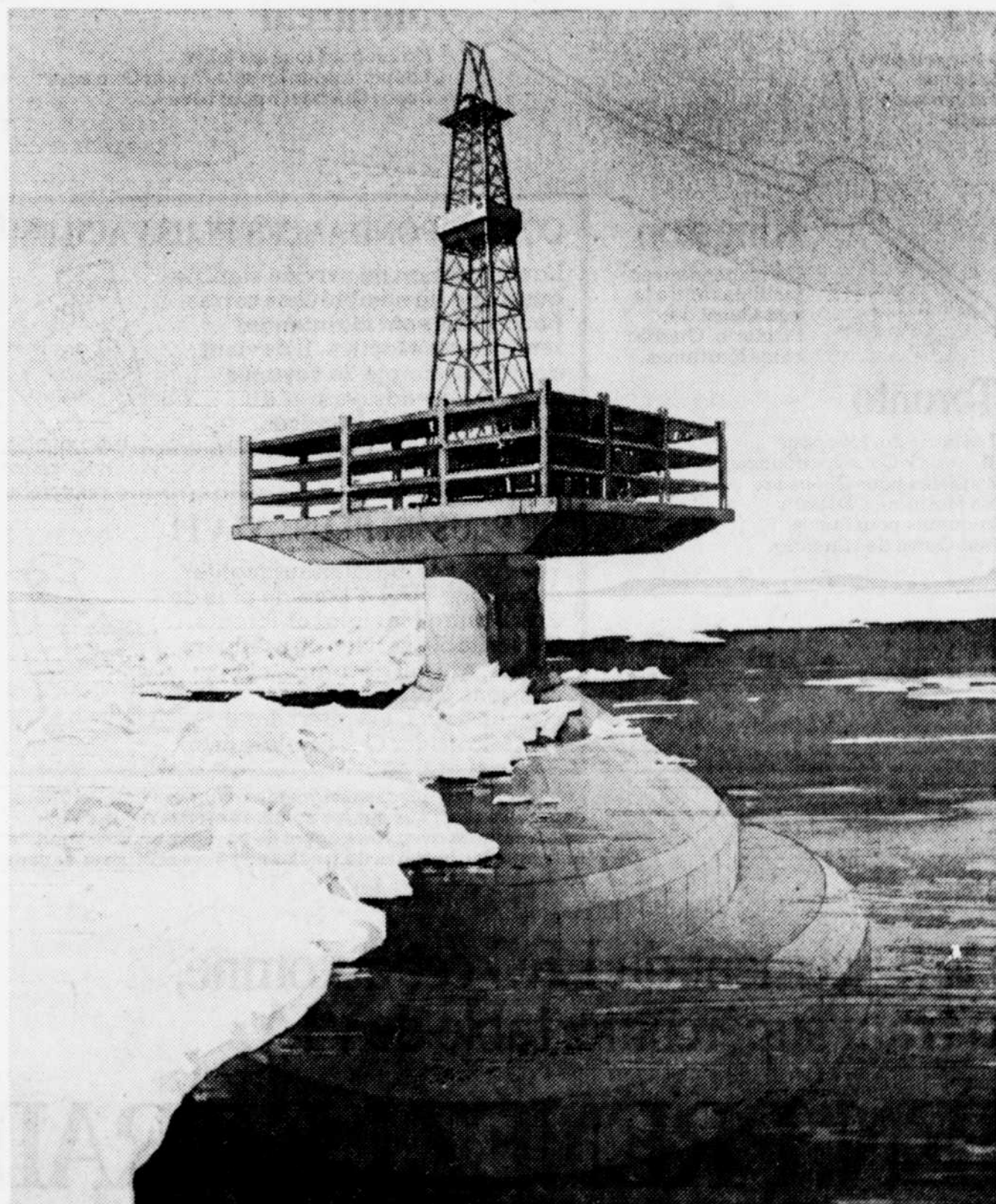
John Stoik est président de Gulf Canada Limitée. Il est né et a vécu à North Battleford, Sask., a fait ses études supérieures à l'Université du Saskatchewan et a servi dans la R.C.A.F. Dans ses rares moments de loisirs, il s'adonne au jardinage.

Par contre, l'argent investi pour développer de nouvelles sources d'approvisionnement de pétrole au Canada exerce un effet positif sur l'économie canadienne. En fait, ces investissements sont essentiels pour la prospérité du Canada durant les années 80.

A titre d'exemple, examinons le cas d'une usine de sables bitumineux de \$13 milliards.

Cet argent serait en grande partie investi au Canada. Les ressources humaines, l'équipement technique et les matériaux de construction seraient ache-

* Pour avoir une idée de l'ampleur de ces chiffres, parlons en termes de temps, plus spécifiquement en secondes. Un million de secondes équivaut à environ douze jours et un milliard de secondes, à plus de trente-et-un ans.



Cette "pyramide circulaire" est un des premiers concepts envisagés pour extraire sans danger le pétrole contenu sous la mer de Beaufort. D'autres concepts encore plus audacieux pour faire face au défi que posent les glaces de l'océan Arctique sont à l'étude chez Gulf. Quelle que soit la solution finale, des centaines de millions de dollars seront investis avant que le premier baril de pétrole brut ne parvienne au consommateur.

tés au Canada. Des emplois seraient créés. Nos gens profiteraient de revenus plus élevés et, en retour, achèteraient vêtements, maisons et nourriture - une réaction en chaîne dont les effets bénéfiques rejoindraient les quatre coins du pays.

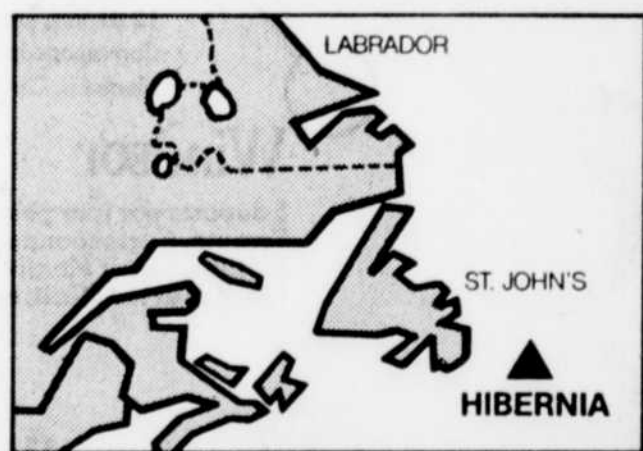
"Avec un peu de chance"

Pour atteindre l'autosuffisance en pétrole et jouir de ses avantages, il faudra conjuguer les efforts de toutes les compagnies pétrolières et obtenir des investissements canadiens aussi bien qu'étrangers.

Gulf Canada a joué et peut continuer d'assumer un rôle-clé dans la poursuite de ces objectifs. Nous avons rassemblé une équipe de scientifiques - géologues, géophysiciens, ingénieurs et autres spécialistes - qui ont démontré leur aptitude à travailler ensemble. Ils ont joué un rôle de premier plan dans certaines des plus importantes découvertes de pétrole du pays. La recherche et la découverte de pétrole constituent une aventure dans laquelle le savoir, l'instinct, l'argent et... un peu de chance ont tous leur place. Gulf risque des millions pour vérifier ses

théories géologiques. Au large de Terre-Neuve, dans la mer de Beaufort, et dans les Îles de l'Arctique où nous et nos partenaires avons fait d'importantes découvertes, l'enjeu a porté fruit.

"La question de l'énergie nous passionne, déclare John Stoik. Nous prenons à coeur d'aider le Canada à atteindre l'autosuffisance en pétrole le plus rapidement possible. Nous voulons aider notre pays à maintenir une économie dynamique et à profiter pleinement de ses immenses richesses naturelles."



Depuis plus de vingt ans, les spécialistes de Gulf ont cherché des gisements de pétrole et de gaz dans les régions frontalières. Au début des années 70, Gulf est devenue une des sociétés les plus actives dans l'exploration du sous-sol marin au large de Terre-Neuve.

Jusqu'à ce que d'autres sources d'énergie soient mises au point ou jusqu'à ce qu'elles deviennent économiquement réalisables, le plus pressant besoin du Canada est de découvrir de nouveaux gisements de pétrole. Tous les Canadiens devraient encourager cette recherche et s'assurer du même coup l'amélioration de leur avenir collectif.



GULF CANADA LIMITÉE

Office de la langue française

Bilinguisme: au patron d'en prouver l'utilité

par Lise LACHANCE

du bureau du Soleil
MONTREAL — L'employeur doit prouver que la connaissance de l'anglais est nécessaire à un travailleur pour occuper un poste précis, au Québec.

Tel est le principe qu'a formulé hier l'Office de la langue française, en

dévoiant sa première série de décisions rendues en vertu de l'article 46 de la charte de la langue française (loi 101).

Cet article, rappelons-le, interdit à un employeur d'exiger pour l'accès à un emploi, la connaissance d'une langue autre que la langue

officielle, à moins que l'accomplissement de la tâche nécessite la connaissance de cette autre langue. Et il lui appartient d'en faire la preuve. L'office joue, en cas de litige, le rôle d'un tribunal quasi judiciaire.

Trois points

Des 20 jugements ren-

due depuis mars 1979 (une quinzaine d'autres cas sont à l'étude), trois éléments importants se dégagent, a déclaré le président de l'Office de la langue française, M. Raymond Gosselin, au cours d'une conférence de presse dans la métropole, hier:

1 — le souci constant

de ne plus faire du bilinguisme une exigence systématique pour tous les emplois;

2 — le fait que le bilinguisme au Québec ne signifie pas toujours la connaissance du français et de l'anglais puisque, dans l'une des requêtes soumises au jugement de l'office, l'em-

ployeur a su démontrer que le français et le chinois étaient essentiels à l'accomplissement des fonctions habituelles d'un emploi chez lui;

3 — la nécessité pour les employeurs de définir le degré de bilinguisme exigé de leur personnel dans les cas où c'est nécessaire et

d'établir leurs exigences conformément à cette définition.

Différencier les postes

Dans quatre décisions (dont la dernière, toute récente, n'est pas incluse dans le rapport publié hier), il ressort clairement que, même si la

connaissance d'une autre langue que le français est nécessaire pour certains emplois, elle n'est pas nécessairement pour l'ensemble des postes d'une même fonction.

Ainsi, par exemple, deux agents de bien-être (grade 1) de la ville de Montréal, qui postulaient un emploi de grade 2, ont eu gain de cause parce que l'office, après étude, en est venu à la conclusion que l'exigence d'une langue autre que le français n'est pas justifiée pour l'ensemble des postes d'agents de cette catégorie, à l'emploi de la métropole. L'organisme ajoute cependant que cette exigence peut être tout à fait légitime dans le cas de certains postes en contact avec une clientèle d'aide sociale utilisant une autre langue dans ses rapports avec l'administration municipale.

Voilà pourquoi l'office demande aux employeurs de bien étudier la situation et de déterminer avec précision quels sont les postes qui doivent être bilingues pour satisfaire aux besoins de la clientèle et quels sont ceux qui nécessitent seulement l'usage du français.

Audiences publiques

Le président de l'office, M. Gosselin, a annoncé que les séances de l'organisme portant

sur l'article 46 de la charte de la langue française seront dorénavant publiques.

Règle générale, les audiences bimensuelles se déroulent à Montréal, dans les bureaux de l'office, place Victoria. Mais, a précisé M. Gosselin, l'organisme n'hésite pas à se déplacer à l'occasion pour mieux saisir le contexte d'une affaire qui lui est soumise ou encore pour éviter des frais élevés à des travailleurs. Ce fut le cas par exemple lors de la requête de deux citoyennes de Val-d'Or contre le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec, qui leur refusait des postes de préposées à l'accueil dans le parc La Vérendrye, parce qu'elles n'étaient pas bilingues. Le même phénomène s'est produit à Chandler, quand un employé s'est vu refuser par la compagnie Gaspésie le poste de responsable de la surveillance du chargement des navires parce qu'il ne parlait pas suffisamment anglais. Dans ce cas, comme dans ceux de Val-d'Or, la décision de l'office a été favorable aux requérants.

Un bref bilan permet de constater que l'exigence de l'anglais a été jugée non justifiée dans sept des vingt cas et justifiée dans la même proportion. Certaines demandes se sont avérées irrecevables.

Vaste campagne d'information

par Lise LACHANCE

du bureau du Soleil

MONTREAL — L'Office de la langue française entreprendra, à la rentrée de septembre, une vaste campagne d'information auprès de tous les salariés du Québec, syndiqués ou non, afin de les sensibiliser sur leur droit de travailler en français et leur faire connaître les dispositions de la charte de la langue française visant à protéger ces droits.

Au cours de cette campagne, qui durera de six à huit mois, l'office utilisera tous les moyens mis à sa disposition: dépliants, brochures, séances d'information à l'intention des organismes syndicaux et de la direction des PME. Les comités de francisation des grandes entreprises seront également mis à contribution.

L'article 4 de la charte de la langue française stipule que les travailleurs ont le droit d'exercer leurs activités en français. Pour sa part, l'article 46 interdit à un employeur d'exiger pour l'accès à un emploi la connaissance d'une langue autre que la langue officielle, à moins que l'accomplissement de la tâche nécessite la connaissance de cette autre langue.

Précisons que l'office a déjà distribué plus de un million d'exemplaires de sa brochure: "Le français au travail... Ce qu'il faut savoir, ce qu'il faut faire..."

PLUS DE TRAINS. PLUS DE CHOIX.

PLUS DE TRAINS!

VIA met plus de trains en service dans le corridor Québec-Windsor, parce que de plus en plus de gens préfèrent ce mode de transport, synonyme de confort, de fiabilité et d'économie.



HORAIRES PLUS COMMODES!

Comme VIA inaugure plusieurs nouvelles liaisons, son horaire s'en trouve modifié pour mieux vous convenir. Consultez le nouvel indicateur!



Ottawa

7 départs par jour pour Montréal, 5 pour Toronto (train rapide l'après-midi).



Montréal

Maintenant tous les jours: 7 départs pour Toronto, 7 pour Ottawa, 8 pour Québec (2 pour Lévis).

Kingston

Correspondances facilitées entre le Sud-Ouest de l'Ontario, Québec et les Maritimes.

CORRESPONDANCES PLUS FACILES!

L'amélioration du service signifie aussi que de nombreuses correspondances sont maintenant rendues plus faciles. Il devient donc plus simple de voyager entre les grands centres du corridor Québec-Windsor.



Toronto

7 départs par jour pour Montréal. Correspondances facilitées pour Québec et les Maritimes. Départs fréquents pour tout le Sud-Ouest de l'Ontario.

Sarnia

4 départs par jour pour Toronto. Correspondances facilitées pour Montréal, Québec et les Maritimes.

London

12 départs par jour pour Toronto. Correspondances facilitées pour Montréal, Québec et les Maritimes.

Windsor

5 départs par jour pour Toronto. Correspondances facilitées pour Montréal, Québec et les Maritimes.

DE PLUS EN PLUS...VIA 1!

Vous pouvez maintenant profiter du service VIA 1 à bord de plus de trains entre Montréal et Toronto. Ce véritable service de première classe, qui est devenu le choix des gens d'affaires et des connaisseurs, est offert dans tout le corridor Québec-Windsor.



Pour de plus amples renseignements sur ces améliorations de service ainsi que sur les nombreux tarifs réduits VIA, communiquez avec votre agent de voyages ou VIA. Veuillez noter que les horaires du week-end peuvent différer de ceux de la semaine.

Et surveillez le lancement du LRC cet automne, le nouveau train superconfortable de VIA.

VOYAGEZ BIEN. PRENEZ LE TRAIN.

Un grand roman d'aventures

ÉVADES D'IRAN



EN VENTE PARTOUT

Le summum de la manoeuvrabilité est en VENTE

La petite tondeuse de Bolens



Model FS-11
11 HP
Lame 40"

- Tonde supérieure
- Manoeuvrabilité supérieure
- Finition plus précise

AUCUNE AUTRE MACHINE NE PEUT ROULER DANS SA TRACE



Le Spor à l'if de

Montmagny Inc.

St-Jean Inc.

65, boul. Taché ouest

Montmagny, Québec

GSY 3A3 Tél.: 248-0652

Carrefour St-Jean

St-Jean-Christophe, Québec

Tél.: 636-7573

25 ans d'excellence dans le domaine des tondeuses

BOLENS
The Lawn Machines



pierre champagne

de 9h. à 11h. le matin
Téléphone: 647-3434

ETC...ETC...ETC...ETC...ETC...ETC...

CRIQ

L'avocate du Centre de recherche industrielle du Québec, Marianne Rouette, vient de faire parvenir une lettre à M. Marcel Filteau, le président du Comité régional intersyndical de Québec, lui demandant de ne plus utiliser le sigle "CRIQ" publiquement puisqu'il est propriété du Centre de recherche industrielle du Québec depuis le 13 juin 1973.



Mélissa est en vedette.

Un nouveau spectacle au Hilton

Il y a belle lurette que le strip-tease a été banni de la ville de Québec. On en avait pas vu depuis que le réputé "Bal Tabarin" avait fermé ses portes il y a déjà six ou sept ans sinon plus.

Qui ne se souvient pas du Bal Tabarin? Il était d'ailleurs situé juste à côté de l'édifice du SOLEIL et nombreux sont les journalistes "de nuit" qui sont allés s'y rafraîchir... dans les bonnes années.

Depuis que le "Bal Tabarin" a fermé ses portes, les amateurs de strip devaient aller se rincer l'œil en banlieue, sur la rive sud ou dans le quartier Laurentien de Sainte-Foy. Mais sans nommer personne, on ne peut pas dire que les spectacles qu'on y offre sont de très grande qualité même si les filles sont superbes dans la plupart des cas.

Depuis cette semaine, le déshabillé progressif est de retour en ville et pas n'importe où. L'initiative appartient en effet au directeur général du Hilton International Québec, M. Gaston Viallet qui, loin de vouloir concurrencer les cabarets de banlieue, a décidé d'offrir aux Québécois intéressés et aux clients de l'hôtel bien sûr, un strip-tease de qualité. Un bon spectacle de strip-tease. C'est rare, surtout dans la région de Québec, mais ça se trouve et c'est très beau quand c'est bien fait.

En vedette donc, tous les mardis, mercredis et jeudis au superclub du Hilton International Québec, la pétillante Mélissa. Une Mélissa au corps parfait qui donne deux spectacles différents tous les soirs, soit six spectacles différents par semaine.

Un récital

Claire Silvera Rochon donnera un récital en l'église anglicane, 33 rue Wolfe, à Lévis, lundi le 15 juin à 20h. Mme Rochon est l'auteur du livre de poèmes et chansons mystiques: "Par-delà le geste et le mot". Cette soirée est organisée par le comité féminin du patro de Lévis.

La relève

La relève est bien représentée au bar Le Foyer de la rue Saint-Jean par un jeune chansonnier de 22 ans, M. Louis Morin. Il s'y produit tous les lundis et tous les mardis de l'été. M. Morin est natif de L'Islet.

Côtelette de porc

Une délégation de Saint-Henri de Lévis était à Québec récemment pour annoncer la tenue d'un Festival de la côtelette de porc, du 9 au 19 juillet, dans cette municipalité de la rive sud. A noter que l'on a déjà dans le coin le Festival du boeuf charolais ou le Charolais champêtre de Saint-Charles de Bellechasse et le Bar-B-Q de Saint-Anselme. Tout le monde est particulièrement invité dimanche midi, le 19 juillet, au grand festin de longes et de côtelettes de porc.

HMCS Cormorant

Un navire de guerre canadien, le HMCS Cormorant, est actuellement amarré au quai 102 de l'Anse-aux-Foulons et ce soir, de 18h00 à 20h30, toute la population de Québec est invitée à le visiter. Le navire de 245 pieds de long loge un équipage de 63 militaires.



Ce n'est pas le genre de protection que ces arbres ont besoin.

Plantés dans le béton...

Quand vous plantez des arbres dans le béton ou dans le bitume, ça pousse mal. Pour tout dire, rares, très rares sont les fois où ça reprend.

Vous pouvez en avoir deux belles preuves, ces jours-ci, en vous promenant sur ce qu'il est convenu d'appeler la colline parlementaire. Juste devant le complexe J ou le "calorifère" (comme disait José Mathieu) les "zingénieurs", se prenant pour des agronomes, ont fait planter, dans le trottoir en béton, une quinzaine d'arbres de 15 à 20 pieds de hauteur chacun. Chaque arbre est protégé contre les vandales par deux pare-chocs solidement ancrés dans le béton du trottoir. Allez les voir ces arbres, aujourd'hui. Sur les quinze il y en a au moins une dizaine de moribonds et les cinq qui restent ne sont habillés que d'une dizaine de petites feuilles vert pâle tout au plus.

Autre exemple des arbres dans le béton. Cette fois c'est le long du boulevard Dufferin-Montmorency, du côté est, sur le trottoir qui borde le stationnement plus ou moins souterrain de place d'Youville. L'an dernier, on a fait abattre les vieux arbres devenus squelettiques qui bordaient ce boulevard pour les remplacer par une dizaine de nouveaux. Chacun de ces dix arbres a le pied couronné d'un large grillage permettant une meilleure circulation de l'eau. Pourtant, aucun, absolument aucun de ces dix arbres n'a survécu à la transplantation et à l'étranglement du béton.

On trouvera sans doute, un jour, une solution, mais pour l'instant il faut s'y faire; un arbre ça ne pousse pas dans du béton ou dans du bitume.



C'est difficile de prendre racines.



AIR CANADA invente des super-économies toutes saisons pour les vacances au Canada Supernoliprix

Nouveaux tarifs réduits

Imaginez! Les nouveaux tarifs SuperNoliprix d'Air Canada vous offrent des économies* qui vont jusqu'à 60% sur Vancouver, Calgary et Edmonton, à partir de Montréal, Toronto et Ottawa. Et des réductions de 25% à 50% sur toutes les autres destinations canadiennes, vols courts-courriers compris. Quant aux enfants de 2 à 11 ans, ils profitent d'économies de 50% quelle que soit la date de votre départ ou votre destination.

Voici quelques exemples des rabais exceptionnels que vous offre maintenant Air Canada grâce à sa nouvelle tarification.

	SuperNoliprix			Tarifs réguliers
	19 juin-7 sept 19 mars-30 mars 17 déc-10 janv	8 sept-21 oct 1er avril-18 juin	22 oct-16 déc 11 janv-18 mars	toutes saisons
QUÉBEC vers				
Calgary	376 \$	320 \$	277 \$	554 \$
Vancouver	449 \$	384 \$	326 \$	652 \$
Edmonton	376 \$	320 \$	277 \$	554 \$
Montréal	81 \$	68 \$	62 \$	124 \$
Ottawa	95 \$	80 \$	73 \$	146 \$

* Basés sur le tarif régulier classe économique, taxes de transport en sus. Tarifs en vigueur le 12 mai 1981. Sujets à l'approbation du gouvernement.

Ces tarifs sont basés sur les tarifs des départs en semaine, avec réservation 14 jours d'avance (21 jours pour les longs-courriers). Les tarifs des départs en fin de semaine sont différents. Les tarifs peuvent être changés sans préavis. Pénalité de 30\$ pour un changement aux réservations jusqu'à 14 jours avant le départ. Pénalité de 30\$ en cas d'annulation vers toutes les autres destinations canadiennes. Renseignez-vous pour connaître les conditions rattachées à ces tarifs.

Toujours et partout

Printemps, été, automne, hiver... quelle que soit la saison de vos vacances, vous pouvez réserver maintenant et ainsi mieux planifier vos vacances grâce à Air Canada. 12 mois par année, Air Canada vous donne accès au pays tout entier. Et 12 mois par année, Air Canada vous offre des tarifs exceptionnels sur toutes ses destinations canadiennes que ce soit pour de petites vacances, avec retour dès le premier dimanche suivant le départ, ou pour de longues vacances allant jusqu'à 60 jours. Aucune autre ligne aérienne n'en fait autant.

Avec le service Air Canada

Non seulement ces tarifs réduits peuvent-ils être mariés à tous nos forfaits à travers le pays, mais ils ne vous privent en rien du service attentif Air Canada. Vous avez toujours droit à votre siège réservé, au repas complet, au cinéma et à la musique stéréo sur vols longue durée. Aussi, magazines, journaux, bar, accueil et assistance au point d'arrivée. De plus, avec Air Canada, vous pouvez réserver par téléphone. Hâtez-vous! Le nombre de sièges est limité. Il se peut même qu'Air Canada affiche déjà complet sur certains vols ou destinations. Parlez-en à votre agent de voyage ou téléphonez à Air Canada au 692-0770 aujourd'hui même.

Des vacances tellement économiques, un rêve!

AIR CANADA



Détenteur d'un permis Québec

MAGNAVOX de PHILIPS

La qualité qui se voit



Regardez vos longs métrages favoris grâce à

LECTEUR DE VIDÉODISQUES RAYON LASER
2600, boul. Laurier, Sainte-Foy
653-6308

L'UNIVERS DU SON



COURS de COIFFURE pour DAMES

Le cours de jour débute le 14 septembre 1981

NOUVEAU COURS du SOIR
début le 8 septembre 1981

ÉCOLE de COIFFURE LEMIEUX Inc.
525, rue de l'Eglise (Saint-Roch)
525-6179

Demandez notre respectueux PERMIS No 668520

ville de SAINTE-FOY

AVIS PUBLIC ASSEMBLEE PUBLIQUE DE CONSULTATION

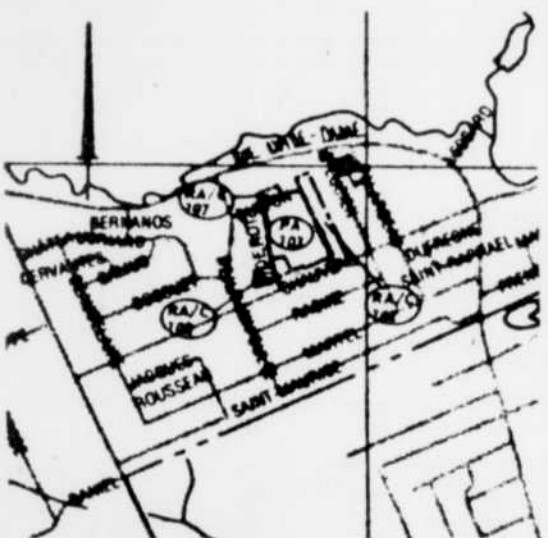
AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil, suite à l'adoption de projets de règlement de la séance du 1er juin 1981, tient une assemblée publique de consultation lundi le 6 juillet 1981, à compter de 20:00 heures ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, à la salle du Conseil située à l'Édifice Place de Ville, 1000, Route de l'Église, Sainte-Foy; en conformité des dispositions contenues au Projet de Loi no 125, sanctionné le 21 novembre 1979 (ch. 51, Lois du Québec 1979).

Les projets de règlements seront étudiés dans l'ordre suivant:

- 1) Projet de règlement amendant le chapitre 20 du règlement de zonage # 190 dans le but de créer des dispositions particulières à la zone publique PA-103 concernant la grandeur des emplacements d'école (rues Buffon et Diderot - Quartier Laurentien).

Afin de permettre la réalisation du Parc École Buffon-Diderot, il y a lieu de créer des dispositions particulières à la zone publique PA-103 concernant la grandeur des emplacements d'école.

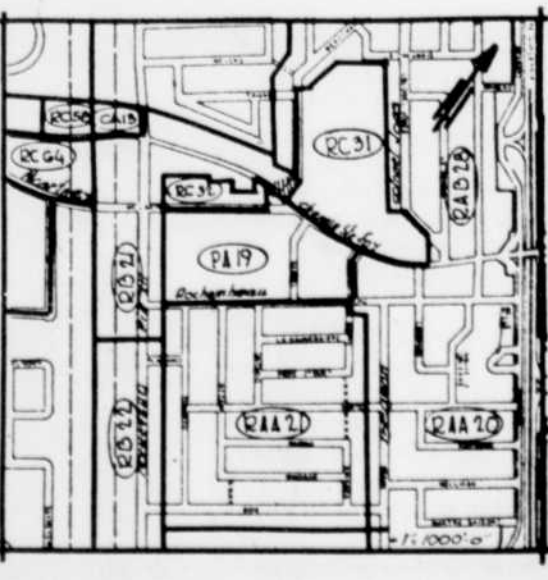
La zone publique PA-103 est délimitée comme suit: au nord-est, par la rue Buffon; au nord-ouest, par la rue Buffon; au sud-est, par les lots A.L. 305-30, 305-31, 305-32, 305-37, 305-38, 305-39, 305-40, 305-42-2, 305-14 et 306-16; et au sud-ouest, par la rue Diderot par les lots A.L. 305-14, 305-16, 305-36-2, 305-36-3, 305-36-4, 305-36-5 et 305-36-6 et selon le plan ci-joint.



- 2) Projet de règlement amendant les articles 1.5.3. et 3.4.9. du règlement de zonage # 1401 dans le but: 1° d'agrandir la zone résidentielle RB-21 à même une partie de la zone résidentielle RC-31 et à même une partie de la zone publique PA-19; 2° de créer des dispositions particulières à la zone résidentielle RB-21 concernant le nombre minimum de logements et les marges latérales adjacentes à une allée de piétons, à un parc ou à un terrain de jeux (Quartier Notre-Dame, chemin Sainte-Foy, avenue du Château et rue Mc Cartney).

Afin de permettre la construction à l'endroit des lots 224-201-4, 555-2, 17-1 et 17-34-3 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Foy il y a lieu d'agrandir la zone résidentielle RB-21 à même une partie de la zone publique PB-19 et à même une partie de la zone résidentielle RC-31. Le tout concerne le réaménagement routier de l'intersection du chemin Ste-Foy, de la rue Mc Cartney et de l'avenue du Château.

Les zones résidentielles RB-21, RC-31 et la zone publique PA-19 sont délimitées comme suit: au nord-est, par les lots S.F. 18-53 à 18-62 inclusivement, 18-165, 231-30, 231-31, 231-32, 231-92, par l'avenue de Maure et par l'avenue Colonel Jones; au nord-ouest, par la rue Mc Cartney, par le chemin Sainte-Foy, par les lots 14-22, 14-10, 15-12, 15-13, 15-14, 15-15, 16-7 à 16-12 inclusivement, 16-63, 17-33, 17-21 à 17-25 inclusivement, 18-62 et par la rue Chesnaie; au sud-est, par les lots S.F. 225-2-1-2, 227 pte, 227-1, 228-1, 228 pte, 231-92, 232-47, 232-48, par le chemin Sainte-Foy et par la rue Rochambeau; au sud-ouest, par l'axe de l'Hydro-Québec, par les lots 225-2-1-2, 227 pte, 228 pte, par le boulevard Pie XII et par l'avenue du Château; et selon le plan ci-joint.



Au cours de cette assemblée les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet sont entendus. Suite à cette consultation publique, le Conseil adopte le règlement avec ou sans modification.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau des Archives de la Ville de Sainte-Foy.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 2ième jour du mois de juin 1981.

Le greffier-adjoint de la Ville,
René Dampousse, o.m.a.

Travaux publics Public Works Canada Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après adressées à l'Administrateur des Finances et de l'Administration, Travaux publics — Canada, Chambre 201, C.P. 260, 180, Cathédrale, Rimouski (Québec) G5L 7C1, seront reçues jusqu'à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du Bureau de distribution des plans à l'adresse ci-dessus.

ENTREPRISES

Appel d'offres 81R-046P — Réfection de la toiture, Bureau de Poste, Lac-des-Aigles, comté de Rimouski (Québec).

On peut aussi consulter les documents de soumissions aux bureaux de l'Association de la Construction de Rimouski et Québec, à notre bureau du ministère à Québec et également au bureau de Poste de Lac-des-Aigles (Québec).

Date limite: le mercredi 17 juin 1981

Dépôt:

Aucun

Renseignements: (418) 722-3000

INSTRUCTIONS

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada

Régie des permis d'alcool du Québec

AVIS DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

Selon la Loi sur les permis d'alcool, toute personne, société ou groupement de personnes visé dans l'article 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis formulée au nom des personnes ci-après énumérées, dans les quinze jours de la publication du présent avis ou intervenir en faveur de la demande s'il y a eu opposition dans les trente jours de la publication de cet avis.

Cette opposition ou intervention doit être adressée à la Régie des permis d'alcool du Québec, case postale 190, Station B, Québec G1K 7A6.

Québec, le 2 juin 1981

Nom du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
PANAGIOTOPOULOS, Dimitrios (Jimmy) "LE LANCIER"	(1) Restaurant	771, rue de l'Alverne, Québec (ville)
RIOX, Roch "RESTAURANT LE FIN BOURGEOIS"	(1) Restaurant	2910, Chemin Quatre-Bourgeois, Ste-Foy (ville)
"LA COMPAGNIE DE GESTION PARGO INC." "RESTAURANT D'YOUVILLE"	(1) Restaurant, (1) Bar avec danse et spectacles (modification des permis) (suite à une cession)	2830, Chemin Ste-Foy, Ste-Foy (ville)
"RESTAURANT RICHARD THIBAUT LTEE" "RESTAURANT FONTAINE ENR."	(1) Restaurant	2700, boul. Laurier, Ste-Foy (ville)
GAUVREAU, Réal "TABAGIE HORIZON ENR."	Epicerie	2520, Chemin Ste-Foy, Ste-Foy (ville)
"LE RESTAURANT APSARA INC."	(1) Restaurant	71, rue d'Auteuil, Québec (ville)
ST-JEAN, Mme Lise "BRASSERIE L'OASIS ENR."	(1) Brasserie avec spectacles	1102, 1re Avenue, Québec (ville)
JEAN, Mme Jeannine "ACCOMMODATION JEANNINE"	Epicerie	595, rue St-Joseph, Lauzon (ville)
NOLIN, M. Muffe "BUFFET D'ORLEANS ENR."	(1) Restaurant	1025, Rue Prévoist, St-Pierre, I.O. (paroisse)
TREMBLAY, René & Mme René Tremblay, faisant affaires sous la raison sociale: "DANUBE BLEU"	Autorisation de spectacles dans (1) Bar avec danse existant	43, Rte 138, St-Aimé-des-Lacs (s.d.)
"LES RESTAURANTS MARIE-ANTOINETTE INC."	(1) Restaurant, (1) Bar	Carrefour Ste-Anne, Ste-Anne-de-Beaupré (ville)
"LES PRODUCTIONS JACQUES TREMBLAY INC." "MOTEL GONDELIER"	(1) Bar avec spectacles et projection de films (modification des permis) (suite à une cession)	9680, boul. Ste-Anne, Ste-Anne-de-Beaupré (ville)
BHERER, Dolor (Joris Dollard) "CAMPING RESTAURANT-BAR PORT-AU-SAUMON ENR."	(1) Bar avec danse et spectacles, permis additionnel (relaisation et diminution de la capacité) (1) Restaurant existant	238, RR #2, St-Fidèle-de-Mont Murray, (paroisse)
"CLUB DE GOLF DU LAC-ST-JOSEPH INC."	Autorisation de la danse dans le Club existant et dépendances	boul. Fossambault, Ste-Catherine (paroisse)
"ALIMENTATION DEMERS & PARADIS INC."	Epicerie	160, boul. Valcartier, Loretteville (cite)
"BOUCHERIE R. DUMAIS INC."	Epicerie	2, rue Notre-Dame-de-Fatima, Loretteville (cite)
"CLUB DE GOLF DE CAR-ROUGE INC."	(1) Bar sur Terrasse, permis additionnel, autorisation de spectacles dans (1) Restaurant existant et, autorisation de la danse et spectacles dans (1) Bar, permis existant.	4600, rue St-Félix, St-Félix-du-Cap-Rouge (paroisse)

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat



Commission Scolaire Des Îlets

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC vous est par les présentes, donné par la soussignée Louise Lemelin qui suite à la mise en candidature tenue le 1er jour de juin 1981 les personnes suivantes ont été élues par acclamation: Quartier #2 Jean-Claude Pelletier Quartier #4 Madeleine Audet Quartier #6 Ralph Mercier Quartier #9 Claire Côté Quartier #12 André Caron

De plus un scrutin est rendu nécessaire dans les quartiers #3, 13, 17. Les candidats pour ces quartiers sont:

Quartier #3 Lamoureux, Jean-Pierre, coordonnateur Tremblay, Claudette, puéricultrice
Quartier #13 Deschênes, Gilles, enseignant Dubreuil, Thérèse, infirmière Legré, Micheline, Madame Beaulieu, Hélène Madame Vézina, Marie-T., Politologue
Quartier #17 Le scrutin se tiendra le lundi 8 juin 1981 de 8:00 à 20:00. Les bureaux de scrutin sont: Quartier #3 Ecole L'Oasis 1550, Périgord Charlebourg
Quartier #13 Ecole Curé-Grenier 99, St-Victor
Quartier #17 Ecole C-Gagné Pour les résidents du lac St-Charles 450, du Couvent Ecole St-Edmond Pour les résidents de Stoneham 600, 1re Avenue

Donné à Charlebourg, ce 2e jour de 1981.

Louise Lemelin
Président d'élection

ville de SAINTE-FOY

AVIS PUBLIC

AVIS DE DÉPÔT DE LA LISTE ÉLECTORALE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que la liste électorale en vigueur est maintenant déposée au bureau du soussigné pour les locataires résidant dans les zones E-101, A-107, RA/A-102, PB-106, RX-5, RA/B-123, faisant l'objet d'un amendement au zonage dans le quartier Laurentien, rues Jean-Gauvin et Blaise-Pascal.

Le règlement 2455 amende l'article 4.3 du règlement de zonage 190 dans le but de créer une nouvelle zone commerciale CB-107 à même une partie de la zone expansion E-101 de manière à y inclure une partie des lots 537 pte; 540 pte et 541 pte du cadastre officiel de la Paroisse de l'Ancienne-Lorette (quartier Laurentien, rues Jean-Gauvin et Blaise-Pascal).

Toute personne, société commerciale ou association qui est locataire d'un immeuble dans les zones ou secteurs de zones précitées a droit d'être inscrite sur l'annexe à la liste électorale lors de la révision relative à ce droit.

Prenez avis que les demandes en inscription ou en radiation doivent être faites par écrit et transmises au bureau de la municipalité dans les cinq (5) jours de la publication du présent avis.

Prenez également avis que la séance du bureau de révision de la liste électorale aura lieu à l'Hôtel de Ville, 1000, Route de l'Église, Sainte-Foy, le 12 juin 1981, à 11:00 heures ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

Veuillez vous gouverner en conséquence.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 2ième jour du mois de juin 1981.

Le Greffier adjoint de la Ville
René Dampousse

Société d'habitation du Québec

AVIS D'APPEL D'OFFRES

PROJET No: 555-06-5612-001 concernant les travaux pour la réalisation d'un ensemble d'habitation comprenant trente (30) logements dans la municipalité de Boucherville, district électoral de Chambly, selon un contrat à forfait et comportant: deux (2) bâtiments de 15 logements.

CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les Entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATION: Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous renseignements, ainsi que le dossier de soumission complet au bureau des: Montréal, 3, Complexe Desjardins, Tour Nord, 25e étage, a/s: Noëlle Bouchard, contre un dépôt non remboursable de vingt dollars (\$20.00), sous forme de chèque visé émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec. Toute autre forme de dépôt sera refusée.

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement au montant de quatre-vingt mille dollars (\$80.000.00), ou de chèque visé, ou d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 3 ans, au montant de quarante mille dollars (\$40.000.00). Toutes les garanties devront être valides pendant 45 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLOTURE DES SOUMISSIONS: à quatorze (14:00) heures (heure locale en vigueur) jeudi le 25 juin 1981, à la Société d'habitation du Québec, au bureau de Montréal, de la Direction générale des Opérations, sis à 3, Complexe Desjardins, 25e étage, Tour Nord, Montréal, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précisées.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS: — Association des Constructeurs d'Habitation du Montréal Métropolitain — Association de la Construction de Montréal et de Québec — Association de la Construction de Québec.

SOUS-TRAITANTS: Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des Soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le 22 juin 1981 à 14 heures, et leurs soumissions doivent être valables soixante (60) jours après leur dépôt.

Tous les sous-traitants doivent détenir une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

N.B.: Les formules fournies par la Société seront obligatoirement utilisées.

Me Jean-Luc LESAGE, notaire,
Secrétaire de la Société

avis légaux - appels d'offres- soumissions

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, donné par le soussigné greffier de la susdite Municipalité aux propriétaires inscrits le 1er juin 1981 au rôle d'évaluation en vigueur dans la Municipalité:

QUE ce conseil, lors de la séance régulière du 1er juin 1981, a adopté le règlement numéro V-659-81 décrétant des travaux d'aqueduc dans le secteur de la rue du Moulin, décrétant l'expropriation de terrains pour fin de servitudes de passage et décrétant un emprunt au montant de \$14,411.25.

QUE les propriétaires de la Ville de l'Ancienne-Lorette qui étaient majeurs et citoyens canadiens le 1er juin 1981, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 385 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporation, société commerciale ou association, peuvent demander que le règlement susdit soit soumis à scrutin secret pour approbation selon les articles 385 et 396 de la même Loi;

QUE cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 370 et 384 de la Loi des Cités et Villes, et qu'aux fins de laquelle procédure, les personnes habiles à voter sur ce règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de 9:00 à 19:00 heures, les 10 et 11 juin 1981 au bureau de la municipalité situé à 1575, rue Turmel, à l'Ancienne-Lorette;

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que ce règlement soit soumis à scrutin secret pour approbation est de 401, et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter; consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19:00 heures, le 11 juin 1981, dans la salle réservée aux séances du conseil de cette ville, située à 1575, rue Turmel, Ancienne-Lorette; DONNE A L'ANCIENNE-LORETTE CE 2 JUIIN 1981.

Me Gabriel Michaud, avocat
Greffier de la Ville

Travaux publics Public Works Canada Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur des Finances et de l'Administration, Travaux publics — Canada, chambre 266, 2e étage, Gare maritime Champlain, Anse-au-Foulon, C.P. 1600, QUÉBEC, P.Q. G1K 4K2 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus.

ENTREPRISES

Appel d'Offres 81Q-146P — Réaménagement au sous-sol — 165, DORCHESTER, Québec, Qué.

On peut aussi consulter les plans et devis au bureau de l'Association de la Construction à Québec et ainsi qu'au bureau de poste à 300, rue St-Paul, Québec.

Date limite: le mardi 23 juin 1981

Dépôt:

Aucun

Renseignements: Tél.: (418) 694-3142

INSTRUCTIONS

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada

Société d'habitation du Québec

APPEL D'OFFRES

PROJET No: 555-07-7911-011 concernant les travaux pour la réalisation d'un ensemble d'habitation comprenant vingt-quatre (24) logements dans la municipalité de Hull, district électoral de Hull, selon un contrat à forfait et comportant: 3 bâtiments à 3 niveaux à charpente en bois recouvert de brique.

CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les Entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATION: Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous renseignements, ainsi que le dossier de soumission complet au bureau des: Architectes Cayer, Martineau et Martineau, 396, rue Main, Gatineau, J8P 5K7 contre un dépôt non remboursable de trente dollars (\$30), sous forme de chèque visé émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec. Toute autre forme de dépôt sera refusée.

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement au montant de soixante-quinze mille dollars (\$75.000), ou de chèque visé, ou d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans, au montant de trente-sept mille cinq cents dollars (\$37.500). Toutes les garanties devront être valides pendant 45 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLOTURE DES SOUMISSIONS: à quatorze (14:00) heures (heure locale en vigueur) le 2 juillet 1981, à la Société d'habitation du Québec, au bureau de Montréal, de la Direction générale des Opérations, sis à 3, Complexe Desjardins, tour Nord, 25e étage - Montréal, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précisées.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS: — Association de la Construction de l'Outaouais — Association de la Construction de Montréal et de Québec — Association des Constructeurs d'Habitations de l'Outaouais Inc.

SOUS-TRAITANTS: Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des Soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le 25 juin 1981 à 14:00 heures, et leurs soumissions doivent être valables soixante (60) jours après leur dépôt.

Tous les sous-traitants doivent détenir une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

N.B.: Les formules fournies par la Société seront obligatoirement utilisées.

Me Jean-Luc LESAGE, notaire,
Secrétaire de la Société

Prenez avis que la compagnie "Cardivote Inc." demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.
Québec 29 mai 1981

Président
Nil Lavioie

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEAUCÉ
350-11-000055-81
No Surintendant: 017146

COUR SUPÉRIEURE
(en matière de faillite)
Dans l'affaire de la faillite de:

YVON BEAUDOIN, (201-169-566) Garagiste, demeurant au 2200, St-Avenue, St-Georges ouest, Cte Beauce, QC G5Y 3M2

DEBITEUR
Avis est par les présentes donné que Yvon Beaudoin, du 2200, St-Avenue, St-Georges ouest, Cte Beauce, QC, a fait cession de ses biens le 26e jour de mai 1981 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 15e jour de juin 1981, à 11:15 heure de l'avant-midi, au Palais de Justice de Beauce, au 795, avenue du Palais, Salle des Juris, St-Joseph de Beauce, QC.

Date de Québec, ce 28e jour de mai 1981.
LEBLOND, BUZZETTI ET ASSOCIES LTEE SYNDIC
621, boulevard Charest est Québec, QC G1K 3J5
Téléphone: 525-4641

CANADA
DISTRICT DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC
No COUR: 200-11-000368-814
No SURINTENDANT: 017138

COUR SUPÉRIEURE
(EN MATIÈRE DE FAILLITE)
Dans l'affaire de la faillite de:

ALPHONSE BLON-DEAU & FILS LTEE, 145, boulevard des Cèdres, Québec (Québec)

DEBITEUR
AVIS est par les présentes, donné qu'une ordonnance de sequestre a été rendue contre Alphonse Blondeau & Fils Ltee, le 14 mai 1981 et que la première assemblée des créanciers sera tenue à Québec, le 9e jour de juin 1981 à 1:45 heure de l'après-midi, au bureau du Séquestre Officiel, Édifice de la Banque de Montréal, à 800, Place d'Youville, suite 1801, en la cité de Québec, province de Québec.
QUÉBEC, ce 1er jour de juin 1981.

MAHEU, NOISEUX INC.
Syndics
EDOUARD RICHARD, c.a.
Syndic
Bureau de: MAHEU, NOISEUX INC.
1190, avenue Lavergne Ste-Foy (Québec)
G1V 4N3
Tél.: (418) 658-5564

Q Hydro-Québec

AVIS D'APPEL D'OFFRES

QAE-10565-F
30 juin 1981
UN POSTE
D'ESSAIS I.T.
Garantie de soumission: 5 000 \$

Les conditions de chacun des appels d'offres sont définies dans un document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION
ACHATS
7e ÉTAGE
75, BOUL.
DORCHESTER
OUEST
MONTREAL
(QUÉBEC)
H2Z 1A4

Les soumissions seront reçues jusqu'à 10h30 (heure de Montréal), à la date indiquée ci-dessus. Seules les personnes physiques ou morales qui ont une place d'affaires au Québec peuvent soumissionner après avoir obtenu le document d'appel d'offres directement de l'endroit susmentionné.

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie égale au montant susmentionné ou à 10% au moins du grand total de leur soumission.

La garantie pourra être sous la forme d'un chèque visé ou d'un cautionnement fourni par une compagnie d'assurances.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Pour tout renseignement supplémentaire, on peut communiquer avec la direction.

Achats à (514) 289-2525
Le Directeur général
Approvisionnement
ROGER A. LABRIE

Cinquième congrès biennal

La CSD met l'accent sur une nouvelle approche



Les quelque 600 congressistes de la CSD sont réunis jusqu'à samedi au Centre municipal des congrès à Québec.

Les fermetures freinent la croissance de la centrale

par Jean-Charles Grenier

La Centrale des syndicats démocratiques continue de voir progresser le nombre de ses adhérents mais les fermetures d'usine et les mises à pied dans le secteur du textile et du vêtement empêchent cette croissance d'être plus forte.

C'est ce qu'a soutenu, hier, au Centre municipal des congrès à Québec, le président sortant de la CSD, Paul-Emile Dalpé.

Inaugurant le cinquième congrès biennal de la centrale, Paul-Emile Dalpé s'est dit quel peu déçu de voir les efforts d'organisation "annulés presque au fur et à mesure par des fermetures d'usine et des mises à pied".

Expliquant brièvement que le contexte économique était en partie responsable de la situation, le président Dalpé, qui prend sa retraite à 62 ans comme l'exigent les règlements de la CSD, a par contre réservé au gouvernement fédéral la plus grande res-

ponsabilité à ce sujet.

En effet, le gouvernement fédéral tarde à faire connaître sa politique de contingentement des importations même s'il a reçu en juin de l'an dernier le rapport de la Commission de l'industrie du textile et du vêtement.

Les ententes sur le contingentement des importations de textile et du vêtement appliquées en 1976 viennent à échéance à la fin de 1981.

Incurie

"Les investisseurs ne sachant que sera la politique du gouvernement fédéral, ils ne peuvent prendre de risques", a lancé avec force le président Dalpé pour aussitôt accuser Ottawa d'incurie.

Les mises à pied se font nombreuses à Montmorency et Sherbrooke dans le secteur du textile et du vêtement. Et c'est justement dans ces deux secteurs que la CSD regroupe une large part de ses adhérents. Plus du

tiers des 57.888 membres que la CSD regroupe.

Le Québec

S'il n'a pas été tendre à l'endroit du gouvernement fédéral dans ce dossier du textile et du vêtement, il a profité de son adresse aux quelque 600 congressistes réunis à Québec jusqu'à samedi pour faire état de l'effort consenti par le Québec. Celui-ci, à la suite des sommets économiques, a prévu une somme de \$80 millions à l'intention des entreprises qui ont l'intention de s'améliorer.

"Devant cela, nous ne pouvons que crier après le fédéral", a fulminé Paul-Emile Dalpé.

Services essentiels

Au gouvernement du Québec, il a cependant servi une mise en garde dans la perspective de la remise en question du droit de grève dans les services essentiels, sujet sur lequel doit se pencher à l'automne, la commission parlementaire du travail, de la main-d'oeuvre et de la

par Jean-Charles Grenier

La Centrale des syndicats démocratiques met l'accent sur une approche nouvelle du milieu de travail au cours du cinquième congrès biennal ouvert, hier, à Québec.

Les congressistes, pour compléter le travail amorcé en 1979, sont appelés à travailler à partir d'un document qui entend donner une nouvelle vision du milieu de travail.

Le président Paul-Emile Dalpé a souligné, en présentant ce document, que la CSD voulait ainsi faire oeuvre utile et "s'occuper du quotidien des travailleurs comme cela a toujours été depuis ses débuts".

La CSD est née en 1972 d'un schisme au sein de la CSN, les trois canons de la nouvelle centrale, les trois "D" (Paul-Emile Dalpé, Jacques Dion, Amédée Daigle) estimant que la CSN faisait trop large part aux prétentions idéologiques.

sécurité du revenu.

"Le droit de grève des travailleurs des hôpitaux n'est pas moins sacré que celui des travailleurs des autres secteurs", a commenté avec vigueur le président de la CSD.

"Si ces services sont essentiels, les travailleurs qui assument ces services, sont tout autant essentiels et ils doivent être considérés comme tel", a conclu le président de la CSD sur le sujet.

dustriel. En effet, le recul constant de la productivité, la concurrence effrénée que se livrent les producteurs sur le marché, l'émergence des pays en voie d'industrialisation, les découvertes dans la technologie s'empare, font qu'aujourd'hui plus personne ne sait où il va".

Thème

C'est pourquoi la CSD, a cherché des solutions nouvelles selon Paul-Emile Dalpé. De là, le thème du congrès: "ANSER".

Le président a expliqué ce monogramme. La lettre A pour "approche socio-techni-

que"; N pour "nouvelles formes d'organisation du travail"; S pour "santé, sécurité"; E pour "ergonomie"; R pour "relations de travail".

Le document soutient que l'approche socio-technique vient répondre au fait qu'on ne peut dissocier les outils et ceux qui les utilisent. Quant à l'ergonomie, cette nouvelle science qui étudie les postes de travail, elle apparaît tout aussi importante aux yeux du président Dalpé dans une approche nouvelle du milieu de travail.

Exemple

Ce milieu de travail

COMMISSION SCOLAIRE BEAUPORT AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 117 de la loi de l'instruction publique, avis est donné, par la présente, que les résultats de la mise en candidature tenue à la Commission scolaire Beaufort, le lundi 1er juin 1981, de 12.00 à 14.00 heures, sont les suivants:

- Quartier numéro 1:** madame Léna Lemay est élue par acclamation
Quartier numéro 2: monsieur Jean-Paul Paquet
Quartier numéro 3: monsieur Guy Blanchet
Quartier numéro 4: monsieur Raymond Langevin est élu par acclamation
Quartier numéro 5: monsieur Conrad Bélanger est élu par acclamation
Quartier numéro 6: monsieur Henri Poulin est élu par acclamation
Quartier numéro 7: monsieur René Cyr
Quartier numéro 8: madame Denise Bourret
Quartier numéro 9: monsieur Paul Moreau

Il y aura donc élections dans le quartier numéro 2, soit à l'école Commandeur-Desjardins, 139, rue Bertrand, Ste-Thérèse-de-Lisieux, et dans le quartier numéro 15, à l'école Ste-Christine, 2324, rue Renouard, Giffard. La tenue des élections sera le 8 juin 1981, de 09.00 à 19.00 heures.

Jean Beauchesne
Président d'élections

COMMISSION SCOLAIRE CHUTES-MONTMORENCY AVIS D'APPEL D'OFFRES

"DEMOLITION"

La Commission scolaire Chutes-Montmorency, propriétaire, recevra jusqu'au 22 juin 1981, à 14.00 heures, des offres pour la démolition de son école "COUVENT MONTMORENCY", située à 96, av. St-Grégoire, Beaufort.

Les personnes intéressées pourront visiter l'école chaque jour de 13.00 à 15.00 heures, en communiquant avec M. Gérard Mathieu.

L'acheteur devra, dans les 90 jours suivant l'adjudication:

- a) s'engager lors de la signature des contrats à démolir ladite école;
b) s'engager en plus à raser les fondations à 2 pieds sous le niveau du sol actuel et à remplir l'excavation laissée par le sous-sol de matériaux de première qualité, soit gravier, lesquels devront être acceptés par le Service de l'équipement de la Commission scolaire Chutes-Montmorency.

Les soumissions reçues seront présentées et étudiées à une assemblée publique du Comité Exécutif de la Commission scolaire Chutes-Montmorency, qui sera tenue à 2280, av. de Tunis, Beaufort, le 23 juin 81, à 20.00 heures. L'adjudication dudit immeuble sera faite lorsque autorisée par le ministre de l'Éducation.

Les soumissions devront être adressées à M. Jean-Guy Ménard, Directeur Général à la Commission scolaire Chutes-Montmorency, 2280, avenue de Tunis, Beaufort, dans une enveloppe portant la mention: "SOUMISSION-ÉCOLE COUVENT MONTMORENCY".

La Commission scolaire Chutes-Montmorency ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

FAIT ET DONNE À BEAUFORT, CE 4^e JOUR DE JUIN 1981

JEAN-GUY MENARD
Directeur Général

Déjà deux candidats à la vice-présidence

Deux candidats avaient déjà fait connaître, hier, leur décision de briguer les suffrages au poste de vice-président à la CSD au cours des élections qui doivent se tenir durant le présent congrès biennal de la centrale.

Claude Gingras, permanent syndical issu du secteur de la construction, et Jeannot Picard, directeur professionnel de la Fédération de la métallurgie, des mines et des produits chimiques, sont en lutte.

Par ailleurs, il est connu que Jean-Paul Hétu succédera à Paul-Emile Dalpé à la présidence, aucun ad-

versaire ne s'étant manifesté pour affronter il y a quelques mois à la fin des mises en candidature. La candidature de Jean-Paul Hétu avait été retenue à la plénière de décembre 1980.

De plus, les congressistes étaient appelés, aujourd'hui, à se prononcer sur la création de deux nouvelles régions afin d'assurer de meilleurs services à la base.

La proposition vise à diviser Bois-Francs-Estrie pour créer l'Estrie et à scinder Montréal pour créer la région de la vallée du Richelieu qui inclurait Saint-Hyacinthe, Saint-Jean et Granby.

Une ligne championne cet été: la robe-camisole à larges rayures polychromes est la grande favorite des loisirs - soleil.

P.M.G. 45 \$

PRÊT À PORTER
Sissi
8500, Boul. Henri Bourassa
Carrefour Charlesbourg
627-1799

VISA - MASTER CHARGE

NOUVELLE MAJORATION

les Obligations d'Épargne du Canada

À compter du 1er juin 1981, le taux de rendement de toutes les Obligations d'Épargne du Canada est porté à 16 1/4% par année pour la période de cinq mois se terminant le 31 octobre 1981.

Le taux de rendement pour chacune des années suivantes jusqu'à l'échéance des obligations demeure à 10 1/2%. Ce taux sera réévalué lors du dévoilement à l'automne des modalités de la nouvelle émission 1981/82.

LE TAUX D'INTÉRÊT DES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA EST PORTÉ À 16 1/4% pour la période allant du 1^{er} juin 1981 au 31 octobre 1981.

Cette augmentation porte le taux de rendement annuel de toutes les émissions d'Obligations d'Épargne du Canada non échues à 13.85% pour l'année commençant le 1^{er} novembre 1980 (soit un taux d'intérêt de 11 1/2% pour les cinq premiers mois, de 13 3/4% pour les deux mois suivants et de 16 1/4% pour les cinq mois subséquents).

ÉMISSIONS ANTÉRIEURES À 1977

Cette majoration d'intérêt sera comprise dans le boni payable en espèces à l'échéance que recevront les détenteurs d'obligations de ces émissions. Le nouveau boni applicable à une obligation de \$100 de chacune de ces émissions est indiqué au tableau suivant:

Émissions	Échéance 1 ^{er} novembre	Boni à l'échéance
1968/69	1982	\$17.48
1970/71	1981	\$10.37
1972/73	1984	\$24.33
1973/74	1985	\$29.69
1974/75	1983	\$ 9.87
1975/76	1984	\$13.30
1976/77	1985	\$17.77

Les détenteurs qui encaissent leurs obligations avant l'échéance n'auront pas droit au boni; ils recevront seulement l'intérêt calculé au taux de rendement original indiqué sur leurs obligations. Néanmoins, ils peuvent encaisser leurs coupons d'intérêt chaque année sans perdre le droit de toucher le boni en espèces.

À joindre à vos certificats d'obligations.

ÉMISSIONS DATÉES DE 1977 À 1980 INCLUSIVEMENT

Quel que soit le taux indiqué sur les certificats, un taux de rendement annuel de 13.85% s'appliquera à ces obligations pour l'année commençant le 1^{er} novembre 1980. Ainsi, l'intérêt payable le 1^{er} novembre 1981 pour une obligation à intérêt régulier de \$1 000 sera de \$138.54. En plus de produire un intérêt régulier au taux mentionné ci-dessus, l'intérêt composé des obligations à intérêt composé s'accumulera aux taux de 11.21% pour les émissions 1977/78 et 1979/80, de 11.32% pour l'émission 1978/79 et de 11.14% pour l'émission 1980/81; ces taux sont les nouveaux taux de rendement annuel moyen pour la période allant du 1^{er} novembre 1980 jusqu'à l'échéance des titres.

La majoration porte la valeur de rachat à l'échéance d'une obligation à intérêt composé de \$100 de chacune de ces émissions au montant indiqué ci-dessous:

Émissions	Échéance 1 ^{er} novembre	Valeur à l'échéance
1977/78	1986	\$245.01
1978/79	1985	\$209.39
1979/80	1986	\$211.92
1980/81	1987	\$209.50

Veillez noter que la vente des Obligations d'Épargne du Canada, émission 1980/81, s'est terminée le 29 mai 1981. Les modalités de la nouvelle émission 1981/82 seront annoncées à l'automne.

Les réservoirs serviront à des fins multiples

par Raymond GAGNE

Les Québécois pourrout, dans un avenir très rapproché, utiliser leurs réservoirs à des fins multiples (villégiature, pêche, canotage, etc.).

Les travaux présentés hier au pavillon De Koinck de l'université Laval dans le cadre du symposium in-

ternational sur l'écologie et la gestion des réservoirs l'indiquent de façon claire.

Le colloque est patronné par l'UNESCO et a été organisé par de nombreux organismes publics et parapublics du Québec à l'occasion de la décennie de l'eau

décrétée par les Nations-Unies.

En tenant compte de la forte représentation du Québec et de quelques représentants de l'Ontario, 12 pays sont représentés de façon active à cette rencontre axée sur l'un des problèmes les plus cruciaux de l'heure: la conser-

vation de l'eau potable.

L'organisation du symposium déplore toutefois deux grands absents. D'une part, le ministère de l'Environnement fédéral s'est abstenu à la fois d'accorder un appui financier au colloque et d'y participer activement.

D'autre part, la Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs (FAPEL) a également fait défaut d'y déléguer des représentants.

Les organisateurs jugeaient cette présence nécessaire du fait que FAPEL représente ac-

tuellement, à cause du programme des lacs dont elle est à la fois l'instigatrice et la réalisatrice, l'exemple le plus évident qu'un dialogue suivi et une collaboration constante peuvent être maintenus avec succès entre l'administration publique et les scientifiques d'une

part et les citoyens d'autre part.

Les réservoirs

Dans une communication transmise aux participants au colloque, hier après-midi, André Harvey du ministère de l'Environnement du Québec a signalé qu'il

était devenu possible d'adapter la gestion des réservoirs aux besoins et aux préoccupations actuels des citoyens.

Pour fin d'une meilleure compréhension, il faut ici préciser qu'un réservoir est une nappe d'eau d'une certaine superficie retenue par un barrage ou une écluse.

Cette définition exclut les "retenues" aménagées par les municipalités et les lacs, ces derniers étant considérés comme des réservoirs naturels.

Selon André Harvey, il est devenu impératif d'établir de nouvelles lignes de conduite dans la gestion des réservoirs compte tenu des changements survenus au niveau de la mentalité de la population (plus sensibilisée aux choses de l'environnement) et de ses besoins.

Hydro-Québec

Si on se fie aux déclarations faites à la suite d'Harvey par les représentants d'Hydro-Québec, G. Régallet et N. Cazalais, la Régie d'électricité se situe dans la même ligne de pensée.

S'il lui faut d'abord satisfaire à sa première fonction qui est de fournir l'énergie électrique aux Québécois, elle ambitionne également de répondre aux besoins des différents publics en ce qu'elle leur facilitera l'accès aux réservoirs et leur permettra de les utiliser pour fins de loisirs et de villégiature.

Il va sans dire que toutes les précautions seront toutefois prises afin que la qualité des eaux de ces réservoirs demeure la meilleure possible.

Egalement, Hydro-Québec privilégiera avant tout les organismes publics telles les communautés urbaines et les municipalités pour ensuite satisfaire aux demandes des individus.

Une étude a démontré que les réservoirs offrent un énorme potentiel d'utilisation humaine et qu'ils tendent à attirer une part importante des activités de loisirs des Québécois.

Et comme il ne semble pas exister de conflits sérieux entre toutes les normes d'utilisation possible, Hydro-Québec est disposée à "ouvrir" ces plans d'eau sur lesquels devront toutefois être préalablement établis un contrôle strict de la pollution et une planification sérieuse de tout développement susceptible de s'y réaliser.

LE NOUVEAU 4X4 DE SUZUKI: METTEZ-LE À L'ÉPREUVE!

Passez dès aujourd'hui chez votre concessionnaire Suzuki. Une fois au volant du nouveau 4 x 4, dont le prix est incroyablement bas, vous goûterez comme jamais le plaisir de conduire. Le 4 x 4 passe-partout de Suzuki coûte plusieurs milliers de dollars de moins que vous pourriez l'imaginer. Et il vous permettra une économie d'essence comme aucun autre véhicule du même type.

Faites votre choix parmi les 4 x 4 LJ à toit rigide, décapotable ou camionnette, et prenez le route! Glissez-vous dans le trafic urbain ou allez traverser les forêts et les ruisseaux... Vous êtes seul maître à bord! Mais lorsque vos amis et vos voisins se rassembleront autour de votre 4 x 4 dès que vous l'aurez stationné, soyez gentil: laissez-leur la chance d'en faire l'essai!

Rendez-vous chez le concessionnaire Suzuki le plus proche. Un 4 x 4 vous y attend.

*Prix conseillé. Le concessionnaire peut exiger un prix moindre. Taxes, frais de transport et de préparation non compris.



ESSAYEZ UN 4 X 4 DE SUZUKI CHEZ CE CONCESSIONNAIRE:

M. LESSARD AUTOMOBILE

49, boul. St-Joseph

Québec

Tel: 623-5471

ALLEZ-Y AVEC
SUZUKI 4 x 4

PEANUTS



LES JUNGLES



MUTT ET JEFF



SOURIS MIQUETTE



SCAMP



HAGAR L'HORRIBLE



BLONDINETTE



LES PIERRAFEU



La Régie du logement sera contestée

par Vianney DUCHESNE
La Ligue des propriétaires de Montréal contestera la constitutionnalité de la Régie du logement à la suite de la décision de la Cour suprême du Canada concernant certains pouvoirs de l'organisme similaire ontarien. Cependant, la Régie du lo-

gement rappelle que pour le moment son fonctionnement n'est nullement mis en cause.
En effet, le président de la Ligue des propriétaires de Montréal, M. Pierre Aubry, a déclaré au SOLEIL que son organisme avait décidé d'aller de l'avant et de porter devant les tri-

bunaux la constitutionnalité des pouvoirs exécutifs et des directives administratives de la Régie du logement. Des discussions auront lieu cette semaine avec des avocats spécialisés en droit constitutionnel pour déterminer la façon de procéder et fixer les points précis que l'on mettra en cause. A

titre d'exemple, on analysera la possibilité de réclamer une injonction qui limiterait dès à présent les pouvoirs de la Régie pour éviter les problèmes de la rétroactivité s'il fallait que certains jugements rendus depuis la nouvelle loi 107 soient déclarés anti-

constitutionnels dans quelques années.
M. Marcel Tremblay, président de la Ligue des propriétaires de Québec, a déclaré son appui à l'organisme montréalais s'il tente d'aller de l'avant dans ce dossier.

La Corporation des propriétaires immobiliers du Québec, pour sa part, étudie de près toute cette question. Le conseil d'administration a été convoqué à une assemblée spéciale, demain, avec ce point à l'ordre du jour. Le président Léonard Bergeron avait affirmé la semaine dernière que son groupe n'avait pas les moyens politiques ni financiers de contester la légalité de la Régie du logement. C'était avant le jugement de la Cour suprême.

Dans ce texte, les juges de la plus haute cour du pays en viennent en somme à la conclusion que seuls les juges auraient des pouvoirs exécutifs et que des régisseurs ne peuvent les remplacer à ce sujet ni émettre des ordonnances. C'est un jugement qui fait le partage des possibilités pour une province de déléguer à d'autres des pouvoirs qui, en 1867, revenaient à des juges. Le jugement ne porte que sur la loi ontarienne.

Les propriétaires

Le président Aubry dit que son groupe ne cherchera pas à faire disparaître la Régie du logement. Cependant, on veut que cet organisme fasse preuve de justice, ce qui serait absent de certains bureaux, selon lui, actuellement. "La loi est administrée injustement et les jugements sont biaisés", a-t-il dit. La cour supérieure attaque la compétence des régisseurs ontariens et il croit que ce problème est vécu ici aussi.

D'autre part, il s'en prend aussi au retard de la Régie du logement à entendre les causes. Il se pose même la question à savoir si ce retard ne serait pas voulu compte tenu du jugement de la Cour suprême qui était prévu depuis plusieurs mois déjà. Il a ajouté que l'organisme provincial pourrait toujours jouer un rôle au niveau de la conciliation. Quant aux causes elles-mêmes, il croit que les propriétaires seraient beaucoup mieux servis par un tribunal régulier et que les délais seraient à peu près les mêmes. Il s'est dit conscient aussi que le geste de son association risque d'entraîner une attaque de la légalité d'autres régies provinciales.

Régie du logement

A la Régie du logement, la vice-présidente, Mme Louise T. Robert, a fait savoir hier que le jugement de la Cour suprême n'affecte en rien le fonctionnement actuel de la Régie. On continue, depuis le 1er octobre dernier, à informer les propriétaires et les locataires de leurs droits et obligations et, au besoin, à trancher leurs litiges.

Elle a ajouté que les propriétaires et les locataires auraient tort de décider de ne plus se conformer à la loi actuelle. Ce serait alors présumer de l'issue d'un long processus judiciaire qui, du reste, n'est pas encore entamé. Ils pourraient ainsi se priver de leurs droits les plus fondamentaux.

Le jugement de la plus haute cour du pays, selon la vice-présidente, ne remet pas en cause la compétence des provinces pour légiférer dans le domaine des droits et obligations des propriétaires et des locataires. Elle a spécifié que le jugement ne porte que sur certains pouvoirs judiciaires de l'organisme ontarien.

Centre de thérapie du sport et clubs sportifs sont différents

par Alain BOUCHARD

Le Centre de thérapie du sport de la polyclinique de La Capitale, à Charlesbourg, tient à se démarquer fermement de tous les clubs sportifs qui prolifèrent depuis quelques années, à Québec comme ailleurs.

Tel est l'essentiel du message livré, hier, lors d'une conférence de presse convoquée par la pré-

sidente de la polyclinique de La Capitale, Mme Micheline Goulet, dans le but, a-t-elle dit, de disperser la confusion qui a pu prendre forme dans le public à la suite de récents articles de journaux portant sur les services médicaux et paramédicaux greffés à la pratique sportive.

"Nous ne sommes ni une entreprise commerciale ni un centre de conditionnement physique, mais seulement un centre médical, a déclaré Mme Goulet, et qu'on ne nous prenne pas pour autre chose."

Mme Goulet a indiqué que c'est précisément en vertu de ses fonctions de centre médical que le Centre de thérapie du sport qu'elle préside ne limite pas ses soins aux seules victimes de blessures sportives.

"Que la blessure survienne en faisant du sport ou lors d'un accident automobile, le patient a tout à fait le droit de recevoir les mêmes soins adéquats, ce que nous offrons ici", a ajouté le Dr Michel Larouche, qui vient d'être nommé administrateur du Centre de thérapie du sport, auquel le marathonien Marc Corcoran vient quant à lui d'être associé en tant qu'éducateur physique.

Concertation

Ces deux spécialistes ont uni leur voix à celle du physiothérapeute Marc Hébert pour s'appliquer à démontrer que ce serait une erreur de croire que

la médecine préventive et la médecine curative peuvent se développer en parallèle alors qu'elles doivent plutôt faire l'objet d'une concertation entre les différentes formes d'interventions médicales et paramédicales.

A cet égard, a noté M. Hébert, "nous sommes heureux que Marc Corcoran se joigne à nous car c'est une amorce sérieuse vers le développement d'équipes multidisciplinaires".

Mme Goulet a également profité de l'occasion pour rappeler que le Centre de thérapie du sport avait l'avantage de pouvoir faire appel à de nombreux spécialistes tels que des orthopédistes, neurologues, radiologistes et cardiologues, du fait de son affiliation à la polyclinique de La Capitale.

Le Dr Larouche a aussi déclaré que depuis 1974, les médecins généralistes avaient la possibilité de se perfectionner en médecine du sport et que c'était notamment le cas de certains médecins oeuvrant à l'intérieur de la polyclinique de La Capitale.

Marc Corcoran a pour sa part insisté sur le fait qu'il ne fallait pas tomber dans le piège de la commercialisation de la santé, en faisant allusion aux services offerts par certains clubs sportifs. Il a affirmé que le support médical était indispensable pour les éducateurs physiques voulant contribuer sérieusement au maintien ou à l'amélioration de la santé.



Mme Micheline Goulet, présidente de la polyclinique de La Capitale.

CORRECTION

Une erreur s'est glissée dans l'annonce CASINO, parue hier le 3 juin, en page B-5 de ce journal. On aurait dû lire:

POMMES ROUGES \$1.29
variété SPARTAN A.C., fruits de C.B. Canada extra de fantaisie, sac de 3 lb (au lieu de 5 lb)

Nous nous excusons de cette erreur auprès de notre clientèle



Casino



Un air de vacances... pour une chanson...

À partir de

25,50\$

par personne, par nuit, pour une chambre en occupation double.

Du 27 mai au 30 septembre, entre l'air du fleuve et l'air de la montagne, le Manoir Richelieu prend un air de vacances. Et quelles vacances! Vivre l'expérience unique de la vie de château au coeur de Charlevoix. Jouer au golf sur un des plus beaux « vert ». Pratiquer le tennis, le ballon volant, le badminton, le croquet ou la pétanque dans un site exceptionnel. Se détendre dans la piscine. Monter à cheval dans les sentiers. Goûter une table exquise. Applaudir une pièce de théâtre. Chanter et danser au piano-bar ou à la discothèque. Cet air de vacances, vous le fredonnerez longtemps après l'été.

Réervations sans frais: 1-800-463-2820

Manoir Richelieu

Pointe-au-Pic, Conté de Charlevoix.

Le Manoir Richelieu est administré par l'Auberge des Gouverneurs pour le compte du Gouvernement du Québec. (418) 665-3703



Le Manoir Richelieu est situé sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, à 145 kilomètres (90 milles) de Québec.

Click!

Distribution aux Consommateurs simplifie vos photos

Épargnez \$20 sur les appareils photo seulement

Appareil photo Mamiya NC1000S 35mm RUO*
Appareil perfectionné à système prioritaire d'obturation; il suffit de choisir la vitesse de l'obturation, de mettre au point et de prendre la photo! Objectif f/2.0 50mm; obturateur 1-1/1000 et sec. #221-507 Etui inclus. Avant 249.97

229.97

Chinon CS-4 35mm RUO Un appareil superbe ayant une vitesse de l'obturation de 1 à 1/1000 et sec. comprend affichage à DEL des fonctions comprenant la précision, grille à synchronisation et objectif rapide f/1.9 de 50mm. #221-481 Etui inclus. Avant 199.97

179.97

Épargnez \$5 Flash électronique Hanimex TZ1*
#246-884 Avant 49.97

44.97

Épargnez \$5 Flash électronique à ordinateur Keystone*
Tête réfléchissante — Grille intégrée avec fil détachable — 2 portées automatiques. #263-897 Avant 34.90

29.90

Épargnez \$26 — les Jumelles Skyline
Très grand angle 35mm, 7 X — Champ de vision de 604 à 1000 verges — Dépêchez-vous, premiers venus, premiers servis. #312-488 Avant 65.90

39.90

Épargnez \$6 — Grand sac fourre-tout
#482-257 Avant 31.97

25.97

Film Couleur Kodak
Profitez de nos bas prix pour faire vos provisions. Développement de films. Apportez-nous vos films. Distribution aux Consommateurs vous offre un service rapide et efficace, à prix imbattable!

*Les prix de ces articles de choix sont en vigueur jusqu'au 27 juin ou jusqu'à écoulement des stocks

Distribution aux Consommateurs* Personne ne simplifie autant vos économies.

VILLE DE QUÉBEC

- Place des Quatre-Bourgeois 999, av. de Bourgogne Ste-Foy
- Place Laurier 2700, boul. Laurier, Ste-Foy
- Carrefour Charlesbourg 8500, boul. Henri-Bourassa Charlesbourg

- Les Galeries Charlesbourg 4250, 1re Avenue Charlesbourg
- 1870, rue d'Estimauville et Ste-Anne Giffard
- Mail St-Roch 770, rue St-Joseph est
- 345, rue Soumande En face de Place Fleur de Lys

DRUMMONDVILLE

- 1320, rue Hébert
- LEVIS
- Place Kennedy 82, route Kennedy
- SEPT-ÎLES
- Place Courmier 649, rue Laure ouest

LA VOICI, LA VOITURE "J" DE CHEVROLET!

CHEVROLET CAVALIER 1982

COMPLÈTE DE A À Z.

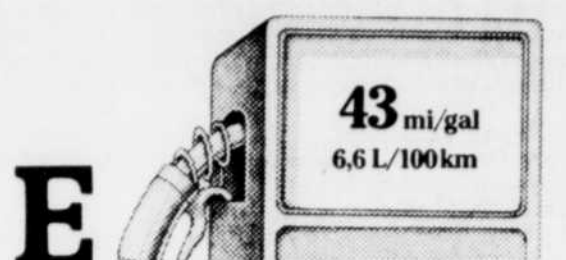
A Agrément de la radio AM avec montre à lecture directe à quartz et deux haut-parleurs avant.

B Bonne taille, plus grande qu'une Chevette, plus petite qu'une Citation.

C Caractéristiques standard (43).

1. Traction avant.
2. Moteur transversal 4 cylindres, 1,8 litre.
3. Boîte manuelle à 4 vitesses, surmultipliée.
4. Servo-freins avec disques à l'avant et tambours à l'arrière.
5. Pneus radiaux ceinturés de verre.
6. Direction à crémaillère.
7. Suspension avant à jambes de force MacPherson.
8. Radio AM à boutons-poussoirs et deux haut-parleurs avant.
9. Montre à lecture directe à quartz (intégrée à la radio).
10. Barre stabilisatrice avant.
11. Batterie Freedom II sans entretien.
12. Réservoir à carburant de grande contenance (53 litres).
13. Rétroviseur intérieur jour/nuit.
14. Dégivrateurs de glaces latérales.
15. Dégivreur électrique de glace arrière.
16. Feux arrière tricolores segmentés avec clignotants orange (coupés et sedans seulement).
17. Système de ventilation à air pulsé.
18. Porte de réservoir d'essence verrouillable avec porte-bouchon.
19. Isolation acoustique.
20. Boîte à fusibles facile d'accès à abattant dans le tableau de bord.
21. Ouvre-coffre/hayon/abattant à commande à distance.
22. Moulures latérales de carrosserie.
23. Roues Rally sculptées en acier.
24. Bandes protectrices de pare-chocs.
25. Sièges avant enveloppants, inclinables.
26. Poignées de maintien au-dessus de chaque porte de passagers.
27. Bloc central avec cendrier et porte-pièces de monnaie à l'arrière.
28. Protection Plastisol® du bas de la carrosserie contre la projection des gravillons.
29. Ceintures et baudriers de sécurité de couleur assortie.
30. Tapis de couleur assortie.
31. Glissière de siège avant allongée.
32. "Génie-manette" sur colonne de direction.
33. Allume-cigarettes et lampe de cendrier.
34. Serrure de boîte à gants.
35. Rétroviseur extérieur distinctif.
36. Traitement anticorrosion à 31 endroits distincts.
37. Compteur de parcours à remise à zéro.
38. Serrures de portes de passagers.
39. Cric latéral.
40. Construction à double paroi des portes, capot et couvercle de coffre.
41. Pare-chocs robustes en métal léger.
42. Avertisseurs sonores d'usure des freins à disque.
43. Lave-glace à fluide.

D Dégivrateurs de glaces latérales et dégivreur de glace arrière.



E Économie de carburant du moteur à circuit ouvert et étalonnage canadien. 43 mi/gal (6,6 L/100 km), tous véhicules à équipement standard, sauf la familiale*.

F Fameuse traction avant pour la neige, la boue ou les chaussées humides.

G Grande manoeuvrabilité.

H Hauteur siège-plafond et espace aux hanches suffisants pour le confort de quatre adultes.

I Intérieur du sedan quatre portes plus spacieux que ceux des Toyota Corolla et Corona, Datsun 210, Honda Accord et VW Rabbit.

J J est le code de la Cavalier, une voiture dotée des perfectionnements techniques les plus avant-gardistes.

K Kilomètres en tout confort, grâce à son compartiment pour passagers arrière plus spacieux que ceux des Honda Accord, VW Rabbit, Toyota Corona et Datsun 210.

L Laser mesurant les dimensions de la carrosserie, pour s'assurer que chaque Cavalier se conforme aux plus strictes tolérances.

M Modèles nombreux: sedan pour la

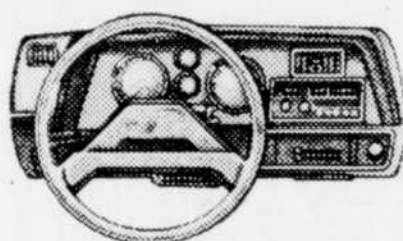
famille, coupé de grande classe, chic coupé à arrière ouvrant et familiale spacieuse.

N Nouveau moteur transversal 4 cylindres de 1,8 litre.

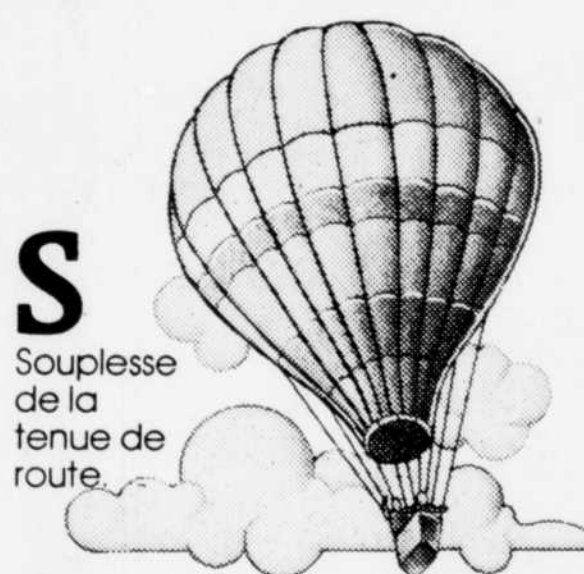
O Obéissance d'une boîte manuelle à 4 vitesses, surmultipliée.

P Puissants freins assistés avec disques à l'avant, ventilation à air pulsé, protection Plastisol® du bas de la carrosserie contre la projection des gravillons et prix Chevrolet percutant.

Q Qualité vérifiée - plus de 1 000 vérifications.

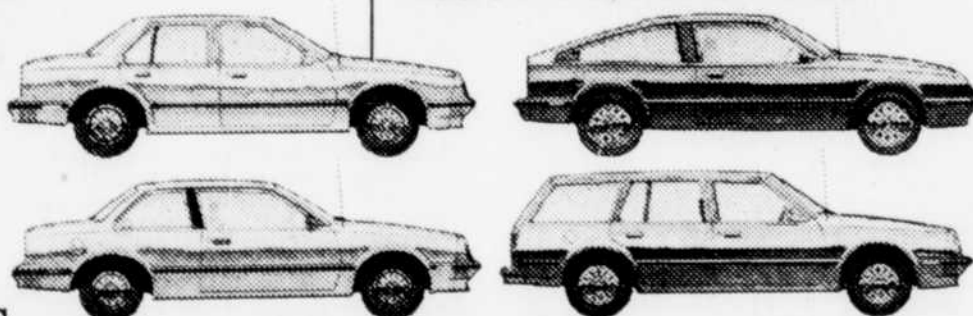


R Roues Rally, sièges avant inclinables et direction à crémaillère.



S Souplesse de la tenue de route.

T Totalement vérifiée et revérifiée, c'est la voiture la plus rigoureusement essayée de toute l'histoire de Chevrolet.



U Unité de la carrosserie mono-coque, automatiquement vérifiée pour l'intégrité des soudures.



V Vraiment bien pensée: L'empattement de 101,2 po de la Cavalier est plus long que celui de la Honda Accord et contribue à la souplesse de son roulement.

Le coffre de 13,2 pi cu. est plus spacieux que celui des Datsun 210, Honda Accord et Toyota Corona.

W Week-ends sans soucis et autres jours aussi, grâce à la garantie limitée GM de 12 mois ou 20 000 km; de 24 mois ou 40 000 km sur le groupe motopropulseur, ainsi qu'à la garantie limitée de trois ans contre les perforations dues à la corrosion. Voyez le concessionnaire pour plus de détails.

X Des rayons X scrutent la construction interne afin d'assurer la qualité de la construction.

Y Ya-t-il rien qui vous retienne d'aller faire l'essai sur route de la Cavalier chez l'un des 650 et plus concessionnaires Chevrolet du Canada? Emmenez un ami technicien, si vous voulez, et laissez-le scruter la Cavalier. Tous deux, vous ne pourrez qu'admirer la qualité et l'ingénierie de la Cavalier.

Z Zinc recouvrant les métaux pré-enduits et 30 traitements anticorrosion contribuant à protéger la Cavalier contre les éléments.



CHEVROLET CAVALIER 1982

VOITURE COMPLÈTE



*D'après des méthodes d'essai approuvées par Transports Canada. Se rappeler qu'il s'agit de chiffres de consommation/économie estimatifs. Les résultats réels que vous obtiendrez dépendront du trajet, de votre façon de conduire, de l'état de votre véhicule et de l'équipement installé en option.